



Assemblée générale

Distr. générale
14 décembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 159 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée
des Nations Unies pour la stabilisation au Mali**

Exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat.	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	6
C. Activités d'appui de la mission	13
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	14
E. Partenariats, coordination de l'équipe de pays et missions intégrées	15
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	15
III. Exécution du budget	88
A. Ressources financières	89
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	89
C. Évolution des dépenses mensuelles	90
D. Autres produits et ajustements	91
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	91



F.	Contributions non budgétisées	92
IV.	Analyse des écarts	92
V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	97
VI.	État récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/113 B et 70/286, y compris les demandes et les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qu'elle a approuvées	97

Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et l'objectif de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (réconciliation politique et gouvernance démocratique; stabilisation des conditions de sécurité et protection des civils dans le nord du Mali; promotion et protection des droits de l'homme et de la justice; relèvement rapide dans le nord du Mali; et appui).

La MINUSMA a dirigé le secrétariat du Comité de suivi de l'Accord et lui a prêté un appui fonctionnel et technique pour l'organisation de ses sessions, ainsi que de celles de ses quatre sous-comités. Elle a également appuyé la mission de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, tant entre les sessions du Comité que lors des crises, afin d'apaiser les tensions et d'amener les parties à revenir aux mécanismes prévus par les accords de paix. La réunion tenue le 23 septembre 2015 avec l'aide du Représentant spécial a été particulièrement importante, puisqu'elle a donné lieu à une cessation des hostilités entre la coalition de groupes armés Plateforme et la Coordination des mouvements de l'Azawad ainsi qu'au processus de consultation d'Anéfis. Le Représentant spécial a appuyé les efforts de médiation déployés en coordination sur le plan international pour régler des questions concernant les parties, telles que les autorités intérimaires, la mise en service du mécanisme opérationnel de coordination et les patrouilles mixtes.

Pendant l'exercice considéré, la Mission a engagé des dépenses d'un montant de 923 193 800 dollars, ce qui représente un taux brut d'exécution du budget de près de 100 % (contre des dépenses d'un montant de 905 475 000 dollars et un taux d'exécution de 99,4 % pour l'exercice 2014/15).

La Mission a redéfini les priorités de son programme de dépenses, afin de répondre à des besoins supplémentaires en termes d'effectifs militaires et de police, essentiellement imputables au matériel majeur appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome, étant donné que des moyens matériels plus importants que prévu ont été fournis à la Mission et que des pénalités ont dû être payées, les troupes et le personnel de police n'ayant pu être hébergés dans des logements en dur du fait du retard pris dans la construction des camps. L'exécution du budget de la Mission a également été marquée par le dépassement des crédits au titre du personnel civil, en raison d'un taux effectif moyen de postes vacants plus faible que prévu dans le budget. Au titre des dépenses opérationnelles, la Mission a enregistré une sous-utilisation des crédits aux rubriques suivantes : installations et infrastructures, en raison de l'annulation de la construction de camps secondaires dans le cadre de la redéfinition des priorités de son programme de dépenses; transports terrestres, en raison de dépenses inférieures aux prévisions pour l'acquisition de véhicules et de pièces de rechange; et transports aériens, en raison de dépenses inférieures aux prévisions au titre des services de transport aérien s'expliquant par les coûts effectifs moins élevés que prévu des drones militaires et par le déploiement différé d'avions et d'hélicoptères.

Exécution du budget : ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	335 249,9	358 350,5	(23 100,6)	(6,9)
Personnel civil	137 015,8	143 077,9	(6 062,1)	(4,4)
Dépenses opérationnelles	451 040,1	421 765,4	29 274,7	6,5
Montant brut	923 305,8	923 193,8	112,0	0,0
Recettes provenant des contributions du personnel	10 996,8	12 064,1	(1 067,3)	(9,7)
Montant net	912 309,0	911 129,7	1 179,3	0,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	923 305,8	923 193,8	112,0	0,0

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	Effectif approuvé ^a	Effectif réel (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^b
Observateurs militaires	40	30	25,0
Contingents	11 200	10 601	5,3
Police des Nations Unies	320	231	27,8
Unités de police constituées	1 120	851	24,0
Personnel recruté sur le plan international	738	620	16,0
Personnel recruté sur le plan national	801	705	12,0
Volontaires des Nations Unies	172	135	21,5
Emplois de temporaire ^c			
Personnel recruté sur le plan international	2	1	50,0
Personnel recruté sur le plan national	—	—	—
Personnel fourni par des gouvernements	10	6	40,0

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Dans son rapport du 17 février 2015 (A/69/784), le Secrétaire général a présenté le projet de budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (exercice 2015/16), dont le montant brut s'élevait à 936 074 400 dollars (montant net : 925 062 000 dollars). Les ressources prévues devaient couvrir le déploiement de 11 200 militaires, 1 440 fonctionnaires de police (320 policiers des Nations Unies et 1 120 membres d'unités de police constituées), ainsi que 741 agents recrutés sur le plan international [dont 2 emplois de temporaires (autres que pour les réunions)] et 802 agents recrutés sur le plan national (dont 132 administrateurs), 174 Volontaires des Nations Unies et 10 agents fournis par des gouvernements. Par la suite, dans sa résolution 2227 (2015) du 29 juin 2015, le Conseil de sécurité a décidé de porter l'effectif maximum autorisé à 11 240 militaires, dont au moins 40 observateurs militaires. Les ressources nécessaires au déploiement des 40 observateurs militaires n'étaient pas incluses dans les ressources budgétaires prévues pour l'exercice.

2. Au paragraphe 55 de son rapport du 1^{er} mai 2015 (A/69/839/Add.2), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 934 430 400 dollars (montant net : 923 433 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2015/16.

3. Dans sa résolution 69/289 B du 25 juin 2015, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 923 305 800 dollars (montant net : 912 309 000 dollars) pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2015/16. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSMA dans sa résolution 2100 (2013) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures. Le mandat pour l'exercice considéré dans le présent rapport a été arrêté dans sa résolution 2227 (2015).

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assurer la paix et la stabilité à long terme au Mali en surveillant et en supervisant l'application des arrangements relatifs au cessez-le-feu, en appuyant l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, en usant de ses bons offices pour œuvrer à la réconciliation, en protégeant les civils et le personnel des Nations Unies, en promouvant et en défendant les droits de l'homme et en contribuant à l'aide humanitaire et aux projets de stabilisation.

6. Dans ce cadre, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice considéré, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après, qui présentent les réalisations et les produits par composante (réconciliation politique et gouvernance démocratique, stabilisation des conditions

de sécurité et protection des civils dans le nord du Mali, promotion et protection des droits de l'homme et justice, relèvement rapide dans le nord du Mali, et appui).

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2015/16 effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

8. La MINUSMA a encadré le secrétariat du Comité de suivi de l'Accord et lui a prêté, ainsi qu'à ses quatre sous-comités (six sessions au premier semestre et trois au second), une assistance organisationnelle et de fond. Elle a également contribué aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général entre les sessions du Comité et durant les crises pour apaiser les tensions, obtenir l'arrêt immédiat des hostilités et amener les parties à revenir aux mécanismes prévus par les accords de paix. La réunion tenue le 23 septembre 2015 avec l'aide du Représentant spécial a été particulièrement importante, puisqu'elle a donné lieu à une cessation des hostilités entre la coalition de groupes armés Plateforme et la Coordination des mouvements de l'Azawad ainsi qu'au processus de consultation d'Anéfis. Le Représentant spécial a appuyé les efforts de médiation déployés en coordination sur le plan international pour régler des questions concernant les parties, telles que les autorités intérimaires, la mise en service du mécanisme opérationnel de coordination et les patrouilles mixtes.

9. La MINUSMA a contribué à des ateliers visant à harmoniser les activités locales en faveur du développement en accordant une attention particulière à la gouvernance inclusive ainsi qu'à la décentralisation et aux questions environnementales, tenus par le Ministère de la décentralisation et de la réforme de l'État à Mopti, Gao et Tombouctou, en présence de fonctionnaires locaux, de maires et d'acteurs de la société civile. De plus, les complexes administratifs de Ménaka ont été réaménagés dans le cadre du mécanisme de projets à effet rapide pour faciliter le retour des fonctionnaires locaux dans la région. La MINUSMA a aidé le Ministère à rédiger des documents techniques concernant la mise en place des autorités intérimaires dans les cinq régions septentrionales, conformément à l'accord signé le 19 juin 2016 et comme prévu à l'annexe I de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

10. En plus d'avoir exercé ses bons offices pour appuyer les élections dans le pays au moyen de conseils techniques et logistiques, la Mission a pris les dispositions de sécurité nécessaires à la tenue d'élections législatives partielles à Ansongo (région de Gao), en janvier 2016. Tandis que les scrutins locaux et régionaux ont été reportés à plusieurs reprises pour des raisons politiques et de sécurité, la MINUSMA a poursuivi diverses activités de renforcement des capacités, telles que la construction d'entrepôts électoraux, le don de matériel informatique financé au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, et des formations en informatique et communication visant à améliorer la capacité des autorités de gérer les opérations électorales. Elle a également apporté son concours à un recensement administratif à vocation d'état civil et à des révisions annuelles et

spéciales de la liste électorale biométrique. La MINUSMA a soutenu le Gouvernement du Mali à l'approche des élections locales, en déployant 1 178 techniciens par voie routière et en transportant 23 tonnes de matériel électoral de Bamako aux régions septentrionales.

11. La MINUSMA a aidé les autorités maliennes à assurer la sécurité des principaux foyers de population du nord du pays en effectuant des patrouilles de proximité, ainsi que de moyenne et de longue distance. Durant l'exercice considéré, la composante militaire de la Mission a mené 4 opérations primaires et participé à 12 opérations coordonnées avec les forces armées maliennes et les forces françaises de l'Opération Barkhane. Elle a également appuyé la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et des accords de cessez-le-feu en prenant des mesures de dissuasion, en s'interposant entre les parties, en conduisant des négociations sectorielles et en participant aux 12 réunions de la Commission technique de sécurité.

12. Dans la ceinture centrale du pays, les patrouilles, convois et camps de la MINUSMA ont reçu des menaces et subi des tirs directs et indirects et des attaques aux dispositifs explosifs improvisés toujours plus nombreux, en particulier dans les cercles (districts) de Mopti, Ténenkou, Douentza, Youwarou et Léré. Des groupes armés ne respectant pas l'accord de paix ont accru leur présence dans la région et ont attaqué les institutions publiques locales et nationales, les forces armées maliennes et la MINUSMA, provoquant la fermeture d'écoles et alimentant les conflits intercommunautaires. Le déploiement de la composante militaire de la Mission dans les régions du centre du Mali s'en est trouvé limité.

13. La Police des Nations Unies a continué de contribuer au renforcement des capacités des unités maliennes spécialisées dans la lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme, au transfert de compétences et de techniques criminalistiques, en particulier dans le cadre des enquêtes consécutives aux attentats terroristes au Mali, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. En ce qui concerne ces attentats, elle a contribué à l'arrestation de cinq suspects. En outre, elle a formé au total 4 266 agents de sécurité maliens, dont 475 femmes, à diverses disciplines policières et mené à bien 34 projets en tout (30 projets à effet rapide et 4 projets financés grâce au Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali), dans le but de restructurer les forces de sécurité maliennes et de leur fournir du matériel, notamment du matériel informatique et de communication, du matériel de bureau et des cyclomoteurs, pour accroître leurs activités et faciliter leur déploiement dans le nord du pays.

14. Au cours de l'exercice 2015/16, l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs de l'équipe de pays pour l'action humanitaire (composée du groupe de protection humanitaire, des composantes militaire et police de la MINUSMA et du Groupe de centralisation du renseignement, chargé de la collecte d'informations) ont renforcé leur collaboration dans le domaine de la protection des civils. Cette collaboration a permis à la MINUSMA de mieux analyser les menaces contre la population civile pour mieux intervenir. Sur le terrain, grâce aux évaluations conjointes et au plan d'intervention bimestriels, chaque bureau régional de la MINUSMA a pu continuer de planifier et d'exécuter ses activités selon les trois catégories présentées dans la stratégie de protection des civils. La MINUSMA a continué de s'efforcer de mieux cerner les menaces pesant sur les civils et a été dotée de meilleurs systèmes de drones aériens.

15. De grands progrès ont été accomplis dans le processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration. En effet, la Plateforme et la Coordination des mouvements de l'Azawad ont terminé l'évaluation de 21 des 24 zones de cantonnement proposées et les travaux de construction ont commencé dans 8 zones choisies par le Gouvernement et les groupes armés signataires dans les régions de Gao, Ménaka, Tombouctou et Kidal. En outre, la Commission technique de sécurité a reçu des conseils techniques lors de ses réunions mensuelles. Elle a également bénéficié d'un appui dans ses campagnes de sensibilisation au processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration dans les régions susmentionnées. Un groupe de travail spécial national soutenu par la MINUSMA et la Banque mondiale (partenaire d'exécution pour la réintégration socioéconomique), au sein duquel siègent des représentants des parties signataires, a élaboré un projet de programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. Au total, 11 projets de réduction de la violence et de réinsertion communautaire ont été exécutés et 44, dont 7 visant en particulier les femmes, en étaient à divers stades dans les régions de Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou. En tout, 9 515 membres de ces communautés, notamment des femmes et des enfants à risque, en ont directement bénéficié.

16. Le 9 juin 2016, le Président a officialisé par décret la création d'un cadre institutionnel pour la réforme du secteur de la sécurité, qui avait été adopté par le Conseil des ministres le 18 mai 2016. Ce nouveau cadre est composé de trois organes : a) le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, présidé par le Premier Ministre, qui sera chargé de définir l'orientation stratégique du processus; b) le Commissariat pour la réforme du secteur de la sécurité, qui fera office d'organisme d'exécution du Conseil national et sera placé sous l'autorité d'un commissaire nommé par le Premier Ministre; c) les comités consultatifs locaux et régionaux pour la sécurité, qui relèveront chacun des représentants de l'État dans leur région ou collectivité.

17. La MINUSMA a organisé respectivement trois séries d'ateliers et quatre cours à l'intention des députés et des organisations de la société civile, y compris les organisations de femmes et de jeunes, pour renforcer leurs capacités. Elle a également concouru à des missions d'évaluation préliminaires à Gao, Ménaka et Tombouctou afin d'améliorer les conditions de travail du personnel militaire et la gouvernance du secteur de la sécurité. En outre, elle a aidé la Direction nationale des frontières du Ministère de l'administration du territoire à revoir sa politique nationale relative aux frontières, ce qui n'avait pas été fait depuis 2000.

18. La MINUSMA a mené à bien de nombreux projets de réforme du système de justice, en application de l'article 46 de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. En étroite collaboration avec le Gouvernement néerlandais, elle a mis en place des mécanismes de coordination de la justice pénale à Gao, Tombouctou et Mopti. La police, les procureurs, les juges, les autorités pénitentiaires et le personnel concerné ont analysé les obstacles et problèmes rencontrés par le système de justice pénale, ce qui a contribué à l'échange de connaissances et de données d'expérience entre les acteurs du secteur. La MINUSMA a également collaboré avec les autorités pénitentiaires à la reconstruction et à la remise en état de prisons ainsi qu'à des projets de réinsertion des détenus par l'agriculture, l'élevage, la charpenterie et le travail du cuir. En tant que coordonnateur du soutien apporté au pôle judiciaire malien spécialisé dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, la MINUSMA a achevé la reconstruction de son bâtiment principal et

coordonné, aux côtés de la Police des Nations Unies et du Service de la lutte antimines, trois séances de formation pour ses magistrats. Elle a en outre appuyé diverses activités concernant l'accès à la justice, telles que la compilation et la publication de 400 tirages d'un recueil en trois volumes regroupant 80 des lois maliennes les plus fondamentales, dont elle a distribué une version électronique au Ministère de la justice, à la police et aux juristes et assistants juridiques de Bamako et des régions septentrionales. La MINUSMA s'est essentiellement attachée à mieux faire connaître les lois et les normes en vigueur, en rédigeant et en publiant, en français, neuf brochures contenant des explications simples du droit malien (5 sur le droit judiciaire et 4 sur le droit pénitentiaire). Sous l'égide de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, la MINUSMA a élaboré, en coordination avec les autres acteurs du système des Nations Unies concernés par les questions relatives à l'état de droit, un programme quinquennal de 24 millions de dollars visant à lutter contre les facteurs de conflit grâce à l'état de droit. Ce programme met les ressources, les forces et les connaissances spécialisées des partenaires de la Cellule mondiale – à savoir, la MINUSMA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) – au service de la réalisation de ce projet dans les domaines du renforcement institutionnel des structures nationales de l'état de droit, du développement des capacités opérationnelles de prestation de services de répression et d'administration de la justice, du renforcement des services pénitentiaires et de l'amélioration de l'accès à la justice des personnes touchées par les conflits. Bien que le Gouvernement du Mali ait approuvé le programme, la Cellule mondiale n'a pas encore levé de fonds.

19. La MINUSMA a continué de recenser les violations du droit international des droits de l'homme et les atteintes à ce droit et les violations du droit international humanitaire commises par les groupes armés et les forces gouvernementales et internationales. Durant l'exercice considéré, elle a effectué au moins 108 missions de surveillance du respect des droits de l'homme et d'enquête, y compris une cartographie des pays voisins, à savoir le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger. La MINUSMA a maintenu des contacts réguliers avec le Gouvernement du Mali, en particulier avec le pouvoir judiciaire, et avec les représentants de groupes armés pour examiner les cas de violations et atteintes graves. En mars 2016, elle a établi avec le Ministère de la justice un mécanisme de suivi des violations commises à travers le pays.

20. En décembre 2015, la Mission et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont publié conjointement deux rapports sur les atteintes aux droits de l'homme survenues à Kidal en 2014 et à Tin Hama en 2015. Une base de données regroupant les fiches signalétiques d'individus impliqués dans des violations graves des droits de l'homme a été créée pour mieux appliquer la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

21. Depuis la nomination du Président puis des 24 membres de la Commission Vérité, justice et réconciliation, la MINUSMA a apporté un concours précieux à son organisation structurelle et à l'élaboration de son règlement intérieur. En dépêchant un spécialiste des droits de l'homme au sein du secrétariat de la Commission, elle a prêté une assistance technique quotidienne aux membres de cette dernière et les a

initiés aux pratiques optimales dans le domaine de la justice transitionnelle et des normes en matière de droits de l'homme.

22. En outre, la Mission a mis ses connaissances techniques à la disposition du Ministère de la justice aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale de justice transitionnelle, au sujet de laquelle de vastes consultations étaient en cours auprès de la société civile.

23. La MINUSMA a continué à renforcer les capacités liées aux droits de l'homme des institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit, notamment avec l'appui de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes, qui a permis de former au moins 1 200 agents au cours de l'exercice considéré.

24. La MINUSMA a poursuivi ses activités de renforcement des capacités de partenaires locaux ciblés, dont les organisations non gouvernementales internationales, les organisations locales et les forces de défense et de sécurité maliennes. Mille sept cent dix agents du maintien de la paix nouvellement déployés ont reçu une formation sur des thèmes pertinents et 1 002 partenaires locaux ont été formés aux droits des enfants et aux mesures de protection et de prévention. Afin d'améliorer la collecte de données et de faire participer plus activement les organisations partenaires au mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre les enfants, 90 membres du personnel d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales internationales ont suivi des cours à Gao et Bamako. De plus, la MINUSMA a mis au point en interne une stratégie de séparation des enfants des forces et groupes armés et dispensé des conseils techniques au Ministère de la promotion de la femme, des enfants et de la famille lors de la définition des orientations opérationnelles sur la base desquelles a été rédigé le chapitre de la stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration relatif aux enfants. La MINUSMA a en outre aidé le Mouvement national de libération de l'Azawad à élaborer un plan d'action pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants lors de conflits armés et à la violence sexuelle contre les enfants.

25. Le dialogue établi avec les groupes armés sur leur engagement à mettre fin aux violences sexuelles liées aux conflits a donné des résultats positifs, notamment la publication d'un communiqué unilatéral accompagné d'un plan d'exécution annuel approuvé et signé par le Président de la Plateforme et les dirigeants du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés, du Mouvement arabe de l'Azawad et de la Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance. La visite de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a contribué à renforcer les activités de sensibilisation aux violences sexuelles liées aux conflits menées à l'échelon national par les institutions gouvernementales, les dirigeants religieux, les groupes de femmes et les associations de victimes. Des groupes chargés de s'occuper des cas de violence sexuelle et sexiste ont été créés au sein des unités de police et de gendarmerie de Gao et Tombouctou. Les groupes de Tombouctou ont été équipés de matériel de communication, d'ordinateurs et de cyclomoteurs pour améliorer leurs capacités d'enquête et de signalement. Des formations sur les violences sexuelles liées aux conflits ont été organisées à l'intention de 1 490 personnes, dont 554 agents des forces de défense et de sécurité maliennes, 261 membres d'organisations de jeunes et de femmes et 45 députés. Le mécanisme des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information relative

aux violences sexuelles liées au conflit a bien fonctionné et a contribué à la collecte de données sur des questions ayant trait à ces violences et à leur communication au Conseil de sécurité. Le Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes est également parvenu à maintenir un niveau de sensibilisation élevé en participant aux 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste et à la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit.

26. De par son rôle de facilitation essentiel, la MINUSMA a permis la création de plusieurs mécanismes visant à assurer la complémentarité et l'intégration de ses mesures et de celles prises par les partenaires des Nations Unies et à favoriser les synergies avec les organismes publics, la société civile et la communauté internationale.

27. Grâce aux ressources mises à sa disposition au titre des projets à effet rapide et du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, la MINUSMA a financé plusieurs projets dans le nord du Mali afin de faciliter l'exécution de son mandat et de promouvoir le relèvement socioéconomique, le rétablissement des services de base et la consolidation de la paix. Au moyen du Fonds d'affectation spéciale et des projets à effet rapide, elle a contribué au processus de cantonnement, au retour de l'état de droit dans le nord du pays, à la tenue d'élections, à l'équipement et à la remise en état des infrastructures des forces de défense et de sécurité maliennes, et à la réforme du secteur de la sécurité. Les projets ont permis de recueillir les dividendes de la paix en soutenant le processus de paix, en améliorant l'accès à des services de base tels que l'électricité, l'eau, l'assainissement et l'éducation, en favorisant la formation professionnelle et l'éducation sanitaire, et en créant des moyens de subsistance.

28. Le Fonds pour la consolidation de la paix a également contribué à la stabilisation des régions septentrionales en accordant une place prépondérante aux dynamiques de conflit et grâce au partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies. Dans le cadre de trois projets financés grâce à ce fonds dans les régions de Gao et Tombouctou, les enfants ont pu reprendre une scolarité classique, 650 activités rémunératrices pour des déplacés internes et des réfugiés rapatriés ont été organisées, et la résilience des femmes et des jeunes face aux conflits s'est améliorée. Ces projets ont été rendus possibles par des partenariats avec les organismes suivants : pour les femmes et les jeunes, le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI); pour les populations déplacées, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM); et pour l'éducation à la paix, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Les projets à l'appui du processus de cantonnement, exécutés en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, ont permis aux parties signataires de convenir de trois lieux où construire des zones de cantonnement pour quelque 2 250 anciens combattants. En outre, ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la MINUSMA ont amélioré l'accès à la justice et la sécurité des femmes touchées par la violence sexiste grâce à un projet mené dans le cadre de l'Initiative de promotion de l'égalité des sexes.

29. Par ailleurs, les plans régionaux de stabilisation et de relèvement, arrêtés en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités locales, ont été à la base d'un dialogue avec les autorités maliennes compétentes et les partenaires internationaux et locaux actifs sur le terrain. Ces plans constituent une base sur

laquelle s'appuyer pour déterminer des objectifs de stabilisation et de relèvement à court et à moyen terme et mobiliser et orienter les dons. À ce jour, le plan pour Gao a été validé par les autorités régionales tandis que celui pour Tombouctou a été présenté au Gouverneur de la région pour servir de base à la création d'une commission thématique. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'élaboration du plan pour Mopti était presque terminée. Les plans régionaux de stabilisation et de relèvement sont des documents évolutifs qui continuent de faire office de cadre commun pour la planification, le suivi et l'évaluation des réalisations en la matière dans les régions septentrionales.

30. La MINUSMA, qui a dispensé de nombreuses formations au personnel des Nations Unies, a veillé à ce que tous ses agents en tenue travaillant dans des zones à haut risque puissent reconnaître et éviter les engins explosifs improvisés et a fourni une formation technique à ses équipes de neutralisation des explosifs et munitions. Par ailleurs, elle s'est attachée à prêter assistance aux autorités nationales, en organisant une formation à la neutralisation des explosifs et munitions à l'intention des forces de défense et de sécurité maliennes, en détruisant 300 tonnes de munitions obsolètes et d'armes inutilisables, en remettant en état des armureries et en apportant un soutien technique à la commission nationale contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Afin de protéger les civils et les agents de l'aide humanitaire, le Service de la lutte antimines a repéré, enlevé et détruit sans incident 181 engins explosifs dans des zones habitées, a mené des activités de sensibilisation aux risques liés aux explosifs et a soutenu les victimes d'accidents et leur famille dans le nord du Mali.

31. Pendant l'exercice considéré, la Mission a engagé des dépenses d'un montant de 923 193 800 dollars et son solde non utilisé s'élève à 112 000 dollars, ce qui représente un taux brut d'exécution du budget de près de 100 % (contre des dépenses d'un montant de 905 475 000 dollars et un taux d'utilisation de 99,4 % pour l'exercice 2014/15). La Mission a redéfini les priorités de son programme de dépenses afin de répondre aux besoins supplémentaires en termes d'effectifs militaires et de police, essentiellement imputables au matériel majeur appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome, étant donné que des moyens matériels plus importants que prévu ont été fournis à la Mission et que des pénalités ont dû être payées, les troupes et le personnel de police fournis par les pays contributeurs n'ayant pu être hébergés dans des logements en dur en raison du retard pris dans la construction des camps; le taux effectif moyen de postes vacants a été plus faible que prévu dans le budget; la relève de certains contingents s'est faite au moyen de vols commerciaux affrétés et non des moyens aériens de l'ONU comme prévu; et davantage d'indemnisations en cas de décès ou d'invalidité ont dû être versées, le nombre de membres du personnel de la Mission tués ou blessés ayant augmenté. L'exécution du budget de la Mission a également été marquée par le dépassement des crédits au titre du personnel civil, en raison d'un taux effectif moyen de postes vacants plus faible que prévu dans le budget.

32. Au titre des dépenses opérationnelles, la Mission a enregistré une sous-utilisation des crédits aux rubriques suivantes : Installations et infrastructures, en raison de l'annulation de la construction de camps secondaires dans le cadre de la redéfinition des priorités de son programme de dépenses, en particulier en ce qui concerne l'acquisition de matériel de génie ainsi que de pièces de rechange et de fournitures, et de prix moyens des carburants inférieurs aux prévisions; Transports terrestres, en raison de dépenses inférieures aux prévisions pour l'acquisition de

véhicules et de pièces de rechange, qui s'expliquent par la redéfinition des priorités de son programme de dépenses; Transports aériens, en raison de dépenses inférieures aux prévisions au titre des services de transports aérien, s'expliquant par les coûts effectifs moins élevés que prévu des drones militaires, au non-déploiement des services d'intervention et de sauvetage d'urgence pour lesquels les demandes d'agrément technique ont été rejetées et au fait que les systèmes de drones n'ont pas atteint leur pleine capacité opérationnelle; et Location et exploitation d'avions et d'hélicoptères, en raison de retards dans le déploiement de sa flotte aérienne.

33. Le déploiement des contingents militaires de la Mission, de la Police des Nations Unies et du personnel civil s'est largement amélioré, comme en témoignent les taux effectifs moyens de postes vacants pour l'exercice 2015/16, qui s'établissaient à 5,3 % pour les contingents militaires, 27,8 % pour la Police des Nations Unies, 16 % pour le personnel recruté sur le plan international, 12 % pour le personnel recruté sur le plan national et 21,5 % pour les Volontaires des Nations Unies, contre respectivement 22,1 %, 42,8 %, 21,1 %, 29,3 % et 24,3 % durant l'exercice précédent. En outre, le déploiement du personnel fourni par le Gouvernement a également progressé, le taux de postes vacants étant passé de 70 % pour l'exercice 2014/15 à 40 % en 2015/16. En revanche, le déploiement des membres d'unités de police constituées s'est légèrement détérioré, le taux de postes vacants ayant atteint 27,8 % au cours de l'exercice 2015/16, contre 23,5 % en 2014/15. Le taux de vacance effectivement constaté pour le personnel temporaire recruté sur le plan international n'a pas changé. Au cours de l'exercice 2015/16, le déploiement des observateurs militaires a commencé, avec un taux moyen de postes vacants de 25 %.

34. La méfiance et le manque de dialogue effectif entre les parties signataires, l'insécurité croissante qui s'est étendue aux régions centrales, les attaques asymétriques répétées contre les forces de défense et de sécurité maliennes et les forces internationales, le manque de moyens essentiels, tels que le bataillon spécialisé en convois de combat et le matériel de certains pays fournisseurs de contingents (en particulier les véhicules blindés de transport de troupes), ainsi que les retards pris dans les projets de construction ont entravé l'exécution de son mandat par la MINUSMA au cours de l'exercice considéré.

C. Activités d'appui de la Mission

35. Les attaques persistantes contre les installations des Nations Unies ainsi que les dépenses supplémentaires rendues nécessaires au titre des militaires, du personnel de police et du personnel civil ont conduit les responsables de la Mission à prendre plusieurs décisions. Certains achats – matériel de génie, pièces de rechange et véhicules – ont été annulés au profit de projets de renforcement de la sécurité et pour permettre de financer les dépenses de personnel. Du fait des attaques menées contre des installations des Nations Unies, il a été décidé de ne pas établir de nouveau camp secondaire tant que les activités d'appui de la Mission consisteraient principalement à reconstruire les camps qui avaient été détruits et à agrandir les camps existants. Cela a entraîné des dépenses supplémentaires relatives aux installations préfabriquées. Pour aider les membres du personnel présents lors des attaques, la direction a autorisé des transferts temporaires à Bamako de fonctionnaires auparavant affectés dans les régions.

36. La Mission a en outre pris un certain nombre de mesures visant à améliorer et renforcer son camp de Kidal. Le 6 février 2016, les dispositifs de protection du camp, à savoir un radar de surveillance au sol, un télémètre à laser, des caméras optoélectroniques à longue portée montées sur un aérostat, de nouveaux outils pour le commandement et le contrôle, ainsi qu'un imageur thermique à longue portée, ont été mis en place. Ce projet pilote, entrepris à l'initiative du Siège de l'ONU et officialisé par une lettre d'attribution adressée au Gouvernement français, avait pour objet l'étude des effets et des avantages potentiels de tels dispositifs dans le cadre des opérations de maintien de la paix. La mise en place des moyens opérationnels initiaux du système a eu lieu entre le 5 février et le 6 avril 2016. En juin 2016, l'aérostat s'est écrasé à Kidal du fait de conditions météorologiques adverses, et les paramètres du projet ont été modifiés en conséquence pour assurer de pleines capacités opérationnelles : les caméras optoélectroniques ont cette fois été montées sur un pylône d'une hauteur de 45 mètres, support plus stable, mais il ne s'agissait là que d'une solution provisoire. Une solution durable est actuellement à l'étude, en consultation avec le Gouvernement français et sur la base des avis des experts militaires et de la sécurité de la MINUSMA. Ces derniers ont suggéré de compléter ce dispositif par un système de drones aériens miniatures, qui permettrait d'assurer une surveillance dans un rayon de 20 kilomètres autour du camp. Non seulement des missions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance pourraient être menées grâce à ce système, mais celui-ci dissuaderait l'ennemi de lancer des attaques à la roquette et au mortier, du fait qu'il viendrait appuyer depuis les airs les patrouilles terrestres renforcées assurées par les militaires, garantissant une visibilité totale.

37. Compte tenu de l'abandon progressif des radios à très haute fréquence (VHF), la composante appui de la Mission a opté pour l'élargissement du réseau de radiocommunication TETRA, qui a été mené à bien dans l'ensemble de la Mission. L'amélioration des services informatiques et de communication a notamment consisté à étendre le réseau de visioconférence pour réduire les déplacements des membres du personnel tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de la Mission, à procéder au passage de la bande C à la bande L pour tous les satellites et à remplacer les systèmes téléphoniques analogues par des systèmes numériques. Enfin, des systèmes informatiques et des systèmes de communication ont été installés au nouveau quartier général de la MINUSMA.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

38. L'équipe de médiation internationale, dirigée par l'Algérie et comprenant aussi le Burkina Faso, la Mauritanie, le Niger, le Tchad, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la MINUSMA, l'Organisation de la coopération islamique, l'Union africaine et l'Union européenne, s'est réunie régulièrement et a fourni un appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. En novembre 2015, la MINUSMA a assisté à la réunion de la plateforme de coordination pour le Sahel, tenue à Bamako.

39. Du 19 mars au 2 avril 2015, la MINUSMA a apporté un appui et participé, aux côtés de partenaires multilatéraux et bilatéraux, à une mission d'évaluation technique menée au Mali sous l'égide de l'Union africaine, qui avait pour but de contribuer à l'élaboration de solutions régionales aux fins de la lutte contre le

terrorisme et la criminalité transnationale organisée dans la région sahélo-saharienne.

40. À la suite du regroupement du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, la Mission a poursuivi et renforcé sa coopération avec le nouveau Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Elle a également renforcé sa coopération avec les pays voisins et les instances régionales actives dans le domaine de la sécurité, comme le Groupe de cinq pays du Sahel, afin de faciliter l'exécution de son mandat. La coopération avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) – et notamment la possibilité de transférer la force d'intervention rapide de l'ONUCI à la MINUSMA de manière à renforcer les opérations de la Mission – a également été examinée.

E. Partenariats, coordination de l'équipe de pays et missions intégrées

41. De concert avec les autorités maliennes, le cas échéant, la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies ont privilégié des approches fondées sur des priorités adoptées d'un commun accord, pour qu'il soit tiré profit des avantages comparatifs présentés par les diverses entités compétentes des Nations Unies dans le cadre de l'action qu'elles menaient collectivement. La Mission a participé activement aux réunions de coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat et d'autres mécanismes de coordination des donateurs, tenues avec le Groupe des partenaires techniques et financiers du Mali, les équipes de gestion de projets des Nations Unies et la Commission de réhabilitation des zones postconflit. L'utilisation des fonds affectés aux programmes a également été coordonnée grâce à la participation, le cas échéant, de membres de l'équipe de pays des Nations Unies aux travaux du comité d'approbation des projets du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et de représentants sur le terrain du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de l'équipe de pays des Nations Unies aux travaux du Comité d'examen des projets intéressant les projets à effet rapide. Dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal, des partenariats concrets entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont également été forgés au titre d'un certain nombre de projets que l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires étaient appelés à exécuter conjointement ou auxquels ils devaient apporter un appui technique, financés au moyen des dispositifs coordonnés par la Mission, notamment le mécanisme de financement des projets à effet rapide, le Fonds d'affectation spéciale et le Fonds pour la consolidation de la paix.

42. La Mission a continué de participer aux réunions stratégiques de la troïka des donateurs et au dialogue politique engagé avec le Gouvernement malien et a elle coprésidé avec la France la commission mixte gouvernement-donateurs chargée de coordonner les travaux de remise en état dans le nord du Mali.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : réconciliation politique et gouvernance démocratique

43. Comme indiqué dans les tableaux qui suivent, la MINUSMA a appuyé la mise en œuvre de l'Accord et la promotion d'un processus de réconciliation nationale sans exclusive, en application de la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité et

dans l'optique des activités à mener dans le cadre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Elle s'est concertée avec les institutions de l'État et les autres acteurs politiques compétents et leur a dispensé des avis au sujet de la mise en œuvre de l'Accord, pour que celui-ci suscite l'adhésion des institutions démocratiques, des partis politiques et des organisations de la société civile.

44. En vertu de l'article 61 de l'Accord pour la paix et la réconciliation, le secrétariat du Comité de suivi de l'Accord, dirigé par la MINUSMA, a été établi. Il a pour mission de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord. La Mission a fourni un appui technique lors des réunions et des travaux du Comité et de ses sous-comités thématiques. En outre, elle a coprésidé le sous-comité de la défense et de la sécurité tout en participant aux travaux de l'ensemble des autres sous-comités.

45. La Mission a continué de renforcer son partenariat stratégique avec les institutions maliennes qui participent au premier chef à la réalisation de l'Accord pour la paix et la réconciliation, et elle resserré ses liens et intensifié sa collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux oeuvrant en faveur de la cohésion sociale, en privilégiant les synergies et les stratégies coordonnées. La MINUSMA s'est elle-même employée à appuyer la promotion et la facilitation du dialogue intracommunautaire et intercommunautaire en faveur de la cohésion sociale et a renforcé les capacités locales dans l'optique de la consolidation de la paix et du règlement des conflits, une attention particulière étant accordée aux autorités locales et à la société civile, notamment aux associations de femmes, afin de favoriser les relations sociales, la coopération, la responsabilité mutuelle et la solidarité, qui constituent les fondements d'une action collective efficace.

Réalisation escomptée 1.1 : Progrès réalisés sur la voie de la réalisation politique au Mali

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Ratification de l'accord de paix global par l'organe compétent (2014/15 : 0; 2015/16 : 1)

L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali a été signé par toutes les parties le 20 juin 2015.

Application effective de l'accord de paix global (2014/15 : 0; 2015/16 : 1)

La mise en œuvre de l'Accord a débuté et des mécanismes de suivi ont été mis en place. Des progrès ont été accomplis, mais, par rapport au calendrier énoncé dans l'Accord, des retards ont été observés dans l'application des dispositions portant sur les arrangements provisoires relatifs aux institutions et à la sécurité. La législation nationale portant création d'un organisme national de coordination pour la mise en œuvre de l'Accord a été adoptée le 27 juillet 2015 et renforcée par un amendement adopté le 30 décembre 2015, ce qui a permis au Comité de suivi de l'Accord d'exercer une supervision plus efficace.

Adoption par le Parlement de propositions de lois sur la création d'institutions décentralisées et de partis politiques (2014/15 : 0; 2015/16 : 2)

Un cadre de politique nationale de décentralisation a été approuvé par le Conseil des ministres le 10 février 2016.

Accroissement de la participation de groupes de la société civile (notamment les jeunes, les femmes, les chefs traditionnels et religieux et les milieux d'affaires) à la vie politique avec les autorités et les représentants de l'État (2013/14 : 30 groupes; 2014/15 : 35 groupes; 2015/16 : 45 groupes)

Les 25 et 27 mars 2016, le Ministère de la réconciliation nationale a organisé avec l'appui de la MINUSMA une conférence intitulée « Consultations sur le Mali après le conflit », qui a réuni plus de 100 participants, parmi lesquels d'anciens Premiers ministres maliens, des militaires de haut rang, des universitaires, des hauts fonctionnaires et des experts internationaux. En cette occasion, les experts ont présenté des recommandations techniques visant à appuyer la mise en œuvre de l'Accord, qui seront examinées au cours d'une conférence sur la réconciliation nationale, qui devrait se tenir avant la fin de l'année 2016.

Prise en compte par les parties au conflit, lors de la mise en œuvre de l'accord de paix global, de la protection, des droits et du bien-être des enfants, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1314 (2000), 1460 (2003) et 1612 (2005) (2014/15 : aucune; 2015/16 : 1)

Un projet de descriptif de programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration a été établi, qui comporte un chapitre consacré à la protection, aux droits et au bien-être des enfants. Le Gouvernement a également pris en compte cette question dans ses travaux sur la réforme du secteur de la sécurité. Bilal Ag Acherif, chef du Mouvement national de libération de l'Azawad (Coordination des mouvements de l'Azawad), négocie actuellement avec l'ONU un plan d'action contre le recrutement d'enfants et la violence sexuelle.

Prise en compte des violences sexuelles liées aux conflits dans les négociations et l'accord de paix, en application de la résolution 2106 (2013) du Conseil (2014/2015 : aucune; 2015/2016 : 1)

L'Accord prévoit que les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits ne pourront bénéficier d'une amnistie. La Coordination des mouvements de l'Azawad, la Plateforme et les parties prenantes gouvernementales veillent à ce que cette disposition, qui figure au paragraphe 4 de l'article 46 de l'Accord, soit respectée.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) :</i>	
	<i>oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture d'un appui institutionnel et fonctionnel dans le cadre de 3 réunions du Ministère de la réconciliation nationale, de 2 réunions de commissions spécialisées du Parlement (Lois et Décentralisation) et de 2 réunions avec les partis politiques, en vue de faire avancer la prise de décisions concernant la mise en œuvre de l'accord de paix global	3	Réunions ont eu lieu avec le Ministère de la réconciliation nationale.
	2	Réunions ont eu lieu avec des commissions spécialisées du Parlement.
	1	Réunion avec les partis politiques de l'opposition et de la majorité présidentielle a bénéficié d'un appui. Pour des raisons administratives, une seule réunion de ce type a pu être organisée.
Mise à disposition d'une assistance technique et consultative, dans le cadre de 3 séances de réflexion avec le Ministère de la réconciliation nationale, des commissions spécialisées du Parlement (Lois et Décentralisation) et des partis politiques afin de promouvoir l'application de l'accord global	Oui	2 réunions techniques avec des commissions spécialisées du Parlement ont été organisées, ainsi que 8 réunions avec des partis politiques et un atelier de haut niveau sur le « Mali après le conflit ».

Sensibilisation et conseils techniques à l'intention du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation et des commissions spécialisées du Parlement dans le cadre de réunions mensuelles, en vue de faciliter la mise en œuvre de l'accord de paix global et définitif

Fourniture de conseils techniques et de services d'appui et de secrétariat au Comité de contrôle et de suivi, à l'appui de la mise en œuvre de l'accord de paix global et définitif

Soutien à la campagne de sensibilisation menée par les partis politiques, les groupes de jeunes et de femmes, dans le cadre de 5 ateliers thématiques et de 4 forums régionaux sur l'accord de paix global

Fourniture d'un appui à 4 initiatives de paix locales menées à l'échelle régionale par d'anciens groupes armés dans le nord du pays, dont une campagne d'information sur l'accord de paix global

Fourniture d'un appui à une campagne de sensibilisation menée par des chefs traditionnels et religieux, des entreprises et des syndicats dans le cadre de 4 ateliers thématiques régionaux sur l'accord de paix global et définitif

Sensibilisation et conseils techniques au Ministère de la réconciliation nationale dans le cadre de 24 réunions destinées à faciliter l'application de l'accord de paix global et définitif

Poursuite de la mission de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général auprès des autorités aux fins de l'exécution de mesures de renforcement de la confiance, y compris la libération de détenus

Oui Des réunions hebdomadaires ont été tenues le Ministère de la décentralisation et des réunions mensuelles avec les commissions spécialisées du Parlement; les questions liées aux autorités provisoires, à la décentralisation, aux collectivités territoriales et aux élections ont fait l'objet d'un suivi régulier.

Oui Conformément à l'article 61 de l'Accord, la MINUSMA est responsable du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord; 9 réunions du Comité ont eu lieu et les 4 sous-comités se sont réunis chacun 9 fois.

Oui 24 ateliers ont été organisés à Bamako et dans les régions, dont 8 ateliers à l'intention d'organisations de jeunes, 8 à l'intention d'organisations de femmes et 8 à l'intention de partis politiques. Le nombre d'ateliers organisés a été plus élevé que prévu, l'objectif étant de faire mieux connaître l'Accord à l'échelle du pays.

3 Réunions communautaires ont reçu un appui, tenues à Tombouctou, Kidal et Gao. Du fait des conditions de sécurité, il n'a pas été possible d'organiser d'autres activités

Oui 25 ateliers ont été organisés dans les 4 régions du nord, dont 1 à Gao, à l'intention de femmes exerçant des responsabilités; 1 série de séances de sensibilisation menées auprès d'enseignants et d'élèves à Gao; 1 atelier à l'intention du Haut Conseil islamique, sur la mise en œuvre de l'Accord. Le nombre d'ateliers organisés a été plus élevé que prévu, par souci de familiariser avec l'Accord une plus grande partie de la population malienne.

Oui Des réunions avec le Ministère de la réconciliation nationale ont eu lieu chaque semaine.

Oui Le Représentant spécial du Secrétaire général a organisé des réunions avec les parties et a usé de ses bons offices pour faciliter la cessation des hostilités entre les parties (la Coordination des mouvements de l'Azawad et le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés, membres de la Plateforme), ce qui a conduit à la signature de l'Accord d'Anéfis le

Organisation de 6 réunions avec les institutions gouvernementales compétentes, les groupes armés et d'autres parties prenantes afin de faire connaître et d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne la prise en compte de la protection, des droits et du bien-être des enfants et des femmes dans les processus et les accords de paix, et le relèvement et la reconstruction après le conflit

23 septembre 2015. Le 23 novembre 2015, le Représentant spécial a organisé une réunion de représentants des Daoussaks et des Peuls à Bamako, qui a abouti à la signature à Kidal d'un accord de cessation des hostilités. Une réunion a également été organisée le 2 février 2016 avec les groupes armés et le Gouvernement à la suite du retour de la Plateforme à Kidal. Deux réunions ont été organisées à Niamey les 8 et 17 mars 2016 entre des représentants des Daoussaks et des Peuls du Mali et leurs homologues au Niger pour mettre en œuvre une cessation immédiate des hostilités; 92 personnes détenues pour des raisons liées au conflit ont été libérées en application de mesures de confiance.

- 7 Réunions ont été organisées avec les dirigeants de la Plateforme et de la Coordination des mouvements de l'Azawad, consacrées à l'intégration des femmes dans les processus de paix.
- 2 Ateliers ont été organisés à l'intention de 51 dirigeants militaires et politiques de la Plateforme sur des sujets connexes.
- 11 Réunions ont été organisées avec le Directeur des Services sociaux des forces armées maliennes, le Directeur général de la gendarmerie, le Directeur général de la police, le chef d'état-major des forces armées maliennes et le Ministre de la défense.
- 3 Réunions ont été organisées avec la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille sur l'élaboration d'une stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration des enfants.
- 4 Réunions ont été organisées avec le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille sur la protection de l'enfance et la mise en œuvre de l'Accord.

En raison d'une forte demande, il a été tenu davantage de réunions de sensibilisation que prévu sur la protection, les droits et le bien-être des enfants et des femmes dans le cadre des processus de paix, des accords ainsi que du relèvement et de la reconstruction postconflit.

Sensibilisation et organisation de séances d'information, de réunions hebdomadaires et de débats trimestriels collectifs avec des représentants des autorités locales et des groupes de la société civile (notamment des groupes de femmes, de jeunes et des organisations religieuses) dans les 4 régions du nord pour éliminer les obstacles au dialogue et à la réconciliation et faciliter leur collaboration à la mise en œuvre de l'accord de paix global et au suivi des recommandations formulées par les Assises du nord et les États généraux de la décentralisation, et présentation de propositions pour consultation entre les parties prenantes et mise en œuvre conjointe par la société civile et les autorités locales

Mise en œuvre de 5 projets sur la culture de la paix et la sensibilisation à la non-violence à titre d'appui à l'organisation, par les autorités maliennes, d'activités culturelles et traditionnelles dans les zones touchées par le conflit, y compris de festivals interculturels et de projets de réadaptation appuyés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Organisation de campagnes d'information du public sur la réconciliation nationale et les droits de l'homme, notamment en sensibilisant la population au problème des violences sexuelles liées au conflit dans le nord du Mali et au mandat de la Mission, avec 10 réunions d'information avec les médias, 6 spots vidéo, 7 500 brochures, 15 000 t-shirts, 2 500 affiches, 1 série radiophonique, 10 spots radiophoniques en faveur d'une campagne de messages d'intérêt public, 12 manifestations publiques dans les régions du nord et à Bamako, une revue mensuelle et la célébration de la Journée des droits de l'homme

77 Séries de séances ont été organisées, dont 12 séries de séances et réunions de sensibilisation dans la région de Gao, 33 dans la région de Mopti, 14 dans la région de Tombouctou et 18 dans la région de Kidal.

3 Séries de séances ont été organisées conjointement par la MINUSMA et le Ministère de la décentralisation et de la réforme de l'État afin de promouvoir une gouvernance sans exclusive.

Ces séances ont réuni des responsables locaux, des maires, des membres de conseils régionaux et des représentants de la société civile (des femmes exerçant des responsabilités et des chefs religieux et traditionnels) en vue de rationaliser l'action à mener pour prendre en compte les priorités de développement locales.

Entre le mois d'avril et le 30 juin 2016, dans la région de Mopti, la MINUSMA a mené 4 séries de séances de sensibilisation et d'information à l'intention de représentants des autorités locales et d'organisations de la société civile, dans les cercles de Bandiagara, Douentza, Mopti et Youwarou.

Oui Un appui a été apporté à 7 activités visant à promouvoir les échanges culturels et le dialogue, notamment des festivals, et à 17 activités liées au programme de remise en état du patrimoine culturel dans les régions du nord, coordonné par le Ministère de la Culture et l'UNESCO.

Oui La Mission a organisé les activités menées dans le cadre des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, à Bamako et Gao; de la Journée des droits de l'homme à Bamako et dans les régions du nord; de la Journée des Nations Unies (axée sur le mandat de la Mission et la réconciliation nationale) à Bamako, Gao, Tombouctou et Mopti; de la Journée internationale de la femme, à Bamako et dans les régions du nord, en collaboration avec ONU-Femmes; 50 activités (Bamako : 9; Mopti : 19; Gao : 15; Tombouctou : 7) ont également été organisées pour mieux sensibiliser la population au mandat de la Mission, notamment pour ce qui a trait à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ainsi qu'à l'état de droit.

4 350 affiches, 34 040 brochures/magazines/fiches d'information et 12 750 t-shirts ont été produits.

La Radio de la Mission a diffusé une série de portraits de 5 femmes de pouvoir au Mali; 1 émission spéciale consacrée aux femmes) à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste et 6 entretiens avec des femmes exerçant des responsabilités au sein de la société malienne; 3 débats en direct et messages d'intérêt public à l'occasion de la Journée des droits de l'homme; 17 émissions en plusieurs langues à l'occasion de la Journée des Nations Unies, avec notamment des témoignages d'hommes et de femmes appartenant aux composantes militaire, civile et de police ou occupant des postes de direction.

La MINUSMA a aussi réalisé 16 messages vidéo pour sensibiliser la population à la violence sexuelle liée aux conflits, une vidéo sur les femmes au marché aux poissons de Tombouctou, une vidéo brochant le portrait d'une femme Casque bleu, une vidéo sur la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et sur la Journée des droits de l'homme (« Droit en action ») et un film documentaire de 41 minutes (« MINUSMA deux ans »), qui ont été diffusés principalement sur les médias sociaux et par l'Office de radiodiffusion télévision du Mali.

Le 19 juin, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, 10 émissions de sensibilisation ont été diffusées à la radio et la télévision et 2 tables rondes ont été organisées.

Lancement d'une campagne d'information sur la promotion des droits de l'enfant et la protection de l'enfance, notamment concernant l'interdiction de l'enrôlement et de l'emploi d'enfants, avec 1 dossier d'information à l'intention des médias, 2 spots radiophoniques, 1 spot vidéo, 1 000 affiches, 1 000 brochures, 2 000 t-shirts, des jeux de rentrée scolaire visant à promouvoir la paix destinés à 1 000 enfants, et 1 manifestation publique dans l'une des régions du nord du pays

Oui Des campagnes ciblées d'information sur la promotion des droits de l'enfant et la protection de l'enfance ont été menées sous diverses formes : 1 dossier d'information à l'intention des médias, 11 brefs messages radiodiffusés et 1 autre enregistré sur vidéo, 100 affiches, 2 600 t-shirts, 1 050 autocollants, 750 brochures, 700 chapeaux, 500 cartes au format de poche et 2 animations publiques à Mopti (en novembre 2015) et à Tombouctou (en février 2016). En outre, plusieurs temps forts ont été orchestrés à Bamako et dans les régions du nord à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance et de la Journée de l'enfant africain, dont 5 animations

	publiques. Une émission spéciale de radio de deux heures a été diffusée en direct depuis la Cité des enfants avec la participation d'enfants et de leurs parents et de membres de la population locale, et des cadeaux (par exemple des t-shirts) ont été distribués; 4 vidéos ont été réalisées, sur la jeunesse, l'éducation et la paix.
Diffusion quotidienne d'émissions radiophoniques d'informations et de débats en faveur de la réconciliation politique, notamment sur des sujets d'actualité, avec des participants de tout le pays	Oui Au total, 740 débats et reportages ont été diffusés de juillet 2015 à juin 2016. Le public a pu participer, par téléphone, pendant l'émission du matin et pendant le jeu-questionnaires diffusé chaque jour en direct.
Programmes radiophoniques quotidiens sur les initiatives menées par des femmes et des jeunes et sur l'esprit d'entreprise, et diffusion quotidienne d'un message d'intérêt public concernant le développement socioéconomique	Oui Au total, 259 émissions ont été consacrées aux femmes tout au long de l'année, dont une émission de radio quotidienne d'une heure dédiée aux femmes et aux jeunes sur MIKADO FM, du lundi au vendredi. L'émission comportait des interviews, des comptes rendus, des débats et des sujets d'actualité, qui ont ensuite fait l'objet d'un nouveau montage pour réutilisation dans d'autres émissions. MIKADO FM a également réalisé des messages d'intérêt public sur la Journée internationale de la femme, les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste et d'autres journées internationales pertinentes, ainsi que des campagnes sur l'entrepreneuriat et sur les initiatives lancées par des femmes et des jeunes.
Émissions hebdomadaires sur radio MIKADO FM (station de la Mission), avec d'éminents invités nationaux et internationaux et des débats mensuels consacrés aux questions de gouvernance démocratique	Oui Au total, 70 émissions, interviews et rencontres ont été organisées. En outre, des messages d'intérêt général sur les activités liées aux élections ont été produits en français et dans cinq langues régionales.

Réalisation escomptée 1.2 : Progrès accomplis dans l'amélioration de la gouvernance démocratique

Indicateurs de succès prévus

Augmentation du nombre de *cercles* dans les régions du nord du Mali touchées par le conflit, dans lesquels les autorités locales consultent régulièrement les groupes de la société civile concernant leurs mécanismes de prise de décisions (2013/14 : 4 sur 17; 2014/15 : 8; 2015/16 : 10)

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint

Dans les régions du nord du Mali touchées par le conflit, 12 *cercles* ont été constitués, dans le cadre desquels les autorités locales ont consulté régulièrement les groupes de la société civile pour faciliter la prise de décisions éclairées. Ces consultations étaient organisées conjointement avec d'autres donateurs, afin qu'elles profitent à un plus grand nombre de personnes.

Adoption par le Parlement d'une nouvelle loi électorale en vue d'intégrer les modifications liées aux réformes électorales (2014/15 : aucune; 2015/16 : 1)

Il a été procédé à une refonte de la loi électorale a été réexaminée et un projet de loi révisée a été adopté par le Conseil des ministres, qui est en cours d'examen par l'Assemblée nationale. Il est prévu que celle-ci l'adopte avant le 6 septembre 2016.

Regroupement des 3 organes d'administration des élections au sein de la Commission électorale nationale, en vue d'agir plus efficacement (2014/15 : 3 organes; 2015/16 : 1 organe)

Il n'a pas été établi de nouvelle commission électorale indépendante et unique. Le comité chargé de la révision de la loi électorale a toutefois recommandé dans son rapport final la création d'une telle commission.

Mise en œuvre du Plan d'appui électoral (2014/15 : aucun; 2015/16 : 1)

Un plan a été mis au point pour appuyer les élections locales, qui ont par la suite été reportées et sont maintenant prévues en novembre 2016. D'autres plans d'appui ont été mis en œuvre par la MINUSMA, y compris l'organisation, la mise en place, la livraison et la récupération de matériel électoral pendant les élections législatives partielles tenues à Ansongo en janvier 2016 dans 246 bureaux de vote. Le transport de 15 membres du personnel technique et de 3 tonnes de matériel électoral a ainsi été assuré.

Organisation par le Gouvernement d'élections municipales et régionales libres, régulières et non contestées au cours du premier semestre de 2015, selon les termes du futur accord inter-malien (2014/15 : aucune; 2015/16 : 1 tour d'élections)

Aucun scrutin n'a eu lieu au cours de l'exercice 2015/16. Pour des raisons politiques et de sécurité – notamment la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali –, les élections municipales et régionales ont été reportées successivement d'avril à octobre 2014, avril 2015, octobre 2015 et enfin novembre 2016

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations

Promotion de la participation à la vie politique et à la prise de décisions et de la gouvernance locale conjointe, le but étant de permettre aux organisations de la société civile d'être associées aux mécanismes de prise de décisions des autorités locales, à l'occasion de tables rondes mensuelles réunissant, au niveau national et dans les 4 régions du nord, des organisations de la société civile (notamment des organisations de femmes et de jeunes), les autorités locales et des chefs traditionnels

Oui Au total, 6 tables rondes ont été organisées à Gao, Tombouctou et Mopti avec des responsables locaux, des élus et des représentants de la société civile, sur l'Accord et la promotion de la bonne gouvernance.

Fourniture de conseils, dans le cadre d'ateliers périodiques et de séances de formation, aux représentants des administrations locales et de l'État dans les régions du nord du Mali touchées par le conflit, en matière de politiques et de pratiques de bonne gouvernance, le but étant de favoriser la réadaptation et la réconciliation au niveau local

Oui La MINUSMA et le Ministère de la décentralisation et de la réforme de l'État ont organisé 3 ateliers et séries de séances de formation sur une gouvernance sans exclusive, à Mopti, Gao et Tombouctou. Les jeunes ont également fait part de leur souhait d'être associés, le moment venu, à la mise en place des autorités intérimaires.

Organisation de 3 séminaires et de 10 séances de formation en vue de donner à la nouvelle commission électorale nationale indépendante les moyens de sa mission d'organisation d'élections

Fourniture de conseils et d'appui à l'occasion de réunions périodiques avec le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation et la Commission parlementaire des lois, et de 3 ateliers avec les organes d'administration des élections (Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, Commission électorale nationale indépendante et Délégation générale aux élections), des partis politiques et des organisations de la société civile (notamment des organisations de femmes), pour faire le point sur les principales lacunes de la législation électorale et sur la révision de la loi électorale aux fins de sa mise en conformité avec les normes internationales

Soutien sur les plans logistique et opérationnel et en matière de la sécurité aux autorités maliennes pendant les élections conjointes (municipales et régionales) organisées par le Gouvernement au cours du premier semestre de 2015

Aide à la livraison du matériel nécessaire pour le scrutin dans tous les bureaux de vote, ainsi qu'au dépouillement des résultats des élections

Appui en matière de sécurité et de logistique au déploiement d'agents nationaux de la Commission électorale nationale indépendante dans leurs zones de responsabilité respectives

Non Il n'a pas été organisé de formation ou de séminaire car aucune commission électorale indépendante et unique n'a été établie.

60 Réunions techniques, au cours desquelles la MINUSMA a joué un rôle consultatif, ont été menées en ce qui concerne le processus de réforme, notamment de la législation électorale, conformément à l'Accord. Des modules de formation ont été mis au point et approuvés par les organes d'administration des élections mais aucun atelier n'a été organisé au cours de l'exercice considéré.

Non Il n'y a pas eu d'élections municipales et régionales au cours de l'exercice considéré. Un appui a été fourni aux autorités maliennes pendant le recensement administratif à vocation d'état civil et la révision exceptionnelle des listes électorales. L'équipe spéciale chargée des questions électorales s'est réunie à cinq reprises. En outre, un appui a été fourni au Gouvernement malien sur les plans logistique et opérationnel et en matière de sécurité pour faciliter l'organisation et la tenue des élections législatives partielles à Ansongo en janvier 2016.

Oui La MINUSMA a apporté un appui aux élections partielles tenues à Ansongo en janvier 2016, assurant le transport de 15 membres du personnel technique et de 3 tonnes de matériel électoral auprès de 246 bureaux de vote.

Oui À l'appui des opérations de recensement électoral, notamment le recensement administratif à vocation d'état civil et les révisions annuelle et exceptionnelle des listes électorales, ainsi qu'avant, pendant et après les préparatifs des élections législatives partielles de janvier 2016, 300 agents des organismes de gestion des élections ont été conduits dans le nord du Mali depuis Bamako, à l'aide des moyens aériens de la MINUSMA.

Composante 2 : stabilisation des conditions de sécurité et protection des civils dans le nord du Mali

46. Comme indiqué dans les tableaux ci-après, la MINUSMA a aidé les autorités maliennes à sécuriser les principales agglomérations du nord du Mali en appuyant les actions qu'elles menaient pour écarter les menaces et, le cas échéant, en prenant activement des mesures propres à empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones. La Mission a également apporté son concours à l'apaisement des tensions et au traitement des plaintes pour violation du cessez-le-feu dans le cadre de la Commission technique de sécurité. Elle a continué de renforcer les organismes du secteur de la sécurité et la coordination entre les autorités nationales et les partenaires internationaux, en particulier en ce qui concerne les autorités de police et les mécanismes de justice formelle. Elle a mené des initiatives locales pour appuyer le retour des autorités nationales dans le nord et l'exercice par celles-ci d'une bonne gouvernance, tout en contribuant au règlement des conflits locaux par la médiation et l'apaisement des tensions.

47. Malgré ces efforts, les Forces armées maliennes et la population ont été victimes d'attaques violentes, attribuées à des groupes armés contrevenant au cessez-le-feu, dans toutes les régions du nord, notamment celle de Mopti. La MINUSMA a continuellement été une cible privilégiée pour ces groupes, qui ont attaqué ses patrouilles, ses convois et ses camps. Le degré d'instabilité et la nature des menaces contre la sécurité ont varié d'un endroit à l'autre dans le nord du pays. Au cours de l'exercice considéré, le cessez-le-feu n'a pas été violé, à l'exception de 12 cas signalés en juillet : 1 dans le secteur ouest et les autres dans les environs de Kidal.

Réalisation escomptée 2.1 : Progrès dans le rétablissement de conditions de sécurité stables dans le nord du Mali

Indicateurs de succès prévus

Diminution du nombre d'actes de violence commis par des groupes armés qui ne respectent pas le processus de paix dans les 7 grandes agglomérations du nord du Mali (Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka, Tessalit, Anéfis et Douentza) et dans les environs (2013/14 : 15; 2014/15 : 10; 2015/16 : 5)

Augmentation du nombre d'endroits dans le nord du pays où les Forces de défense et de sécurité maliennes ont repris leurs fonctions de sécurité (2013/14 : 7; 2014/15 : 11; 2015/16 : 15)

Augmentation du nombre de réunions de la Commission technique mixte de sécurité afin de régler les cas de violation du cessez-le-feu et autres griefs entre les parties au processus de paix (2013/14 : 20; 2014/15 : 25; 2015/16 : 24)

Indicateurs de succès effectifs

Des groupes armés ne respectant pas le processus de paix ont commis 59 actes de violence contre la MINUSMA (25 attaques) et contre la gendarmerie et les Forces armées maliennes (34 attaques) dans les 7 grandes agglomérations du nord du Mali, ainsi qu'à Nampala et Ténenkou, dans le centre du pays.

Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont repris leurs fonctions de sécurité à 16 endroits du nord du pays.

En application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, la Commission technique mixte de sécurité a été remplacée par la Commission technique de sécurité, qui se réunit tous les mois afin d'inviter toutes les parties à régler leurs différends devant le comité militaire de haut niveau chargé de superviser le cessez-le-feu et les travaux des équipes de surveillance et de vérification du cessez-le-feu. Douze réunions (1 par mois) de la Commission technique de sécurité ont été tenues.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : ou/ non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Participation et recommandations de fond à 2 réunions multilatérales avec les États voisins pour renforcer la coopération régionale et développer des mécanismes conjoints afin de régler les problèmes de sécurité régionale touchant le nord du Mali	Oui	La MINUSMA a participé à la réunion du Groupe de cinq pays du Sahel, qui s'est tenue à N'Djamena le 4 mars 2016, et au Sommet de la CEDEAO, qui s'est tenu à Dakar le 4 juin 2016. Les Ministres de la défense et les chefs d'état-major des pays de la région du Sahel ont participé à une réunion de trois jours sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, qui s'est tenue à Bamako du 2 au 4 septembre 2015 et à laquelle la MINUSMA a pris part les 3 et 4 septembre.
48 réunions (2 par mois) de la Commission technique mixte sur la sécurité, permettant à toutes les parties de régler leurs différends devant le comité militaire de haut niveau chargé de superviser le cessez-le-feu et les travaux des équipes de surveillance et de vérification du cessez-le feu au titre de l'accord préliminaire	Oui	En application de l'Accord, la Commission technique mixte de sécurité a été remplacée par la Commission technique de sécurité, qui se réunit tous les mois pour encourager l'ensemble des parties à régler leurs différends, sous les auspices du comité militaire de haut niveau chargé de superviser le cessez-le-feu et les travaux des équipes de surveillance et de vérification du cessez-le-feu. Sur décision du sous-comité chargé des questions de défense, une seule réunion a été tenue chaque mois (au lieu de deux).
520 patrouilles de vérification effectuées par les équipes mixtes d'observation et de vérification (10 équipes mixtes d'observation et de vérification × 1 patrouille hebdomadaire × 52 semaines) (les équipes mixtes d'observation et de vérification sont des équipes conjointes MINUSMA/forces françaises de l'Opération Barkhane/Forces de défense et de sécurité maliennes/Mouvement national pour la libération de l'Azawad chargées de vérifier le respect du cessez-le-feu dans les principaux lieux présentant un risque d'affrontements)	410	Patrouilles de vérification ont été effectuées par des observateurs militaires. Conformément à l'Accord, les équipes d'observation et de vérification ont été remplacées par de nouvelles équipes mixtes d'observation et de vérification. De juillet 2015 à juin 2016, 3 équipes basées à Gao, à Tombouctou et à Kidal ont mené 27 missions.
11 712 patrouilles à pied dans les 7 grandes agglomérations (1 patrouille par compagnie et par jour × 32 compagnies × 366 jours)	11 968	Patrouilles à pied ont été effectuées. Le nombre de patrouilles a été plus élevé que prévu en raison de l'augmentation du nombre d'attaques perpétrées à Kidal depuis avril (une patrouille a été déployée après chaque attaque).

168 patrouilles de moyenne distance (d'une durée de 3 jours) et opérations de sécurité effectuées en zone rurale (2 patrouilles par compagnie × 7 bataillons × 12 mois)	3 318	Patrouilles de moyenne distance (d'une durée de trois jours) ont été effectuées. Le nombre de patrouilles de moyenne distance a été plus élevé que prévu en raison de la détérioration des conditions de sécurité dans les principales agglomérations urbaines et aux alentours.
24 patrouilles de longue distance et opérations de sécurité des bataillons de réserve pour prévenir le retour de groupes extrémistes armés (déploiement d'un effectif de la taille d'une compagnie pendant 10 jours à raison de 8 patrouilles de longue distance dans chacun des 3 secteurs)	654	Patrouilles de longue distance ont été effectuées. Le nombre de patrouilles de longue distance a été plus élevé que prévu en raison de la détérioration des conditions de sécurité le long du principal axe de transport.
600 patrouilles d'une unité fluviale sur le Niger (2 patrouilles fluviales par jour × 300 jours)	Non	Au cours du troisième trimestre de 2015, il a été décidé de ne pas effectuer de patrouilles fluviales, celles-ci n'apportant pas de valeur opérationnelle à la Mission. L'unité fluviale a donc été rapatriée en avril 2015.
1 440 missions, dont des patrouilles et des sorties de combat d'hélicoptères armés (20 sorties × 6 appareils × 12 mois)	1 519	Missions effectuées (2 605 heures de vol). Le nombre de missions a été plus élevé que prévu en raison de l'activité croissante des groupes terroristes armés. Au Mali, seuls les hélicoptères permettent d'accéder rapidement sur place lors d'une attaque et d'y répondre avec la fermeté voulue. Ils ont également été davantage utilisés pour empêcher les attaques lors des escortes de convoi et des reconnaissances d'itinéraire.
1 080 missions d'hélicoptères de manœuvre, dont des opérations de patrouille, d'approvisionnement et de transport (15 sorties × 6 appareils × 12 mois)	1 154	Missions effectuées (1 819 heures de vol). Le nombre de missions a été plus élevé que prévu en raison de l'augmentation des évacuations de victimes par voie aérienne et des reconnaissances d'itinéraire, le nombre d'hélicoptères armés ayant parfois été insuffisant pour protéger les convois exposés à des risques.
360 missions effectuées par un système de drones aériens à long rayon d'action (30 sorties par mois pendant 12 mois de l'année)	Non	Bien que le système de drones aériens à moyen rayon d'action n'ait pas été mis en service avant la fin de l'exercice considéré, la MINUSMA a mené des missions à l'aide de drones de plus petite portée. Un total de 1 027 vols (3 391 heures de vol) a été atteint avec l'ensemble des systèmes de drones aériens disponibles.
720 missions de transport (30 × 2 avions de transport tactique × 12 mois)	987	Missions de transports ont été effectuées (1 285 heures de vol). La perte de l'aérodrome de Kidal en avril a entraîné un recours accru aux hélicoptères de transport à des fins utilitaires.

78 patrouilles hebdomadaires d'inspection des routes ou de déminage effectuées par les équipes d'inspection des routes et de déminage comme elles en sont chargées par la force (100 % des opérations appuyées par le Service de la lutte antimines)

416 missions de neutralisation d'engins explosifs improvisés ou non explosés, ou opérations de destruction des armes et des munitions effectuées par 2 compagnies de neutralisation des explosifs et munitions, chacune composée de 4 équipes et/ou de membres du personnel des Forces de défense et de sécurité maliennes (100 % des opérations appuyées par le Service de la lutte antimines)

Suivi d'une formation sur les engins explosifs improvisés par tous les effectifs devant être déployés au nord du Mali à l'occasion des prochaines rotations dans les 8 semaines suivant leur arrivée dans la Mission, sauf en cas de dispense par le chef de corps ou par les responsables de la force

2 nouvelles compagnies de neutralisation des explosifs et munitions ayant suivi le programme de formation obligatoire sur la neutralisation des explosifs et munitions, dont la durée peut atteindre 8 semaines par compagnie, tenues d'effectuer des exercices basiques de neutralisation d'engins explosifs improvisés

Oui Des formations directes, un encadrement et un appui matériel ont été fournis dans le cadre de 78 patrouilles hebdomadaires d'inspection des routes ou de déminage. La Mission a fait assurer 46 patrouilles d'inspection supplémentaires, dont 17 ont bénéficié d'un encadrement.

87 Missions de neutralisation d'engins explosifs improvisés et d'engins non explosés ont été menées à la demande de la Mission. Toutes les opérations ont bénéficié d'une assistance sous diverses formes (formations, matériel mis à disposition et aide à l'établissement de rapports sur la neutralisation des explosifs et munitions). Le nombre de missions a été moins élevé que prévu en raison de la réduction du volume des tâches par rapport à ce qui avait été anticipé. Quatre-vingt-dix pour cent des 87 missions ont été encadrées – ce qui n'était pas nécessaire pour les autres. À l'issue de leur formation et de l'évaluation de leurs besoins et de leurs capacités, il a été estimé que les équipes de neutralisation des explosifs et munitions de la MINUSMA étaient en mesure de mener dans les règles des opérations de neutralisation d'engins explosifs improvisés sans être directement encadrées. Elles avaient cependant accès en permanence à un encadrement indirect. De même, à tout moment, elles pouvaient bénéficier d'une assistance directe à leur demande. En outre, les équipes ont fait l'objet d'un suivi constant tout au long de leurs opérations, car il fallait veiller à ce que la qualité d'exécution demeure du niveau requis.

Oui Tous les effectifs des prochaines rotations ont suivi une formation. Cinquante-huit pour cent des effectifs (6 715 membres du personnel de la MINUSMA, parmi lesquels des soldats et 1 419 membres de la Police des Nations Unies) ont reçu une formation en cours de mission et 42 % avant leur déploiement.

2 Compagnies de neutralisation des explosifs et munitions, chacune composée de 8 équipes, ont suivi une formation initiale à la neutralisation des engins explosifs improvisés et une formation spécialisée au maniement du matériel.

Fourniture de conseils et d'un appui aux responsables de la Mission, à la force de la MINUSMA et au Siège de l'ONU sur l'amélioration de l'atténuation des dangers d'explosion (engins explosifs improvisés y compris)

Oui 4 réunions du comité directeur de lutte contre les engins explosifs improvisés et 6 réunions du groupe de travail sur la lutte contre les engins explosifs improvisés ont été organisées. Des conseils ont notamment été dispensés sur l'utilisation de chiens formés à la détection des explosifs, aux contre-mesures électroniques et à la protection des camps contre les risques d'explosion.

Remise en état de 8 zones de stockage d'armes et de munitions pour les Forces de défense et de sécurité maliennes

Non 5 des 8 dépôts d'armes ont été mis à la disposition du Gouvernement malien. En ce qui concerne les trois autres, la phase préparatoire a été menée à bien. En raison de la détérioration des conditions de sécurité à Ménaka, la mise en œuvre a cependant été reportée au début de juillet 2016 et a été achevée le 4 octobre 2016. Quatorze membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont reçu une formation à la gestion des armes et des munitions au Centre de formation au déminage humanitaire d'Afrique de l'Ouest (CPADD) et 55 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été sensibilisés aux risques associés aux arsenaux, afin qu'ils puissent les maîtriser.

Diffusion quotidienne d'émissions radiophoniques afin d'encourager les auditeurs à réfléchir aux préoccupations en matière de sécurité, contribuant à une meilleure sensibilisation du public aux problèmes de sécurité et aux activités que mène la Mission pour y remédier, le but étant d'apaiser les tensions liées à la situation

Oui 520 programmes radiophoniques quotidiens ont été produits afin de sensibiliser le public aux préoccupations en matière de sécurité et aux activités que menait la Mission pour y remédier, le but étant d'apaiser les tensions suscitées par la situation de sécurité. Les auditeurs ont été encouragés à débattre de ces questions grâce à la diffusion en direct d'appels du public pendant l'émission matinale. En outre, des débats radiophoniques et des sondages d'opinion ont été menés.

Réalisation escomptée 2.2 : Accomplissement de progrès dans la protection des civils au Mali

Indicateurs de succès prévus

Mise en œuvre de plans d'action intégrés de protection des civils dans les régions des zones prioritaires (2014/15 : 4; 2015/16 : 4)

Indicateurs de succès effectifs

Chacun des 4 bureaux régionaux a mis en place un plan d'action pour la protection des civils, qui a été actualisé tous les deux mois en fonction de l'évolution des conditions de sécurité, des zones sensibles ou des menaces.

Mise en œuvre de plans d'action de protection des civils, en coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes (2014/15 : aucun; 2015/16 : 1)

Aucun plan de protection des civils n'a été arrêté en coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, car elles n'ont pas été redéployées dans les régions du nord.

Mise en place d'un dispositif d'alerte rapide afin que les recommandations préventives soient mieux ciblées (2014/2015 : 20 évaluations mensuelles des risques liés à la protection des civils, comprenant des recommandations; 2015/2016 : 48 évaluations mensuelles des risques liés à la protection des civils, comprenant des recommandations)

Des dispositifs d'alerte rapide étaient en place dans les 4 régions, qui ont donné lieu à la tenue de réunions ordinaires et extraordinaires de l'équipe spéciale de protection des civils, ainsi qu'à des consultations avec le groupe local de la protection. Lors de la révision de la méthode d'exécution, il a été décidé de continuer à élaborer des évaluations et des plans d'action tous les 2 mois pour chaque bureau régional, plutôt que tous les mois, soit un total de 24 évaluations (6 évaluations × 4 régions).

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Évaluations mensuelles des menaces potentielles, ainsi que des mesures d'atténuation élaborées par les 4 bureaux régionaux, qui serviront de base à la mise en œuvre de plans d'action intégrés de protection des civils	24	Évaluations et plans d'action menés à bien dans l'ensemble des régions.
Élaboration et exécution d'une stratégie multidimensionnelle de protection des civils, en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies	Oui	La mise en œuvre de la stratégie de protection des civils de la MINUSMA, adoptée en mars 2015, s'est poursuivie en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies.
Mise en œuvre d'un mécanisme de coordination pour la protection des civils rassemblant tous les acteurs concernés de la Mission et du Groupe de la protection, notamment le HCR et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Oui	Au niveau du quartier général de la MINUSMA, le groupe central pour la protection des civils a été le principal mécanisme de coordination; dans les quatre régions, les équipes spéciales pour la protection des civils ont assuré cette fonction.
Déploiement d'équipes mixtes de protection, afin de mieux connaître les préoccupations liées au dispositif de coordination de la protection des civils et de fournir à la Mission des recommandations pour y remédier	Non	Aucune équipe mixte de protection n'a été mise en place officiellement. Cependant, des missions conjointes de protection ont été menées à des fins d'évaluation et de formulation de recommandations, avec la participation des sections civiles compétentes.
Renforcement des liens avec les acteurs compétents à l'échelle nationale en ce qui concerne la protection des civils, en les aidant à sécuriser les zones concernées	Oui	Au niveau régional, des consultations avec les partenaires et les services nationaux ont été tenues au sujet d'affaires ou de faits donnés, notamment par l'entremise des chefs de bureau, du fonctionnaire chargé de la protection des civils, du commandant de secteur de la force et du chef de la Police des Nations Unies.

Offre de conseils techniques aux autorités locales, aux services nationaux de sécurité et aux acteurs compétents à l'échelle nationale en ce qui concerne la protection des civils sur les moyens d'améliorer les résultats de tous ceux qui s'efforcent de protéger les civils des violences physiques

Mise en place d'un dispositif d'alerte rapide afin de surveiller la situation et d'intervenir en cas de nouveaux conflits et menaces pesant sur les civils, notamment les femmes et les enfants, par le biais des équipes spéciales régionales de protection des civils

Conduite de 60 missions d'enquête et de surveillance des droits de l'homme dans les zones touchées afin d'aider la Mission à mettre au point des mesures de protection adaptées et de faire des recommandations à cet égard

Oui Le groupe central pour la protection des civils a formulé des recommandations sur les mesures à prendre en cas de crise.

Oui Les évaluations et les plans d'action relatifs à la protection des civils, qui tiennent lieu de système d'alerte rapide, aident les responsables de la Mission sur le terrain à surveiller la situation et à intervenir en cas de nouveaux conflits et menaces, une attention particulière étant portée aux femmes et aux enfants en danger.

Oui 92 missions de surveillance et d'enquête ont été menées, notamment dans les zones de conflit. Leurs résultats ont été régulièrement communiqués aux services de renseignement de la Mission et au groupe de la protection, afin d'aider la Mission à prendre les mesures adaptées.

Réalisation escomptée 2.3 : Désarmement, démobilisation et réintégration des groupes armés

Indicateurs de succès prévus

Augmentation du nombre d'éléments de groupes armés choisissant la réinsertion socioéconomique (2014/15 : 2 000; 2015/16 : 3 000)

Mise en œuvre de programmes nationaux de désarmement, démobilisation et réintégration par la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (2014/15 : aucun; 2015/16 : 1)

Indicateurs de succès effectifs

En raison du retard pris dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali – la commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, le conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et la commission d'intégration n'ont pas vu le jour, les critères applicables à l'intégration n'ont pas été arrêtés et aucune liste certifiée des combattants n'a été remise –, le cantonnement et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration n'ont pas pu commencer. La réinsertion socioéconomique des éléments des groupes armés débutera après que la phase de désarmement et de démobilisation du programme aura été menée à bien.

Le descriptif de programme a été élaboré par un comité national spécial pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (comprenant des représentants de la Plateforme, de la Coordination des mouvements de l'Azawad et du Gouvernement). Le programme n'a pas été mis en œuvre car il est encore examiné par le Gouvernement pour approbation.

Augmentation du nombre d'éléments de groupes armés, y compris les femmes et les enfants, ayant satisfait à la procédure de vérification et d'enregistrement (2013/14 : 1 847; 2014/15 : 5 000; 2015/16 : 8 000)

Le cantonnement et le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'ont pas commencé en raison du retard pris dans la mise en œuvre de l'Accord et du non-respect des délais convenus par les parties signataires de l'Accord. La procédure de vérification et d'enregistrement débutera une fois les éléments de groupes armés cantonnés.

Augmentation du nombre d'éléments de groupes armés, y compris les enfants rescapés de ces groupes, qui ont été désarmés et démobilisés (2013/14 : aucun; 2014/15 : 5 000; 2015/16 : 8 000)

Le désarmement, la démobilisation et la libération des femmes et des enfants commenceront lorsque le processus de cantonnement sera lancé. La mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'a pas débuté en raison du retard pris dans l'application de l'Accord.

Augmentation du nombre d'anciens éléments de groupes armés et membres de leur famille ou de leurs communautés, y compris les femmes, bénéficiant de projets de réduction de la violence de proximité et de réinsertion (2013/14 : 1 000 ex-combattants et membres de leurs communautés; 2014/15 : 4 000; 2015/16 : 8 000)

À l'échelon local, 9 515 personnes, y compris des femmes et des jeunes exposés à des risques, ont directement bénéficié des projets de lutte contre la violence de proximité et de réinsertion.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Mise en place, dans les zones de cantonnement et dans d'autres lieux désignés à l'avance, de camps de désarmement et de démobilisation destinés à accueillir 5 000 personnes ayant des liens avec des éléments armés	Non	Il a été procédé à la reconnaissance de 21 des 24 sites proposés par les groupes armés. Trois ont été construits à Likrakar, Fafa et Inegar mais ils ne seront pas opérationnels d'ici à la fin de juin 2016. Parmi les 21 sites susmentionnés, 5 nouveaux cantonnements (Ber, Tinfadimata, Ilouk, Tabankort et Tessalit) devraient être opérationnels d'ici à octobre 2016.
Conduite d'activités de vérification, d'établissement des profils et d'enregistrement de 5 000 éléments de groupes armés, ainsi que d'initiatives de sensibilisation, d'éducation psychosociale, de réconciliation et d'orientation civique, dans les camps de désarmement comme au sein des communautés	Non	Les activités de vérification, d'établissement de profils et d'enregistrement des combattants de groupes armés débiteront une fois que ces derniers auront été regroupés.
Réinsertion socioéconomique de 6 847 ex-combattants, contrôlée par les communautés	Non	Les activités y relatives débiteront dès que les éléments armés auront été désarmés et démobilisés et qu'ils auront quitté les cantonnements.

Organisation de 4 ateliers d'activités de promotion et de consultation technique à l'intention des institutions nationales et de la société civile, notamment les organisations de femmes et les dirigeants locaux, afin de sensibiliser l'opinion à la question des enfants soldats et de renforcer la capacité des homologues nationaux à mettre en place de manière efficace le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration

Oui Des activités de sensibilisation et des consultations techniques sur le cadre normatif régissant la protection et le traitement des enfants associés aux forces et aux groupes armés ont été menées à l'intention de représentants d'institutions nationales, dont la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille (DNPEF) et le Ministère de la justice, et de plusieurs organisations de la société civile qui œuvrent dans le domaine de la protection de l'enfance. Cinq ateliers ou débats ont été organisés : des dirigeants locaux, des femmes et des jeunes y ont participé à ceux qui se sont tenus à Gao et à Ménaka, sur le thème des enfants soldats et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des enfants, et à Bamako, sur le cadre régissant le traitement des enfants associés aux forces et aux groupes armés avec la DNPEF; de jeunes dirigeants ont de leur côté participé à un forum national sur les adolescentes et à la Journée mondiale de l'enfance, à Bamako.

Organisation dans les diverses régions de 8 ateliers destinés aux populations locales, notamment les femmes, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation continue sur le retour d'anciens éléments de groupes armés dans leurs communautés

Non 3 des 4 ateliers prévus sur le cantonnement et le désarmement, la démobilisation et la réintégration ont été organisés – à Mopti, à Gao et à Tombouctou. Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité, l'atelier prévu à Kidal a été reporté. En raison de ressources financières insuffisantes, les autres projets n'ont pas pu être exécutés.

Prestation de conseils et d'un appui technique à la Commission technique mixte sur la sécurité et au Comité de suivi et d'évaluation sur les questions essentielles de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui risquent de se poser au cours du processus de mise en application

Oui 13 réunions de la Commission technique de sécurité de la Commission technique mixte de sécurité ont été tenues. Avant que ne soit lancée la reconnaissance des 24 zones de cantonnement proposées, la MINUSMA a dispensé des conseils relatifs aux critères de sélection des sites à la Commission technique de sécurité. Les critères arrêtés ont été pleinement respectés au cours de la procédure de validation de 18 sites, parmi lesquels 8 ont été retenus pour construction ou remise en état.

Les conseils et l'appui techniques fournis dans le cadre de l'élaboration de critères de sélection des sites de cantonnement ont également conduit à l'adoption, le 1^{er} octobre 2015, d'une procédure révisée par les parties signataires de l'Accord.

	Dans les régions de Mopti, Gao et Tombouctou, la MINUSMA a mené avec la Commission technique de sécurité des campagnes de sensibilisation conjointes sur le cantonnement et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.
Mise en œuvre de projets de réduction de la violence de proximité et de réinsertion socioéconomique pour quelque 8 000 anciens éléments de groupes armés et membres de leur famille ou de leurs communautés y compris les femmes, les jeunes courant le risque d'être recrutés et les membres de groupes ayant des besoins particuliers, et coordination avec l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria en ce qui concerne les questions transfrontières liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration	Non À l'échelon local, 9 515 personnes et jeunes – dont 595 femmes – qui couraient le risque d'être recrutés ont directement bénéficié de projets axés sur la lutte contre la violence de proximité et la réinsertion mis en œuvre à Gao, Mopti et Kidal. En l'absence d'institutions nationales fonctionnelles, il n'a pas été organisé de réunions de coordination avec l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria.
Désarmement, démobilisation et réintégration d'environ 700 ex-combattants étrangers et des personnes à leur charge	Non Des activités seront entreprises à ce titre dès que les éléments armés auront fait l'objet des vérifications nécessaires et qu'ils auront été désarmés, démobilisés et regroupés dans des cantonnements.
Organisation d'activités de promotion et de consultation technique à l'intention des institutions nationales et des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, en collaboration avec l'UNICEF, afin d'aider à identifier les enfants associés aux forces et groupes armés, vérifier leur situation, les libérer, retrouver leur famille, les remettre à celle-ci et les réinsérer	Oui Des activités de sensibilisation et des consultations techniques ont été organisées : 18 réunions ont été tenues avec des institutions nationales, 16 avec des organisations de la société civile et 26 avec divers groupes (protection, protection de l'enfance, violence sexiste et accès à la justice), notamment des réunions mensuelles avec l'UNICEF, consacrées aux mécanismes de suivi et de communication de l'information. La MINUSMA et l'UNICEF ont coprésidé les réunions trimestrielles du groupe de travail technique du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé. Un appui technique a été fourni au Gouvernement en ce qui concerne l'élaboration de l'orientation stratégique et du document directif sur l'identification, la vérification, la libération, la recherche et la réunification des familles, le but étant de favoriser une approche adaptée aux besoins des enfants dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Un appui technique sur le recrutement d'enfants a été fourni à des

	organisations de la société civile, au moyen de l'organisation de 3 réunions bilatérales et de la prestation d'une assistance technique et logistique dynamique dans le cadre du projet mené par l'UNESCO et soutenu par la MINUSMA, qui a pour objectif la réinsertion des enfants touchés par le conflit en Mali.
Organisation de 16 visites dans 8 zones de cantonnement et/ou de désarmement, démobilisation et réintégration (2 visites dans chaque zone) afin de vérifier la libération d'enfants associés aux groupes armés, de plaider en faveur de cette opération et de former les groupes armés à la protection et aux droits de l'enfant, en collaboration avec l'UNICEF	Non La mise en œuvre de ce produit a été retardée du fait que le processus de cantonnement n'avait pas encore commencé et que les zones de cantonnement étaient encore en construction. Néanmoins, en janvier 2016, 2 visites ont été effectuées dans des zones de cantonnement en construction à Inegar et à Fafa (région de Gao).
Diffusion de 52 émissions de radio hebdomadaires sur les questions liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration	85 Productions radiophoniques ont été diffusées (25 reportages sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, 40 entretiens, 10 débats, 10 sujets d'actualité).
Prise en compte des questions liées à la protection des femmes, notamment la violence sexuelle et sexiste, dans tous les aspects des politiques et programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, à savoir la séparation des sexes dans les zones de cantonnement, les activités de prévention, l'engagement des groupes armés à mettre fin à la violence lors du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, et appui à la coordination entre les programmes de réintégration sociale et la réparation en faveur des victimes	Oui Les questions liées à la protection des femmes ont été prises en compte dans le descriptif du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration établi par la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. La MINUSMA a organisé un atelier de 2 jours et un atelier d'une journée avec la Plateforme, ainsi que 4 séances de travail sur les questions relatives à la protection des femmes avec la Coordination des mouvements de l'Azawad.
Organisation de 8 visites dans 8 zones de cantonnement afin de sensibiliser les membres des groupes armés à la question des violences sexuelles liées aux conflits lors du processus de désarmement, démobilisation et réintégration	Non Ces visites n'ont pas eu lieu en raison du retard pris dans la mise en œuvre du programme, qui a eu pour effet de retarder la construction des zones de cantonnement.

Réalisation escomptée 2.4 : Améliorer la gouvernance des institutions chargées de la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et ses organes (Cellule de coordination et comités ministériels) sont mis en place, équipés et dotés en personnel (2014/15 : 1 organe; 2015/16 : 5 organes)

Indicateurs de succès effectifs

Conformément à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, un nouveau décret, adopté le 9 juin 2016, porte création du poste de Commissaire du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, qui remplace la Cellule de coordination.

Augmentation du nombre de formations en matière de renforcement des capacités destinées aux agents chargés d'appliquer la réforme du secteur de la sécurité, suite à l'adoption du cadre de cette réforme (2014/15 : 50 agents formés; 2015/16 : 200)

240 personnes (militaires, policiers, responsables de groupes de jeunes, assistants parlementaires et membres d'organisations de la société civile et des médias) ont été formées au cours de 9 sessions, organisées conjointement avec l'École de maintien de la paix de Bamako. Le nombre de bénéficiaires des formations a été revu à la hausse de manière à inclure des membres de la société civile et des médias.

Augmentation du nombre d'évaluations effectuées par la Commission de défense nationale, de la sécurité et de la protection civile la défense et la sécurité (2014/15 : 1; 2015/16 : 4)

La Commission de défense nationale, de la sécurité et de la protection civile a mené une mission d'évaluation du secteur de la sécurité à Gao, Ménaka et Tombouctou du 4 au 8 avril 2016.

Prestation par les forces de défense et de sécurité maliennes de services aux victimes de violences sexuelles, par le biais des mesures suivantes : création de cellules de lutte contre les violences sexuelles, de postes d'officier de permanence et de coordonnateurs de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste chargés d'organiser des activités de prévention et d'entendre les allégations de violences sexuelles, d'enquêter sur les cas signalés et de prendre des mesures à leur sujet, conformément aux procédures de fonctionnement et d'orientation normalisées.

Les moyens techniques, matériels et logistiques des forces de défense et de sécurité maliennes ont été renforcés et 30 coordonnateurs de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits ont été formés à la prise en charge des dossiers de violences sexuelles. La Mission a appuyé la mise en place ou le renforcement de cellules de lutte contre les violences sexuelles à Tombouctou et à Gao, chargées de prévenir et de prendre en charge les violences sexuelles, y compris celles liées aux conflits.

Prise en compte des questions liées aux violences sexuelles tout au long du processus de réforme du secteur de la sécurité, conformément à la résolution 2106 (2013) du Conseil de sécurité (2014/15 : 1; 2015/16 : 3)

La violence sexuelle liée aux conflits a été intégrée au processus de réforme du secteur de la sécurité et des dispositions connexes ont été prises dans la planification de la réforme.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Mise en œuvre de 4 projets à effet rapide afin d'appuyer (en leur fournissant du matériel et des formations) la mise en place de la Cellule de coordination technique du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, des comités du Ministère de la défense et du Ministère de la sécurité intérieure et de la protection civile, et des organes de contrôle des forces armées et de la gendarmerie	Non	1 projet à effet rapide, financé par le mécanisme de financement des projets à effet rapide de la MINUSMA et consacré à l'équipement du centre de conférences du Département des ressources humaines des Forces armées maliennes, est en cours. Le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali a été utilisé pour les projets de rénovation en cours et l'équipement des locaux de l'Inspection générale des Forces armées maliennes et des nouveaux bureaux du Conseil National pour la réforme du secteur de la sécurité, à hauteur de 78 096 dollars pour les premiers et de 141 527 dollars pour les seconds.

Organisation de 2 ateliers de renforcement des capacités (à Bamako et Gao) sur les politiques et doctrines des institutions chargées de la sécurité concernant le terrorisme et la criminalité transnationale organisée

Organisation à Bamako et Gao de 12 séances de formation destinées à des représentants des institutions chargées de la sécurité, du Ministère de la défense et du Ministère de la sécurité intérieure et de la protection civile, sur les domaines suivants : la planification stratégique de la réforme du secteur de la sécurité, la gestion du changement, le suivi et l'évaluation et la gestion des frontières

Déploiement pendant un an de 2 fonctionnaires dans la Cellule de coordination technique du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité à Bamako, dans le cadre du renforcement des capacités dans ce domaine

Organisation de 6 séminaires à l'intention de parlementaires et de membres d'autres organes législatifs sur les domaines suivants : les dépenses publiques du secteur de la sécurité, la rédaction de textes de loi et l'élaboration de mécanismes de suivi

1 Atelier a été organisé à Bamako le 28 janvier 2016 sur l'adoption du document de stratégie applicable aux brigades de gendarmerie fluviale concernant la sécurité sur le fleuve Niger. Le deuxième atelier, consacré à l'élaboration de la stratégie de lutte anti-terrorisme du Ministère de la défense, a été reporté par le Ministère.

9 Séances de formation sur la réforme du secteur de la sécurité ont été organisées conjointement avec l'École de maintien de la paix pour 240 membres des forces de défense et de sécurité et de la société civile.

1 Réunion d'experts s'est tenue à Kangaba du 16 au 20 mai 2016 en vue de faire la synthèse rapports consacrés à une nouvelle politique de contrôle des frontières nationales dans un projet de document qui serait présenté à l'atelier national de haut niveau devant se tenir à Bamako la dernière semaine de septembre.

Le nombre moins élevé que prévu de séances de formation est imputable à la restructuration du Ministère de la défense.

Non Les deux spécialistes n'ont pas été en mesure de prêter appui à la Cellule de coordination technique du Conseil car le décret portant création de ce dernier n'a été adopté que le 9 juin 2016 et la nomination des membres des trois groupes de travail thématiques du Conseil (défense, sécurité, relations internationales; état de droit, contrôle démocratique et genre, gouvernance politique, économique, sociale et culturelle) était toujours en cours.

1 Atelier a été organisé le 29 janvier 2016 pour renforcer les capacités de l'Inspection générale de la gendarmerie à Bamako.

1 Atelier sur l'élaboration d'un plan conceptuel aux fins de la création d'une commission nationale d'intégration, pour le compte du Gouvernement malien a été organisé du 7 au 10 avril 2016 à Bamako.

1 Atelier de 3 semaines sur la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration a été organisé à l'intention des assistants parlementaires de l'Assemblée nationale.

	Les séminaires ont été reportés à la demande de l'Assemblée nationale.
Organisation à Bamako, Gao, Tombouctou et Kidal de 4 ateliers consultatifs avec des organisations de la société civile, dont des organisations de femmes, sur la stratégie nationale de la réforme du secteur de la sécurité, les violences sexuelles liées aux conflits et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans cette réforme	1 Atelier sur le rôle des jeunes dans la réforme du secteur de la sécurité et dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration a été organisé les 4 et 5 mars 2016. 1 Atelier de 3 semaines sur la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration a été organisé à l'intention de membres d'associations de jeunes. Les autres ateliers ont été reportés en raison des mauvaises conditions de sécurité dans les nord du pays.
Organisation de 10 réunions destinées à fournir une assistance technique et des conseils afin de prévenir les violences sexuelles liées au conflit commises par les forces de défense et de sécurité maliennes et d'amener les auteurs à répondre de leurs actes	11 Réunions ont eu lieu avec le directeur du Service social des forces armées maliennes. 4 Réunions ont été organisées avec le Directeur général de la gendarmerie, le Directeur général de la police, le chef d'état-major des forces armées maliennes et le Ministre de la défense. Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu afin que les besoins des différents partenaires nationaux dans le processus de réforme puissent être examinés en profondeur.
Organisation de 4 enquêtes d'opinion auprès des populations de Gao, Mopti, Tombouctou et Kidal, dont 30 % de femmes au moins, visant à évaluer leur confiance dans les institutions chargées de la sécurité	Non Il n'a pas été possible de réaliser les enquêtes, faute de moyens disponibles pour la sécurité et les escortes, Les enquêtes prévues devaient être effectuées en milieu urbain et en milieu rural.
Organisation à Bamako et Gao de 16 réunions de coordination avec les autorités maliennes, les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux	18 Réunions ont été organisées avec les autorités maliennes, les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux.
Prestation de conseils techniques, dans le cadre de réunions mensuelles avec le Ministère de la sécurité intérieure et de la protection civile, en vue de l'élaboration de plans stratégiques de réforme du secteur de la sécurité et de programmes de formation visant à améliorer la capacité de la police et d'autres services de maintien de l'ordre à maintenir l'état de droit	Oui 14 réunions ont été organisées avec le Ministère de la sécurité et de la protection civile.

Prestation de conseils et d'un appui techniques sur l'élaboration de plans stratégiques de réforme du secteur de la sécurité et de programmes de formation tenant compte de la problématique hommes-femmes, par le biais de mesures spéciales pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles, notamment la promotion d'une législation nationale sur la violence sexuelle et la reconnaissance du statut de victime des personnes ayant subi des violences sexuelles

Organisation de 2 séances de formation des formateurs à l'intention des forces de défense et de sécurité maliennes, visant au renforcement des capacités dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et les violences sexuelles liées au conflit

Prestation de conseils et d'un appui techniques en vue de la création, au sein des forces de défense et de sécurité maliennes, d'une cellule de lutte contre la violence sexuelle, pour prêter assistance aux victimes de violences sexuelles et sexistes

Prestation d'un appui technique au Ministère des affaires féminines sur les stratégies de recrutement, de déploiement et de promotion professionnelle du personnel féminin des forces de défense et de sécurité maliennes

Oui 4 sessions de sensibilisation ont été organisées avec le Ministère de la Justice et le Président de l'Assemblée nationale en vue de l'adoption d'une loi relative à la lutte contre la violence sexuelle, notamment les violences sexuelles liées aux conflits.

6 séances de formation ont été organisées à l'appui du programme de formation de l'École nationale de police et 1 séance de renforcement des capacités a été dispensée par 25 hauts gradés de la police aux membres des forces de défense et de sécurité maliennes en vue d'améliorer leur aptitude à réprimer et prévenir les violences sexuelles liées aux conflits.

4 Ateliers d'une durée de 2 à 4 jours ont été organisés à l'intention de 125 membres du personnel des forces de défense et de sécurité maliennes. Le nombre d'ateliers a été plus élevé que prévu, des officiers supérieurs des Forces de défense et de sécurité maliennes ayant demandé à la MINUSMA d'apporter son appui à leurs troupes en leur dispensant des séances de formation sur les violences sexuelles liées aux conflits.

30 Des référents en matière de violences sexuelles liées aux conflits ont suivi une formation de trois jours avant leur affectation dans la police, la gendarmerie et des unités militaires.

Oui 2 sessions de formation ont été organisées à l'intention de 50 acteurs du système pénal. Les initiatives de promotion de l'égalité des sexes ont été financées par le Fonds pour la consolidation de la paix, qui a fourni un appui technique, matériel et logistique à la constitution d'unités spécialisées à Gao et Tombouctou.

Non Cette activité a été suspendue, la mise en œuvre d'un plan d'action malien relatif à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité n'ayant pas commencé.

Réalisation escomptée 2.5 : Progrès dans le rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord du Mali

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
Augmentation du nombre de tribunaux fonctionnant (bâtiments ouverts, personnel présent, affaires traitées) dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal et dans les 3 districts de Mopti touchés par la crise de 2012 (2013/14 : 4; 2014/15 : 8; 2015/16 : 12)	En raison de problèmes de sécurité, 9 des 12 tribunaux demeurent fonctionnels et partiellement opérationnels dans les régions de Tombouctou et Gao et les districts de Mopti touchés par la crise de 2012, bien que la présence permanente de magistrats continue à poser problème.
Augmentation du nombre de prisons fonctionnant (bâtiments ouverts, personnel et détenus présents) dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal et dans les 3 districts de Mopti touchés par la crise de 2012 (2013/14 : 3; 2014/15 : 6; 2015/16 : 12)	8 des 12 prisons demeurent fonctionnelles et partiellement opérationnelles dans les régions de Tombouctou, Gao et dans des districts de Mopti. L'insécurité qui règne à Kidal, Ménaka et Ansongo a empêché la rénovation et la réouverture des prisons et des tribunaux locaux.
Mise en œuvre de la stratégie nationale 2014-2019 en matière de justice	Le Ministère de la justice a élaboré un plan de réforme détaillé de 3 ans, qui remplacera la stratégie nationale pour la justice.
Les 15 préfets et 75 sous-préfets des zones du nord touchées par le conflit réintègrent tous leurs cercles et arrondissements respectifs	Au 30 juin 2016, 15 des 32 préfets et 46 des 157 sous-préfets avaient été redéployés. S'agissant des sous-préfets, l'objectif n'a pas été atteint, en raison de l'insécurité persistante.
Augmentation du nombre de policiers dans les zones du nord touchées par le conflit (2013/14 : 1 931; 2014/15 : 2 300; 2015/16 : 2 500)	1961 membres des forces de défense et de sécurité maliennes ont été déployés, dont 310 membres de la police nationale, 610 gendarmes, 866 gardes nationaux, 149 membres de la Protection civile et 26 agents des douanes. Le nombre d'agents des forces de l'ordre déployés a été inférieur aux prévisions en raison de la situation en matière de sécurité, des attaques terroristes incessantes dans le nord et le centre du Mali et du manque d'infrastructures pour le déploiement du personnel de sécurité.
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> <i>Observations</i>
Conseils quotidiens à la police malienne et renforcement de ses capacités, grâce à l'implantation de membres de la Police des Nations Unies dans des bureaux de la police malienne dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti ainsi qu'à Bamako, notamment dans 2 écoles de police	Oui Des membres de la Police des Nations Unies ont été intégrés dans les écoles de police et de gendarmerie, les commissariats et les brigades dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Ménaka. 9 policiers de la MINUSMA, formés à la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme ont été affectés à Bamako, auprès de 7 unités spécialisées maliennes impliquées dans la lutte contre le crime organisé et le terrorisme, afin de leur

Formation de 5 000 agents des Forces de sécurité maliennes aux sujets suivants : techniques de police, action antiémeutes, techniques d'enquête et droits de l'homme, notamment questions liées à la problématique hommes-femmes, protection des enfants, violences sexuelles liées aux conflits et autres sujets recensés dans l'évaluation des besoins 2013-2014

280 000 heures-homme de patrouille conjointe Police des Nations Unies-police malienne (2 patrouilles par unité de police constituée × 8 unités × 10 hommes × 7 heures × 250 jours)

prodiguer quotidiennement des conseils et de transférer leurs compétences policières lors d'un enseignement théorique et sur le terrain, par des activités de mentorat, de conseil, une assistance opérationnelle et un appui techniques et médico-légal.

Un équipe de formateurs spécialisés a élaboré 10 modules de formation et dispensé aux membres des forces de défense et de sécurité maliennes à une formation concernant la contrefaçon des documents de voyage, le trafic de drogues, la criminalistique, la criminalité transnationale organisée et la lutte contre la cybercriminalité.

4 266 Agents des Forces de sécurité maliennes ont reçu une formation.

Le nombre moins élevé que prévu d'agents formés s'explique par la situation en matière de sécurité et par le fait que personnel concerné n'était pas disponible pour les programmes de formation prévus. Plusieurs problèmes de sécurité, y compris la nécessité de maintenir l'ordre public tout en faisant face aux attaques, ont contraint les forces de défense et de sécurité maliennes à mobiliser toutes leurs ressources, humaines notamment et à amputer les effectifs disponibles pour les programmes de formation prévus. Bien que la situation se soit améliorée dans la deuxième moitié de l'année visée par le rapport, l'objectif n'a pas pu être atteint. La MINUSMA a maintenu le dialogue avec les autorités des forces de défense et de sécurité maliennes et d'autres parties prenantes, telles que la Mission de formation de l'Union européenne au Mali, dans l'espoir que le bilan s'améliorerait lorsque les conditions de sécurité le permettraient.

79 740 Heures-homme de patrouille conjointe Police des Nations Unies-police malienne ont été effectuées.

Le nombre moins élevé que prévu d'heures-homme de patrouille s'explique par le fait que souvent, les Forces de défense et de sécurité maliennes ne disposent pas du matériel et du personnel nécessaires à l'organisation de patrouilles conjointes. De plus, la situation en matière de sécurité a souvent contraint les

		forces maliennes à axer leurs activités sur la protection des installations `plutôt que sur les patrouilles conjointes. La Police des Nations Unies a donc effectué des patrouilles avec d'autres partenaires, tels que les membres des contingents militaires de la Mission, ce qui a permis d'accroître les patrouilles de la Police des Nations Unies dans les zones instables.
6 000 heures-homme d'appui opérationnel à l'action antiémeutes fournies à la police malienne par les unités de police constituées, notamment au cours d'exercices de formation communs	45 810	Heures-homme d'appui opérationnel ont été fournies à la police malienne par des unités de police constituées en matière de contrôle des foules, de maintien de l'ordre public et de sécurisation des manifestations Un appui opérationnel a également été fourni à l'occasion de matchs de football, de l'octroi de services d'escorte (avec les forces de défense et de sécurité maliennes) à des dirigeants maliens en visite officielle dans les régions, à des acteurs humanitaires ou de dirigeants de la MINUSMA et de missions conjointes avec les acteurs humanitaires ou les sections organiques de la MINUSMA dans les villages.
52 500 heures-homme de patrouille des unités de police constituées des Nations Unies (6 heures par patrouille × 5 hommes × 7 unités × 250 jours) dans les zones instables, pour appuyer la police malienne et les services de maintien de l'ordre maliens	272 040	Heures-homme de patrouille ont été effectuées par des unités de police constituées des Nations Unies. Le nombre d'heures-homme plus élevé que prévu s'explique par l'augmentation des activités opérationnelles (patrouilles à pied, patrouilles de longue distance) menées par la police des Nations Unies et les unités de police constituées dans les zones instables pour venir en aide aux forces de défense et de sécurité maliennes, qui dans la plupart des cas manquent de matériel et de personnel pour mener à bien les patrouilles conjointes.
2 400 heures de patrouille de longue distance des unités de police constituées des Nations Unies (12 heures par patrouille × 200 patrouilles en un an)	64 680	Heures de patrouille de longue distance ont été effectuées par des unités de police constituées des Nations Unies. Le nombre d'heures de patrouille est plus élevé que prévu, des patrouilles de longue distance ayant dû être organisées pour sécuriser la population dans un contexte de recrudescence des menaces à la sécurité, des attaques armées et du banditisme.
14 semaines de formation et de mentorat périodique organisées par les ministères de la	Oui	121 membres des forces de défense et de sécurité maliennes ont suivi un total de

défense et de la sécurité intérieure à l'intention de 12 membres du personnel des forces de défense et de sécurité maliennes dans le but de mettre en place des capacités de neutralisation des engins explosifs improvisés

26 semaines de formation spécialisée sur la neutralisation des explosifs et munitions et la prise en charge des engins explosifs improvisés, ce qui a permis de créer une première équipe de neutralisation des engins explosifs improvisés L'aggravation de la menace constituée par les explosifs et son expansion vers le centre et le sud de Mali ont poussé les autorités maliennes à demander davantage de stages de formation Une équipe sommaire est chargée des opérations depuis le 28 février 2015.

Prestation de conseils techniques pour appuyer la création, au sein de la Direction du génie militaire à Bamako, d'un centre national de coordination de la neutralisation des explosifs et munitions

Oui Le Service de la lutte antimines a apporté un appui logistique et technique et des conseils pour la mise en place d'un centre de coordination pour la neutralisation des explosifs et munitions. Des instructions permanentes ont été mises au point et une formation à la gestion des données a été dispensée. Le centre est opérationnel depuis le mois de janvier 2016, alors que le projet de décret qui en portait création attendait toujours l'approbation des autorités nationales.

Prestation d'un appui au Ministère de la justice pour rendre pleinement opérationnels les 12 tribunaux et les 12 prisons situés dans les zones occupées par les groupes armés, et pour remettre en état ou construire 5 tribunaux et des établissements pénitentiaires à Gao, Kidal, Mopti, Tombouctou et Bamako

Non 5 projets de reconstruction de prisons et 2 projets de développement agricole dans les prisons ont été réalisés L'insécurité qui règne dans les régions du nord a empêché la Mission de mener à bien d'autres projets de rénovation ou de construction.

Organisation de 30 séances de consultation et de 10 stages de formation de formateurs à l'intention des juges, procureurs et autres agents du système judiciaire

88 sessions de mentorat, dont 10 sessions de formation, ont été menées. Compte tenu de la présence fluctuante des magistrats dans le nord du pays, les séances de mentorat ont principalement eu lieu dans les prisons. Le nombre des séances a été plus élevé que prévu car il a été décidé de les étendre au personnel pénitentiaire. Il y a donc eu 17 séances à l'intention du personnel judiciaire et 71 à l'intention du personnel pénitentiaire (10 séances ont été organisées pour les deux à la fois).

Prestation d'un appui au Ministère de la justice pour l'organisation de 15 audiences foraines dans les zones non sécurisées ou difficiles d'accès

2 Audiences foraines ont été organisées à Mopti, où l'insécurité va croissant.

Prestation d'un appui dans le cadre de 10 enquêtes judiciaires ou poursuites portant sur des

1 Enquête judiciaire a été menée par le Pôle judiciaire spécialisé, compétent en matière de

crimes graves menées par les autorités judiciaires militaires dans les zones touchées par le conflit armé, au moyen de 10 formations de formateurs organisées à l'intention de 150 agents pénitentiaires par les cellules d'appui aux poursuites judiciaires

procès avec jury. Le nombre d'enquêtes a été moins élevé que prévu, le Gouvernement n'ayant pas encore fait preuve d'une réelle volonté politique de faire progresser la justice militaire

Affaires concernant des délits graves commis dans les régions de Tombouctou, Gao et Mopti ont fait l'objet de procès d'assises, qui ont eu lieu du 18 avril au 6 mai 2016.

Prestation de services de transport au Service d'inspection des prisons du Ministère de la justice, notamment en ce qui concerne les questions de protection des jeunes et des femmes, à Gao, Tombouctou et Mopti, lors de ses 24 inspections (4 visites dans chacune des 6 prisons)

150 Agents pénitentiaires ont été formés.

28 Inspections ont été menées dans des prisons du centre et du sud du pays. 24 établissements pénitentiaires et 4 administrations carcérales régionales ont été inspectés dans le sud du pays (régions de Koulikoro et Ségou du 9 au 14 mai 2016 et régions de Kayes et Sikasso du 16 au 21 mai 2016). En outre, la MINUSMA a facilité les inspections au niveau régional, lors de la visite effectuée par le Procureur de Gao à Ménaka le 31 août 2015 pour y évaluer les infrastructures judiciaires et pénitentiaires, par des membres de la Cour d'appel dans des prisons et commissariats de Mopti, le 10 mai 2016.

Prestation d'un appui logistique à 20 visites d'inspection du Service d'inspection judiciaire du Ministère de la justice à Gao, Tombouctou et Mopti

Non En raison de la détérioration des conditions de sécurité, aucune inspection n'a pu être organisée.

Publication de 1 rapport de pays sur l'application des indicateurs de l'état de droit des Nations Unies

Non Ce projet n'a pas été approuvé par le Gouvernement malien. Toutefois, le Gouvernement et la MINUSMA sont convenus d'élaborer une série de critères permettant de mesurer la mise en œuvre du mandat de la Mission. Dans le cadre de cet exercice, la MINUSMA proposera des indicateurs pour suivre les progrès accomplis dans le secteur de l'état de droit.

Organisation d'activités d'information comprenant 10 manifestations publiques, 10 ateliers de formation et 10 programmes de radio sur les normes juridiques internationales et nationales et leur application

Oui Une campagne de sensibilisation au mandat de la MINUSMA, à l'exploitation et aux sévices sexuels et à l'état de droit, organisée dans le cadre du programme « Thé dans le Grin », a comporté 50 activités (9 à Bamako, 19 à Mopti, 15 à Gao et 7 à Tombouctou). La radio de la MINUSMA a couvert 15 ateliers et manifestations et réalisé 10 entretiens avec des responsables des questions relatives à l'état de droit, aux droits de l'homme et à d'autres activités connexes de la MINUSMA Elle a

	également couvert 10 ateliers et conférences portant sur les normes juridiques internationales et nationales organisés par le Gouvernement malien, et a organisé et réalisé 4 débats sur la question.
Prestation d'une assistance technique, notamment pour la présentation de rapports en vertu des traités et la mise en place de mécanismes de suivi, à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères en ce qui concerne le respect de la Convention sur certaines armes classiques et de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes	Non Un appui a été fourni à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre; sous les formes ci-après : cours de formation dans les régions, constitution de bases de données pour le désarmement et la lutte contre la prolifération et assistance dans l'examen de la législation nationale en vue de s'assurer de sa conformité avec la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes.
Diffusion de bulletins quotidiens d'actualité sur la station radio de la Mission, qui encourageront un dialogue ouvert entre les autorités de l'État, les décideurs, la société civile et la population	Oui 1 600 émissions ont été diffusées, notamment des reportages de fond, des débats, des entretiens, des programmes mobilisant les auditeurs et des programmes en direct, l'accent étant mis sur les activités du Gouvernement, de la société civile et des organisations non gouvernementales et sur les rôles respectifs de ces entités dans la société malienne.
Organisation de 5 séances de formation de formateurs sur la surveillance des violations des droits de l'enfant à l'intention de 45 instructeurs maliens et de 4 séances régionales de formation sur la protection de l'enfance à l'intention de 120 représentants d'organismes œuvrant pour les jeunes et les femmes	Oui Les 5 séances de formation des formateurs prévues, ont été condensées en 3 sessions, organisées en octobre, mars et décembre 2015 à l'intention de 60 membres de la police malienne. 4 séances de formation sur la protection de l'enfance ont été organisées à l'intention de 116 membres d'organismes œuvrant pour les jeunes et les femmes à Gao et Bamako.
Organisation à l'intention de juges et du personnel judiciaire, de 5 stages de formation des formateurs sur la protection de l'enfance, la justice pour mineurs et les règles et réglementations s'appliquant à la détention d'enfants en période de conflit	1 Séance de formation des formateurs a été organisée à Bamako à l'intention des 27 membres de la Brigade chargée de la protection des mineurs et de l'enfance de la police malienne. En raison de la situation en matière de sécurité, les autres stages de formation, notamment ceux destinés aux juges, n'ont pas pu être organisés. La MINUSMA a également participé à 13 stages de formation sur la protection de l'enfance, la justice pour mineurs et les règles et règlements applicables aux détentions d'enfants liées au conflit organisées à l'École de maintien de la paix de Bamako à l'intention de 440 agents des forces de défense et de sécurité maliennes.

Organisation de 4 réunions de travail visant à renforcer les capacités des représentants de l'État et des autorités locales à déterminer les priorités concernant les populations locales, notamment les femmes et les jeunes

Mise en œuvre de 1 projet à effet rapide pour restaurer les locaux utilisés par la société civile, et de 5 projets à effet rapide – au moins un par région – pour remettre en état les bâtiments publics

Organisation de 1 atelier par région pour le Ministère de l'intérieur et de la sécurité, afin que l'État et les autorités locales appuient l'augmentation du quota de civils occupant des fonctions de représentants de l'État, et pour renforcer les capacités de l'État et des autorités locales en matière d'administration publique et de gouvernance locale

Prestation d'un appui au processus de réconciliation et aux programmes-cadres analogues, afin d'élaborer les mécanismes primordiaux permettant le dialogue intracommunautaire et intercommunautaire, ainsi qu'un renforcement de la confiance visant à prévenir l'intensification de la violence et à faciliter le rétablissement de l'autorité de l'État

8 Ateliers ont été organisés à Mopti, Tombouctou, Gao et Ménaka (2 par région) en vue de rapprocher les initiatives de la Mission de celles des agences régionales de développement et d'élaborer des programmes de développement régionaux.

Oui Des projets à effet rapide ont permis de rénover 5 locaux utilisés par la société civile (1 à Tombouctou, 1 à Gao, 1 à Mopti et 2 à Kidal). En outre, 27 projets à effet rapide ont été montés pour remise en état des locaux publics (police/gendarmerie/protection civile, prisons, tribunaux, infrastructures municipales, préfectures) à Mopti, Tombouctou, Gao et Bamako. Aucun projet à effet rapide n'a pu être mené à bien à Kidal, le nombre de représentants de l'État sur place étant insuffisant.

Oui La MINUSMA et le Ministère de la décentralisation et de la réforme de l'État ont organisé 3 ateliers et sessions de formation sur la gouvernance inclusive à Mopti, Gao et Tombouctou. Ces séances ont été l'occasion pour des jeunes et des femmes d'appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'appliquer la politique nationale en matière d'égalité des sexes, selon laquelle les femmes doivent représenter 30 % des membres élus ou nommés de l'administration. Les jeunes ont également souligné leur souhait d'être associés à la mise en place des futures autorités provisoires.

Oui Plusieurs forums de dialogue et de réconciliation intercommunautaire ont été facilités par la MINUSMA, dans les régions de Mopti (2 forums à Koro et Mopti), Gao (21 forums), Ménaka (1 forum) et Kidal (1 forum). L'accent a été mis sur la rationalisation de la stratégie adoptée par les organisations de la société civile en ce qui concerne la création d'une plateforme technique qui permettrait de renforcer la participation de la société civile au processus de paix et le rôle de veille qu'elle peut y jouer, notamment dans les préparatifs et la tenue prochaine de la Conférence d'entente nationale.

Permanence téléphonique pour répondre aux cas de violence sexuelle et sexiste, et élaboration d'instructions permanentes pour lutter de manière efficace contre les violences sexuelles, liées ou non aux conflits

Oui 2 réunions de sensibilisation ont été organisées avec le Directeur général de la police nationale; 1 atelier de formation de 2 jours a été organisé à l'intention de 38 opérateurs de la permanence téléphonique mise en place pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste; 2 réunions de sensibilisation ont été organisées à l'intention du responsable de la permanence téléphonique et du Directeur général de la police, afin de veiller à ce que les procédures de lutte contre les violences sexuelles et sexistes et les violences sexuelles liées aux conflits soient bien connues et appliquées

Organisation d'activités de sensibilisation et de formation destinées à renforcer les capacités des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, liées ou non aux conflits

Oui 4 ateliers sur les violences sexuelles liées aux conflits ont été organisés, auxquels ont participé 35 dirigeants d'organisation de jeunes et 53 dirigeantes d'associations de femmes.

Prestation de conseils destinés à encourager la mise en œuvre de mécanismes de prévention des violences sexuelles et de protection contre celles-ci

Oui 4 sessions de sensibilisation ont été organisées à l'intention du Chef d'état-major de l'armée, du Directeur général de la gendarmerie, du Directeur général de la police nationale et du Directeur du service social des forces armées maliennes pour qu'ils veillent à assurer dans leurs services la prévention et la protection contre la violence sexuelle liée aux conflits La Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a tenu 1 séance de sensibilisation de haut niveau à laquelle étaient conviés le Ministre de la défense, le Chef d'état-major de l'armée et le Directeur général de la police.

Prestation de conseils destinés à encourager la révision du Code pénal, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle

Oui 2 sessions de sensibilisation ont été organisées en présence du Ministre de la justice et du Président de l'Assemblée nationale ainsi qu'un atelier à l'intention de 45 parlementaires. 4 réunions ont été tenues avec le Secrétaire général du Ministère de la justice en vue de l'adoption d'une loi sur la violence sexiste, notamment la violence sexuelle liée aux conflits

Activités de sensibilisation à la question des violences sexuelles et sexistes, liées ou non aux conflits, dans le cadre d'une campagne de 16 jours contre la violence à l'égard des femmes

Oui 10 programmes de sensibilisation ont été diffusés à la radio ou à la télévision et 2 tables rondes ont été organisées en collaboration avec des partenaires locaux à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, le

Organisation de 24 inspections des prisons (4 visites dans chacune des 6 prisons) afin d'assurer la protection des hommes et des femmes contre les violences sexuelles au cours de leur détention et la surveillance de la détention des auteurs de crimes sexuels	19 juin. Les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste ont également été organisées sans accroc. Oui Des visites ont été effectuées toutes les deux semaines dans des centres de détention publics dans 4 régions et toutes les semaines à la prison centrale de Bamako pour contrôler si les femmes et les hommes y étaient dûment protégés contre les violences sexuelles
---	--

Composante 3 : promotion et protection des droits de l'homme et justice

48. Comme indiqué dans les cadres de référence définis ci-après, la MINUSMA a continué de recueillir des preuves de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par des groupes armés hostiles au Gouvernement malien et par les forces internationales. Au cours de la période considérée, la MINUSMA a effectué plus de 108 missions de suivi et d'enquête concernant les droits de l'homme, dont un état des lieux au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger, pays voisins où nombre de victimes et de témoins ont trouvé refuge après la crise de 2012. Elle a entretenu des contacts réguliers avec le Gouvernement malien, en particulier les autorités judiciaires du pays, et avec les représentants des groupes armés afin de remédier aux atteintes graves, l'objectif étant de lutter contre l'impunité et de rétablir la confiance de la population dans les pouvoirs publics. En mars, un mécanisme conjoint visant à examiner les violations commises dans tout le pays a été établi entre le Ministère de la justice et la MINUSMA. En décembre 2015, la Mission et le HCDH ont publié ensemble deux rapports sur des incidents touchant aux droits de l'homme, survenus respectivement à Kidal en 2014 et à Tin Hama en 2015. Ces rapports n'ont donné lieu à aucune réaction officielle de la part du Gouvernement. Toutefois, la MINUSMA a organisé plusieurs réunions avec le Ministère de la justice, avant et après leur publication, pour plaider en faveur de la mise en œuvre de certaines recommandations essentielles.

49. Une base de données regroupant les fiches signalétiques de personnes impliquées dans des violations graves des droits de l'homme a été mise en place pour améliorer l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme à toutes les formes d'appui fourni par la Mission aux forces non onusiennes.

50. Avec le soutien de la MINUSMA, le Parlement a approuvé une nouvelle loi portant réforme de la Commission nationale des droits de l'homme. Une fois mise en œuvre, cette loi conforme aux Principes de Paris, en particulier pour ce qui a trait à l'exigence d'indépendance, devrait permettre à la Commission de voir sa note d'accréditation relevée à A par l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme.

51. Depuis la nomination du Président de la Commission Vérité, justice et réconciliation et la sélection de ses 24 membres, la MINUSMA aide activement cet organe à mettre en place son architecture opérationnelle et ses règles internes. Grâce au déploiement d'un spécialiste des droits de l'homme auprès du secrétariat de la Commission, la MINUSMA a fourni aux membres de la Commission un appui technique quotidien et les a formés aux pratiques exemplaires dans le domaine de la

justice transitionnelle et des normes en matière de droits de l'homme. Néanmoins, la Commission a encore besoin d'un appui logistique renforcé pour être pleinement opérationnelle dans les régions du nord et commencer à recevoir des plaintes et à ouvrir des enquêtes.

52. La MINUSMA a poursuivi son travail de sensibilisation des organisations de la société civile aux processus et mécanismes de justice transitionnelle à Bamako et dans les régions. Elle a prêté son concours à l'établissement d'un réseau d'associations de victimes dans les régions du nord du Mali en créant quatre cadres de coordination. Les activités rémunératrices ont également été favorisées pour les victimes d'atteintes aux droits de l'homme à Bamako et dans les régions. La Mission a continué de gérer le fonds au profit des victimes de violations des droits de l'homme, y compris les personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits, de sorte qu'elles soient en mesure de prendre part aux procédures judiciaires et en particulier aux audiences tenues par les magistrats basés à Bamako. Durant la période considérée, il a été procédé aux audiences de 36 victimes et témoins.

53. Le Ministère de la justice a bénéficié d'une expertise technique pour l'élaboration d'une stratégie nationale concernant la justice transitionnelle. Au moment de l'établissement du présent rapport, le projet de stratégie faisait l'objet d'une large consultation avec les membres de la société civile.

54. La MINUSMA a poursuivi le renforcement des capacités liées aux droits de l'homme des institutions chargées de la sécurité et de l'application des lois, en particulier par l'intermédiaire de la Mission de formation de l'Union européenne au Mali, qui œuvre au profit des Forces de défense et de sécurité maliennes, ce qui a permis de former plus de 1 200 personnes durant la période à l'examen. En partenariat avec l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg (France), la MINUSMA a organisé un atelier d'une semaine à l'intention des magistrats et des représentants de la société civile du Mali en vue de parfaire leur aptitude à appliquer le droit des droits de l'homme et le droit international humanitaire dans le contexte malien.

Réalisation escomptée 3.1 : renforcement des capacités nationales en matière de promotion et de protection des droits de l'homme

Indicateurs de succès prévus

Relèvement, par le Comité international de coordination, de la note d'accréditation de la Commission nationale des droits de l'homme, de B à A (2014/15 : B; 2015/16 : A).

Indicateurs de succès effectifs

Une nouvelle loi portant réforme de la Commission nationale des droits de l'homme, conforme aux Principes de Paris, a été promulguée le 1^{er} juillet 2016. Le nouveau cadre législatif fait prévaloir l'indépendance de la Commission et constitue l'un des piliers des Principes de Paris. Il s'agit d'une étape importante pour le relèvement de la note d'accréditation à A. La prochaine évaluation officielle de la Commission aux fins de l'attribution de la note d'accréditation est prévue pour le début de 2017.

Augmentation du nombre de lois et politiques nationales adoptées ou harmonisées avec les normes relatives aux droits de l'homme (2014/15 : 2; 2015/16 : 4)

Une loi sur l'indemnisation des victimes de la rébellion et du mouvement insurrectionnel de 2012 et la réparation des torts subis durant l'occupation a été adoptée en décembre 2015. Des consultations portant sur une politique nationale en matière de justice transitionnelle ont eu lieu tout au long de la période considérée avec la société civile et les parties à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, et le Ministère de la justice présentera un projet de politique au Conseil des ministres, pour adoption, d'ici à la fin de 2016.

Augmentation du nombre de rapports restant à présenter aux organes conventionnels (2014/15 : 1; 2015/16 : 2)

En juin 2016, la Commission nationale des droits de l'homme a soumis un rapport parallèle au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La MINUSMA a également apporté une assistance technique au Gouvernement pour l'élaboration, en vue de l'examen périodique universel, de son rapport sur la situation des droits de l'homme au Mali. La situation au Mali doit être examinée par le Conseil des droits de l'homme en 2017.

Adoption, par les autorités nationales, d'un plan de progression en matière de protection des droits de l'homme (2014/15 : aucun; 2015/16 : 1)

Les autorités nationales ont choisi de se concentrer sur la justice transitionnelle, comme prévu dans l'Accord, en s'attachant principalement à mettre en place une politique nationale en matière de justice transitionnelle et à établir la Commission Vérité, justice et réconciliation.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture de conseils et d'une assistance technique à la Commission nationale des droits de l'homme grâce au déploiement d'un consultant spécialisé en réforme institutionnelle et au renforcement des capacités des membres et du personnel de la Commission	Oui	La MINUSMA a fourni un appui technique à la Commission nationale des droits de l'homme sous la forme de séances de travail mensuelles. Au début de 2016, la Mission a aidé les parlementaires à constituer un réseau des droits de l'homme, qui a joué un rôle central dans la promulgation de la nouvelle loi portant réforme de la Commission.
Évaluation des institutions du secteur de la justice et de la sécurité concernant le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et de l'état de droit, dans le but d'obtenir des informations sur l'efficacité de la réforme du secteur de la sécurité et du système de justice	Oui	Chaque semaine, la MINUSMA s'est entretenue avec les autorités chargées de la justice et de la sécurité, notamment les forces armées maliennes, tant à Bamako que dans les régions du nord, pour vérifier que leurs représentants respectaient les normes internationales en matière de droits de l'homme et leur dispenser des conseils techniques. Au total, elle a tenu plus de 50 réunions avec les procureurs et les juges pour appeler leur attention sur les affaires en instance concernant des violations des droits de l'homme et en

Fourniture d'un appui technique en matière de droits de l'homme aux autorités nationales par le biais de contributions aux stratégies, lois et politiques permettant de renforcer les secteurs de l'état de droit et de la sécurité	assurer le suivi. En mars 2016, le Ministère de la justice et la MINUSMA ont mis en place un mécanisme conjoint pour examiner, une fois par mois, toutes les violations des droits de l'homme recensées dans l'ensemble du pays par les spécialistes des droits de l'homme.
Fourniture de conseils et d'un appui au Comité interministériel en vue de l'élaboration d'un programme national d'exécution des principales recommandations issues de l'examen périodique universel et formulées par les organes conventionnels	Oui La MINUSMA a participé à 6 séances d'un groupe de travail présidé par le Ministère de la justice et chargé d'élaborer une stratégie nationale en matière de justice transitionnelle. Ces sessions tenues avec la contribution de la Mission ont abouti à un projet de stratégie qui fait actuellement l'objet d'échanges avec les représentants de la société civile et des groupes armés.
Fourniture d'un appui au Mali pour qu'il puisse travailler avec le Conseil des droits de l'homme et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, notamment avec l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Mali	Non La MINUSMA a organisé des réunions techniques avec le Ministère de la justice et les organisations de la société civile en prévision de la session du Conseil des droits de l'homme qui doit avoir lieu en 2017, sur la situation des droits de l'homme au Mali. Cependant, le Comité interministériel n'avait pas élaboré de programme d'exécution des principales recommandations issues de l'examen périodique universel et formulées par les organes conventionnels.
Publication de deux rapports publics sur la situation des droits de l'homme au Mali	Oui En octobre 2015 et en février et mars 2016, la MINUSMA a organisé et appuyé 2 visites de l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Mali.
Sensibilisation des organisations de la société civile à la question des droits de l'homme et fourniture à celles-ci d'un appui leur permettant de surveiller la situation en matière de droits de l'homme, de communiquer des informations à ce sujet et de mener des activités de promotion dans ce domaine	Oui Deux rapports publics sur les atteintes graves aux droits de l'homme commises à Kidal en 2014 et à Tin Hama en 2015 ont été publiés en décembre 2015.
	Oui Un appui technique a été fourni pour la mise en place, à Bamako, Mopti, Tombouctou et Gao, de cadres de coordination pour les membres actifs de la société civile. Quatre cadres de coordination ont ainsi été créés et leurs membres se sont ensuite réunis une fois par mois. Ces cadres permettent aux acteurs de la société civile de mener des activités de plaidoyer conjointes et de mettre au point des stratégies coordonnées sur les questions relatives aux droits de l'homme. Au total,

	28 séances de formation à la surveillance des droits de l'homme et à l'établissement de rapports à ce sujet ont été organisées par l'intermédiaire des cadres de coordination.
Organisation d'une campagne d'information (voir réalisation escomptée 1.1 plus haut)	Oui En collaboration avec l'Institut français, la MINUSMA a organisé un festival du film, « Ciné droit libre Mali », dans le but de sensibiliser à la question des droits de l'homme. Une vidéo a été réalisée pour la Journée des droits de l'homme et 3 autres, intitulées <i>La voix de la paix</i> , en faveur de la réconciliation et de la paix au Mali. Il a également été conçu des articles promotionnels, dont 1 250 affiches, 27 banderoles, 1 750 t-shirts, 4 trophées et 100 médailles.

Réalisation escomptée 3.2 : Mécanismes et initiatives adoptés et utilisés pour accroître la protection des droits de l'homme dans les situations de conflit, de violence et d'insécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre de cas de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire soulevés auprès du Gouvernement qui ont été traités de manière satisfaisante (2014/15 : 15; 2015/16 : 30)

Cent cinquante-six cas de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été signalés au Ministère de la justice, dont plus de 10 ont été traités de manière satisfaisante. Dans 9 cas, les autorités judiciaires ont lancé une procédure ou une enquête; dans 1 cas, une enquête administrative a été ouverte.

Augmentation du nombre de cas de violations des droits de l'homme soulevés auprès des groupes armés en vue d'améliorer le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire (2014/15 : 15; 2015/16 : 30)

Sur les 16 cas de violations des droits de l'homme qui ont été soulevés auprès des groupes armés, les recommandations de la Mission ont été suivies dans 4 cas.

Augmentation du pourcentage de demandes d'appui à des acteurs du secteur de la sécurité non onusiens sélectionnés par l'Équipe spéciale sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme de la Mission (2014/15 : 0 %; 2015/16 : 100 %)

Sur la base de sa procédure opérationnelle permanente concernant la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, la MINUSMA a veillé à ce que tous les projets à effet rapide et projets relatifs aux fonds d'affectation spéciale visant à soutenir les acteurs du secteur de la sécurité fassent l'objet d'une évaluation à la lumière des droits de l'homme dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique. Plus de 20 demandes ont été reçues et examinées conformément à la Politique.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Mise en place d'une base de données sur les violations des droits de l'homme afin de faciliter les activités de suivi et de communication de l'information à ce sujet	Oui	La base de données était pleinement opérationnelle et utilisée par toutes les équipes sur le terrain, ainsi que par le bureau de Bamako, pour traiter les cas avérés de violation des droits de l'homme et en assurer le suivi. En outre, la MINUSMA a fait l'acquisition et procédé à l'installation d'un logiciel doté d'un module de filtrage permettant de repérer certains profils, notamment aux fins de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.
Conduite de missions hebdomadaires de suivi et d'enquête dans quatre bureaux locaux (Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti) et visites de suivi régulières des institutions garantes de l'état de droit	Oui	Au total, 92 missions de suivi et d'enquête ont été menées hors du quartier général de région, y compris dans les régions du sud, de Koulikoro et de Sikasso. Des visites bihebdomadaires ont été effectuées dans les centres de détention gérés par l'État dans 4 régions, de même que des visites hebdomadaires à la prison centrale de Bamako. À Kidal, la MINUSMA a pu se rendre chaque semaine dans les centres de détention des groupes armés pour y contrôler la situation en matière de respect des droits de l'homme.
Conduite de 12 missions spéciales d'enquête au Mali et dans les pays voisins pour recenser et vérifier les allégations de violations flagrantes des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire	10	Missions spéciales d'enquête ont été conduites dans tout le pays - Anéfis (Kidal), Indelimane (Gao), Aguelhok (Kidal), Fakola (Sikasso), Intabakatene (Gao), Zinzin (Tombouctou), Inekar (Gao), Diabaly et Niono (Ségou) et Kidal (Kidal).
	6	Missions visant à dresser un état des lieux ont été conduites dans les régions du nord du Mali ainsi qu'au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger.
Mise en place d'un centre d'appels destiné à recevoir des informations sur les allégations de violations des droits de l'homme, qui constitue un moyen d'améliorer la communication avec les personnes et les communautés à risque	Oui	Le centre d'appels mis en place a fonctionné tout au long de la période considérée dans les 4 régions du nord.
Mise en place d'un mécanisme de suivi de l'application de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, d'établissement de rapports à ce sujet et de communication, grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de procédures	Oui	La procédure opérationnelle permanente concernant la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, approuvée en janvier 2015, a été appliquée et suivie d'effet. Le module relatif à la Politique a été intégré

opérationnelles permanentes, ainsi qu'à des activités permettant de familiariser les autorités maliennes, l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSMA, la communauté diplomatique, les organisations non gouvernementales et la société civile avec cette politique

Organisation d'une formation sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire à l'intention des militaires et du personnel de police de la MINUSMA, des forces de défense et de sécurité maliennes et des institutions nationales garantes de l'état de droit

dans la formation dispensée aux forces nationales de sécurité par la Mission et le Service de la lutte antiminines.

Oui Une formation initiale sur les droits fondamentaux a été organisée au profit de 436 membres du personnel civil et en tenue de la MINUSMA. De plus, 1 204 membres des forces de défense et de sécurité maliennes et des institutions garantes de l'état de droit ont bénéficié de plus de 35 cours de formation consacrés aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

Réalisation escomptée 3.3 : le système judiciaire, notamment les mécanismes de justice transitionnelle, respectent les normes relatives aux droits de l'homme

Indicateurs de succès prévus

Respect des normes internationales par la Commission Vérité, justice et réconciliation (2014/15 : aucune institution nationale; 2015/16 : 1 institution nationale)

Mise en œuvre des dispositions de l'accord de paix relatives aux droits de l'homme (2014/15 : aucun accord de paix; 2015/16 : 1 accord de paix)

Indicateurs de succès effectifs

Le Président de la Commission Vérité, justice et réconciliation a été nommé en août 2015. Vingt-quatre membres ont été nommés entre octobre 2015 et mai 2016. La MINUSMA a procédé à l'élaboration et fourni une aide technique à l'application de plus de 7 politiques, règles et règlements pour la mise en place de la Commission. Les 24 membres et le Président ont reçu des formations sur les pratiques exemplaires en matière de justice transitionnelle, les normes et principes applicables dans le domaine des droits fondamentaux, la prise en compte de la problématique hommes-femmes et les violences sexuelles liées aux conflits. Un spécialiste de la justice transitionnelle de la MINUSMA a été détaché auprès du secrétariat de la Commission pour fournir conseils et appui dans la gestion des affaires courantes.

La MINUSMA a résolument soutenu la création de la Commission Vérité, justice et réconciliation et élaboré un projet de note de cadrage pour la mise en place d'une commission internationale d'enquête. Par l'intermédiaire de son mécanisme de suivi des personnes détenues pour faits liés au conflit, la MINUSMA a été en mesure de vérifier qu'aucun auteur de violations graves des droits de l'homme n'avait été amnistié. Bien que la Commission Vérité, justice et réconciliation ait été créée et ses membres nommés, elle n'était pas encore pleinement opérationnelle au moment de l'établissement du présent rapport. Les progrès ont été limités quant à la mise en place d'une commission internationale d'enquête.

Augmentation du pourcentage de plaintes ayant fait l'objet d'une enquête par la Commission Vérité, justice et réconciliation (2014/15 : 0 %; 2015/16 : 50 %)

La Commission Vérité, justice et réconciliation n'était pas pleinement opérationnelle dans les régions et n'avait pas commencé à mener des enquêtes et recevoir des plaintes.

Nombre de cas de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui ont abouti à une condamnation au pénal (2014/15 : aucun; 2015/16 : 10)

En mai, le Ministère de la justice a tenu des audiences à Bamako, pour 148 affaires. Onze de ces affaires avaient trait, dans une certaine mesure, à des violations des droits de l'homme commises en 2012 et 2013. Vingt-trois personnes ont été condamnées par contumace à la peine maximale.

Renforcement de la mise en œuvre des recommandations émanant de la Commission internationale d'enquête (2014/15 : 0 %; 2015/2016 : 30 %)

Il n'a pas été établi de commission internationale d'enquête; en dépit du fait que le Gouvernement a réitéré sa demande en ce sens, le processus a été ralenti par des facteurs institutionnels.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Évaluation de la mise en œuvre des engagements en matière de droits de l'homme qui s'inscrivent dans le cadre de l'accord de paix définitif	Oui	La MINUSMA a tenu des réunions techniques mensuelles avec la CEDEAO, qui copréside le sous-comité du Comité de suivi de l'Accord chargé de la justice, de la réconciliation et des questions humanitaires. la Commission Vérité, justice et réconciliation. le Ministère de la justice et les acteurs concernés. La MINUSMA a participé, en qualité de partenaire fournisseur de ressources, à toutes les séances du sous-comité chargé de la justice, de la réconciliation et des questions humanitaires.
Fourniture de conseils et d'orientations à la Commission Vérité, justice et réconciliation, au Ministère de la réconciliation nationale et au Ministère de la justice en vue de faciliter l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des stratégies de justice transitionnelle	Oui	Depuis octobre 2015, la MINUSMA déploie du personnel pour fournir un appui et dispenser des conseils techniques dans le cadre de l'élaboration des documents internes et d'orientation de la Commission Vérité, justice et réconciliation. Sept documents de procédure ont ainsi été établis dans le but de faciliter encore la bonne mise en place des opérations de la Commission. Les nouveaux membres ont bénéficié de cours d'introduction destinés à les familiariser avec la teneur de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et à leur faire mieux comprendre le fonctionnement des processus de justice transitionnelle. Une séance de formation sur les questions d'égalité des sexes et la violence sexuelle a eu lieu en mai 2016.

Fourniture d'une assistance technique en vue de l'adoption et de la mise en œuvre d'un plan de consultations nationales sur la justice transitionnelle

Oui La MINUSMA a participé à 6 séances d'un groupe de travail présidé par le Ministère de la justice et chargé de définir une stratégie nationale en matière de justice transitionnelle. Grâce à l'appui technique de la MINUSMA, un projet a été élaboré qui, au moment de l'établissement du présent rapport, faisait l'objet de larges consultations avec les organisations de la société civile et les parties à l'Accord, en vue de sa présentation au Conseil des ministres à la fin de 2016. Le document sera adopté par décret.

Par ailleurs, la MINUSMA a organisé plus de 10 ateliers à Bamako, Kidal, Tombouctou et Gao et 3 tables rondes à Bamako pour sensibiliser la société civile, les autorités locales et les collectivités aux mécanismes de justice transitionnelle et aux pratiques exemplaires y afférentes.

Fourniture d'un appui technique à la phase de démarrage de la Commission Vérité, justice et réconciliation

Oui Par l'intermédiaire de son équipe de défense des droits de l'homme sur le terrain, la MINUSMA a prêté son concours aux premières visites effectuées par le Président et les membres de la Commission Vérité, justice et réconciliation à Mopti, Tombouctou et Gao et aidé à l'organisation de réunions entre les représentants de la Commission et les organisations de la société civile, au cours desquelles il a été question des difficultés rencontrées dans l'établissement de la vérité et le travail de réconciliation.

Elle a donné des cours d'introduction aux nouveaux membres de la Commission dans le but de les familiariser avec la teneur de l'Accord et de mieux leur faire comprendre les processus de justice transitionnelle.

Fourniture de conseils et d'un appui techniques à la Commission Vérité, justice et réconciliation s'agissant des enquêtes concernant les violations graves des droits de l'homme

Non La MINUSMA a élaboré un plan d'aide à la Commission Vérité, justice et réconciliation pour l'installation de sa base de données et la mise en place d'une formation aux enquêtes sur les violations graves des droits de l'homme. Toutefois, la Commission n'avait pas encore recruté d'enquêteurs.

Organisation d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention des victimes et des coalitions de la société civile en matière de justice transitionnelle et de droits des victimes à un recours et à réparation

Oui La MINUSMA a soutenu la création de réseaux d'associations de victimes et de la société civile pour garantir la participation de ces associations aux processus de justice transitionnelle. Des coalitions de la société civile ont été constituées et sont opérationnelles. Plus de 10 cours de formation à la justice transitionnelle ont eu lieu à Bamako, Kidal, Tombouctou et Gao et 3 tables rondes se sont tenues à Bamako. En créant un fonds d'affectation spéciale pour les personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits, la MINUSMA a permis à 113 femmes d'avoir accès à la justice.

Fourniture de conseils et d'une assistance technique aux autorités maliennes pour recueillir des éléments de preuve pouvant servir lors des futurs processus judiciaires et extrajudiciaires d'établissement des responsabilités

Oui Douze réunions ont été tenues avec les procureurs et juges basés à Bamako pour assurer le suivi des affaires en instance concernant des violations des droits de l'homme commises dans le cadre du conflit. Il a souvent été tenu compte des conseils et observations de la Mission au sujet des questions de procédure. La MINUSMA et le Ministère de la justice se sont réunis chaque mois pour échanger des informations sur les tendances générales ainsi que sur des affaires précises en vue de garantir une réponse institutionnelle prompte et efficace.

Fourniture d'un appui et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme et du droit pénal pour permettre aux autorités judiciaires maliennes d'engager des poursuites contre les coupables de violations des droits de l'homme conformément aux normes internationales

Oui En janvier 2016, la MINUSMA a organisé une table ronde avec plus de 20 magistrats basés à Bamako, pour examiner les difficultés rencontrées par les magistrats maliens dans le cadre des enquêtes et des poursuites relatives à des violations graves des droits de l'homme. Des recommandations importantes ont ainsi été présentées au Ministère de la justice, qui les examine actuellement, y compris la création d'une chambre spéciale ou l'élargissement de la compétence du pôle judiciaire malien spécialisé dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

En février 2016, la MINUSMA a organisé, à l'intention des magistrats maliens, un atelier international sur l'application du droit pénal international au Mali. Plus de 100 magistrats maliens ont assisté à l'atelier.

Organisation de dialogues mensuels avec les institutions judiciaires du nord du Mali pour identifier les obstacles et fournir en priorité un appui afin que les affaires relatives à l'état de droit soient traitées conformément aux normes internationales	En mai 2016, la MINUSMA a parrainé la formation de 3 magistrats, à Genève, dans le domaine des droits de l'homme. Oui Le « cadre de concertation de la chaîne pénale » s'est réuni presque chaque mois à Gao, Tombouctou et Mopti, mais pas à Kidal.
---	--

Réalisation escomptée 3.4 : Élimination progressive du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats et des autres violations graves commises contre les enfants par les parties au conflit

Indicateurs de succès prévus

Plans d'action signés par les parties au conflit pour mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et aux autres violations graves dont les enfants sont victimes (2013/14 : aucun; 2014/15 : aucun; 2015/16 : 2)

Indicateurs de succès effectifs

Dans un communiqué signé le 12 février 2016, la Coordination des mouvements de l'Azawad s'est engagée à respecter et à protéger les droits de l'enfant, à interdire formellement le recrutement et l'utilisation d'enfants dans ses rangs et procéder à la sélection de ses forces. La Coordination des mouvements de l'Azawad et le Mouvement national pour la libération de l'Azawad ont réaffirmé cet engagement en juin 2016 en se déclarant disposés à signer un plan d'action contre le recrutement et l'utilisation d'enfants et contre les violences sexuelles à l'encontre des enfants. La rédaction de la version finale du plan a été achevée en juin 2016. Au moment de l'établissement du présent rapport, les négociations avec les groupes armés en vue de la signature du plan étaient en cours.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) :</i> <i>oui/non</i> <i>ou nombre</i> <i>Observations</i>
Organisation de 6 réunions avec les parties mentionnées par le Secrétaire général dans son rapport sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir A/68/838-S/2014/339, annexe I) pour mettre au point et exécuter un plan d'action en vue d'obtenir la libération des enfants soldats	6 Réunions ont été tenues avec la Coordination des mouvements de l'Azawad à Tombouctou et Bamako. Un plan d'action commun entre la Coordination des mouvements de l'Azawad et le Mouvement national pour la libération de l'Azawad visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants et aux violences sexuelles commises contre les enfants a été élaboré mais n'a pas encore été signé.

Ouverture d'un dialogue lors de 10 réunions avec les dirigeants des parties au conflit (notamment celles mentionnées par le Secrétaire général dans ses rapports sur le sort des enfants en temps de conflit armé) afin d'obtenir leur adhésion aux plans d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et aux autres atteintes aux droits de l'enfant, conformément aux résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011), 2100 (2013) et 2164 (2014) du Conseil de sécurité, et de leur fournir conseils et appui dans l'élaboration et l'exécution de ces plans d'action

Procédures de sélection et de vérification de l'âge des recrues des Forces de défense et de sécurité maliennes

Organisation de 5 séances de formation des formateurs (3 sur la protection de l'enfance et 2 sur les mécanismes de suivi et de communication de l'information en matière de droits de l'enfant) pour renforcer les capacités des institutions de défense et de sécurité maliennes (l'armée, la police et la gendarmerie), des autorités gouvernementales et des partenaires nationaux, notamment les organisations de la société civile, en vue de promouvoir les droits de l'enfant et la protection des enfants touchés par le conflit

11 6 réunions avec la Coordination des mouvements de l'Azawad ont été organisées à Tombouctou et Bamako; 3 ont été organisées avec la Plateforme à Bamako et à Gao; 2 ont été organisées avec le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés à Bamako et à Gao. Les groupes armés ont tous réaffirmé leur engagement à mettre fin aux violations graves commises contre les enfants et à signer des plans d'action visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants et aux autres atteintes aux droits de l'enfant. La Coordination des mouvements de l'Azawad a publié une déclaration écrite à cet effet en février 2016.

Non La mise en place des procédures a été retardée par le Gouvernement malien, par la lenteur avec laquelle les représentants de la composante militaire de la MINUSMA ont été affectés au mécanisme de contrôle conjoint de l'ONU et du Gouvernement malien, ainsi que par des changements au sein de la direction du ministère compétent, les nouveaux titulaires devant se familiariser avec le projet. La MINUSMA et le Gouvernement ont arrêté ensemble un calendrier pour la mise en place des procédures de sélection et de vérification de l'âge des recrues en vue de déceler les cas éventuels de recrutement de mineurs. Le calendrier a cependant fait l'objet de modifications importantes à 4 reprises. La MINUSMA s'est informée de la mise en œuvre du mécanisme de sélection conjoint à 43 reprises, notamment lors de rencontres avec les représentants du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale et de l'UNICEF.

5 Séances de formation ont été organisées : 2 à l'intention de 70 policiers à Bamako, et 3 à l'intention des organisations de la société civile à Gao et Bamako portant sur les mécanismes de suivi et de communication de l'information en matière de droits de l'enfant en ce qui concerne les violations graves commises contre les enfants en temps de conflit.

Élaboration de 8 rapports, dont 4 présentés à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé sur la question du renforcement des capacités et 4 au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé au sujet des violations commises à l'encontre des enfants

- 4 Rapports ont été présentés à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé sur la question des violations commises à l'encontre des enfants, en vue de l'élaboration de la note horizontale globale présentée chaque trimestre au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé.
- 4 Rapports trimestriels sur le renforcement des capacités ont été compilés en un seul rapport annuel avant d'être présentés.

Suivi et signalement quotidiens des exactions commises contre des enfants et conduite de 4 missions (Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti) visant à surveiller les violations graves des droits de l'enfant et à poursuivre le dialogue avec les chefs des groupes armés, les organisations d'autodéfense et les milices

Oui Le suivi et le signalement des violations graves commises contre des enfants ont été assurés quotidiennement. De plus, 11 missions ont été organisées à Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti, et 5 visites de surveillance des lieux de détention ont été menées dans des centres de détention à Bamako, Koulikoro et Sévaré. Le nombre de missions plus élevé que prévu est dû à une augmentation du nombre de violations des droits de l'enfant.

Réalisation escomptée 3.5 : Progrès dans la mise en œuvre des engagements pris par les parties au conflit pour prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits et en protéger les victimes

Indicateurs de succès prévus

Augmentation du nombre d'institutions nationales engagées dans la lutte contre la violence sexuelle (2013/14 : aucune; 2014/15 : 1; 2015/16 : 2)

Augmentation du nombre d'acteurs non étatiques engagés dans la lutte contre la violence sexuelle (2013/14 : aucun; 2014/2015 : 1; 2015/2016 : 2)

Indicateurs de succès effectifs

La police, l'armée et la gendarmerie ont exprimé leur volonté de lutter contre les violences sexuelles, dans un discours prononcé le 5 mai 2015 par le chef d'état-major adjoint des forces armées maliennes en poste à l'époque lors de la cérémonie d'ouverture d'une formation de 5 jours à l'intention d'officiers supérieurs des forces armées maliennes organisée par le Bureau du Conseiller principal pour la protection des femmes, et dans un discours prononcé le 25 mai 2016 par le Directeur général de la police nationale malienne à l'occasion de la cérémonie de clôture d'une formation de 2 jours organisée par le Bureau à l'intention des membres de la police.

Le 15 septembre 2015, la Plateforme a signé un acte d'engagement, première étape dans la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Mali. Dans un communiqué unilatéral signé le 30 juin 2016, la Plateforme a exprimé sa volonté de combattre les violences sexuelles liées aux conflits au Mali par la prévention, la protection des victimes et la répression.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Tenue de 5 consultations avec des institutions nationales, notamment la gendarmerie, la police et l'armée, sur les violences sexuelles liées aux conflits	5	Consultations ont été tenues avec des institutions nationales sur le sujet des violences sexuelles liées aux conflits, auxquelles ont pris part des représentants de haut rang de la gendarmerie, de la police et de l'armée. Lors de 3 rencontres, des dirigeants de l'armée, de la police et de la gendarmerie ont exprimé leur engagement en faveur de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. Lors des 2 autres rencontres, le Directeur général de l'école de police s'est engagé à inscrire, dans le cursus de l'école, un module consacré aux violences sexuelles liées aux conflits.
Organisation de 5 réunions d'assistance technique sur la violence liée aux conflits, notamment sur l'intégration de la question des réparations à accorder aux victimes dans le processus de réconciliation	5	Réunions et ateliers ont été organisés à l'intention de 45 parlementaires, dont 15 membres du cabinet du Président de l'Assemblée nationale.
Organisation de 5 réunions pour solliciter l'engagement d'acteurs non étatiques	2	Séances de formation et 2 réunions de sensibilisation ont été organisées à l'intention de membres de la Commission Vérité, justice et réconciliation.
	2	Ateliers ont été organisés à l'intention de dirigeants d'associations de jeunes et de femmes afin de renforcer leurs capacités techniques en vue d'intégrer la question des réparations à accorder aux victimes dans le processus de réconciliation.
	Oui	7 réunions ont été organisées avec les dirigeants de la Plateforme et de la Coordination des mouvements de l'Azawad; 2 ateliers ont été organisés à l'intention de 51 dirigeants militaires et politiques de la Plateforme; 1 acte d'engagement, 1 communiqué unilatéral et un plan d'action pour la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits ont été approuvés et signés par des membres de la Plateforme, dont le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés, la Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance et le Mouvement arabe de l'Azawad.

Fourniture aux autorités nationales d'une aide à la mobilisation de ressources comprenant des équipes d'experts en enquête

Oui La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et une équipe d'experts se sont rendus au Mali du 11 au 17 avril 2016, où ils ont organisé une série d'activités avec des partenaires gouvernementaux, des organisations de la société civile et des associations de victimes. L'équipe d'experts a organisé des réunions techniques avec les ministères compétents.

Composante 4 : relèvement rapide dans le nord du Mali

55. Comme indiqué dans les tableaux ci-après, la MINUSMA a participé aux réunions stratégiques de la troïka des donateurs et au dialogue politique avec le Gouvernement malien pour renforcer les actions menées en vue de consolider la paix dans le pays. La Mission a également continué de travailler de manière intégrée avec l'équipe de pays des Nations Unies sur un certain nombre de questions humanitaires et de développement. Le premier rapport annuel du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement pour 2015-2019 signé par l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSMA et le Gouvernement, a été achevé en 2015.

56. La Mission a en outre joué un rôle décisif dans l'élaboration de plans régionaux de stabilisation et de relèvement en coordination avec l'équipe de pays et les autorités locales, ce qui a permis aux autorités maliennes compétentes et aux partenaires locaux et internationaux concernés de fixer de concert les objectifs à court et moyen terme de stabilisation et de relèvement afin de mobiliser des fonds auprès des donateurs et de décider comment les allouer. À ce jour, le plan pour Gao a été approuvé par l'autorité régionale, et ceux de Tombouctou et de Mopti sont en passe d'être achevés. Ces plans comprennent un cadre commun de suivi et d'évaluation des progrès réalisés en matière de stabilisation et de relèvement dans les régions du nord.

Réalisation escomptée 4.1 : Accomplissement de progrès sur la voie d'un développement socioéconomique stable et équitable dans le nord du pays

Indicateurs de succès prévus

Augmentation du pourcentage des services sociaux de base rétablis et dispensés de manière fiable à la population locale (enseignement primaire et secondaire, soins de santé, eau, électricité et appui dans le secteur agricole) (2014/15 : 90 %; 2015/16 : 92 %)

Indicateurs de succès effectifs

Le Gouvernement n'a toujours pas été en mesure de dispenser davantage de services de base dans le nord en raison de la persistance de l'insécurité, de l'absence d'infrastructures de base, des retards enregistrés dans la mise sur pied d'administrations intérimaires et du nombre limité de fonctionnaires redéployés dans le nord. Toutefois, la MINUSMA a contribué à accroître le nombre de services de base dispensés en consacrant pas moins de 90 % des fonds alloués aux projets, notamment le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et le mécanisme de financement des projets à effet rapide, au rétablissement des services sociaux de base et de l'administration publique.

Amélioration de l'efficacité d'un cadre commun renforcé de suivi et d'évaluation par les partenaires en charge de l'exécution des programmes de relèvement et de stabilisation à l'échelle locale (2014/15 : 1 cadre à mettre au point et tester; 2015/16 : 1 cadre à examiner, réviser et rationaliser)

L'application d'un cadre commun de suivi et d'évaluation des dividendes de la paix par l'entremise d'un mécanisme de suivi communautaire indépendant a permis de renforcer la responsabilisation et le contrôle en vue de faire progresser la paix et la cohésion sociale. Une société locale privée, spécialisée dans les enquêtes et les analyses statistiques, a suivi une approche novatrice en assurant, chaque trimestre, le suivi indépendant des communautés ciblées dans les régions de Tombouctou et de Gao. Les échantillons ainsi obtenus ont permis de faire entendre la voix de ces communautés et des bénéficiaires des projets et ainsi de mieux informer le Gouvernement, la MINUSMA et les autres partenaires des principaux enjeux et perceptions concernant le règlement du conflit et l'accès aux services et à l'emploi.

Élaboration de plans de stabilisation intégrés à l'échelle régionale comprenant les cadres de résultats et d'allocation des ressources pour Gao, Tombouctou, Mopti et Kidal (2014/15 : 0; 2015/16 : 4)

1 plan a été validé pour Gao. 2 plans ont été mis au point pour Mopti et Tombouctou, mais n'avaient pas encore été validés au moment de l'établissement du présent rapport. Compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, ainsi que du nouveau découpage des régions, il a fallu revoir les objectifs et les priorités arrêtés dans les plans. Les conditions de sécurité étant toujours très instables dans la région, le plan pour Kidal n'a pas été établi pour l'instant.

Augmentation de 50 % de l'appui des donateurs au programme en faveur de la paix et la sécurité, grâce aux bons offices de la troïka et à ses conseils stratégiques (2014/15 : 0 %; 2015/16 : 50 %)

L'appui des donateurs, sous la forme d'intérêts ou de contributions, a été mobilisé pour financer les projets à effet rapide et alimenter le Fonds d'affectation spéciale. Le nombre de pays donateurs contribuant au Fonds d'affectation spéciale est passé de 7 à 11, ce qui a permis de porter le nombre de projets financés par le Fonds de 16 en juillet 2015 à 73 en juin 2016.

Mise en place de 4 conseils régionaux, 15 cercles et 75 communes opérationnels (2014/15 : 1 conseil régional; 2015/16 : 4 conseils régionaux, 16 cercles et 134 communes)

Tous les conseils régionaux sont opérationnels, à l'exception de celui de Kidal, qui mène ses activités depuis Gao. Pour ce qui concerne les échelons administratifs inférieurs, un accord a été conclu le 19 juin 2016 en application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, aux fins de la mise sur pied d'autorités intérimaires en juillet ou en août 2016.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) :</i>	
	<i>oui/non</i>	<i>Observations</i>
<i>ou nombre</i>		
Exécution par les partenaires locaux de 60 projets à effet rapide financés par la Mission et ayant trait	107	Projets à effet rapide ont été exécutés, portant en particulier sur les moyens de

aux moyens de subsistance, aux sources de revenus et à la formation professionnelle des victimes du conflit et de la plupart des groupes vulnérables, y compris les femmes dans le nord du Mali

Réunions hebdomadaires avec les autorités locales pour contribuer à déterminer les besoins et à coordonner 1 initiative de protection sociale dans chacune des 4 régions du nord touchées par le conflit en vue de favoriser la résilience des communautés et leur développement

Missions de bons offices et conseils stratégiques dispensés dans le cadre de 4 réunions de coordination avec les donateurs en ce qui concerne l'efficacité de l'aide et le renforcement du programme de consolidation de la paix au Mali

Conseils techniques dispensés dans le cadre de réunions, tenues au moins une fois tous les 2 mois, avec les autorités nationales pour la mise en œuvre

subsistance, dont ceux des femmes, des jeunes, des déplacés et des handicapés.

Oui Des réunions régulières avec les autorités locales et régionales ont permis de déterminer, de hiérarchiser et de coordonner les besoins, ce qui a donné lieu à l'organisation, dans les 4 régions du nord touchées par le conflit, d'un éventail d'initiatives de protection sociale conçues et exécutées au moyen de projets à effet rapide, du Fonds pour la consolidation de la paix et du Fonds d'affectation spéciale. Par exemple, des projets à effets rapide mis en place à Tombouctou, Mopti, Kidal et Gao ont favorisé l'autonomisation économique et la réinsertion sociale des jeunes et des femmes victimes du conflit grâce à des programmes sur l'agriculture et l'élevage.

4 Réunions de coordination ont été tenues. D'autres réunions ont également été organisées régulièrement. Elles ont permis à la Mission de mieux se faire connaître et de jouer un plus grand rôle, notamment en assurant la présidence conjointe de la Commission de réhabilitation des zones post-conflit, un espace de discussion essentiel consacré à la reconstruction du nord après le conflit. Grâce à cette Commission et à d'autres espaces de discussion, notamment des réunions de groupe, l'équipe de pays des Nations Unies, le Groupe des partenaires techniques et financiers du Mali, et la troïka européenne, la Mission, le Gouvernement et les partenaires ont pu collaborer plus étroitement sur les projets afin de mieux les harmoniser et les intégrer. En outre, la Mission a exercé ses bons offices pour faire progresser le programme de consolidation de la paix en hébergeant la structure chargée de sélectionner et de gérer les projets financés au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix.

Non Les réunions du Groupe des partenaires techniques et financiers avec le Gouvernement malien sur les questions

des objectifs environnementaux du Plan d'action gouvernemental 2013-2018, en lien avec les opérations de la MINUSMA

environnementales ont été suspendues. Le remaniement du Gouvernement en 2015 et en 2016, qui s'est notamment traduit par deux refontes du Ministère de l'environnement durant cette période, a fait obstacle à la tenue des réunions. Cependant, le 28 avril 2016, la MINUSMA a participé à un groupe de travail du Groupe des partenaires techniques et financiers consacré à l'environnement et aux changements climatiques, lors duquel la reprise des réunions avec le Gouvernement a été évoquée.

Consultations régulières avec le Gouvernement aux niveaux national et local afin de répertorier conjointement les besoins aux fins du relèvement et du développement dans chacune des 4 régions du nord

Oui Des consultations ont été tenues comme prévu. Des réunions ont été organisées avec la Commission de réhabilitation des zones post-conflit (au moins 2 par mois), le Groupe des partenaires techniques et financiers (au moins 1 par mois), le Groupe exécutif de coordination (au moins 1 par mois), la troïka et le Premier Ministre (au moins 2 tous les deux mois), et avec le Ministère de l'action humanitaire et de la solidarité (au moins 1 par mois).

Offre de conseils techniques et d'un appui au Gouvernement malien pour qu'il puisse renforcer les capacités nécessaires au niveau local pour garantir l'efficacité de la décentralisation des services sociaux administratifs dans les 4 régions du nord

3 Séances sur la gouvernance inclusive ont été tenues à Mopti les 15 et 16 juin, à Tombouctou les 28 et 29 juin, et à Gao les 17 et 18 août 2016, et ont été organisées conjointement par la MINUSMA et le Ministère de la décentralisation et de la réforme de l'État pour faire la promotion de la gouvernance inclusive. Ces séances ont rassemblé des représentants locaux, des maires, des membres des conseils régionaux et des membres de la société civile (femmes, chefs religieux et coutumiers), en vue de rationaliser les actions destinées à faire progresser le programme de développement à l'échelle locale.

Élaboration et mise en œuvre d'une série de mesures de consolidation de la paix axées sur le rétablissement de l'autorité de l'État, le dialogue, la réconciliation et le règlement du conflit, l'accès aux services de base et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées, notamment les femmes et les jeunes exposés à un risque de conflit

Oui 100 % des fonds ont été décaissés et des fonds supplémentaires ont été demandés selon que de besoin au Fonds pour la consolidation de la paix. Des négociations sur une deuxième phase de financement débuteront fin 2016. Des ressources seront demandées entre la première et la deuxième phases de financement pour maintenir les projets et les programmes.

Mobilisation de crédits supplémentaires par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et du Fonds pour la consolidation de la paix afin de continuer à fournir un appui aux institutions maliennes dans des domaines critiques comme l'état de droit, les institutions chargées de la sécurité et les réformes du secteur de la sécurité, la lutte antimines, les droits de l'homme, la formation et l'équipement des Forces de défense et de sécurité maliennes, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et de soutenir par ailleurs d'autres initiatives et projets communs innovants de consolidation de la paix	Oui	Au 30 juin 2016, le budget du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali s'élevait à environ 24,4 millions de dollars, dont environ 73 % avaient déjà été alloués à des projets. L'affectation des crédits restants tiendra compte des souhaits exprimés par les pays donateurs.
Mise en œuvre de 4 plans de stabilisation à l'échelle régionale, qui ont été élaborés et mis à jour régulièrement, en tenant compte de la problématique hommes-femmes	Non	Le plan pour Gao a reçu l'aval des autorités. Le plan pour Tombouctou doit encore être validé par les autorités et le plan pour Mopti est toujours en cours d'élaboration, tandis que les besoins opérationnels et les conditions de sécurité de Kidal n'ont pas permis d'établir de plan.
Élaboration de 3 programmes communs à effet catalyseur avec des composantes de la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies pour la stabilisation et le relèvement	Oui	Le PNUD et l'ONUDI ont contribué à renforcer les moyens de résilience au conflit des femmes et des jeunes dans les régions de Gao et de Tombouctou. Ce projet conjoint s'inscrit dans le cadre de la campagne menée en faveur du dialogue national et de la réconciliation nationale dans l'optique de donner des perspectives économiques aux femmes vulnérables et aux jeunes en situation de risque. L'OIM et le HCR ont prêté leur concours à un projet visant à trouver des moyens durables et pacifiques de réinsérer les déplacés et les réfugiés rapatriés dans les régions de Gao et de Tombouctou. Ce projet avait pour objet d'ouvrir aux déplacés et aux réfugiés rapatriés l'accès aux services sociaux de base et à favoriser la cohabitation pacifique entre les communautés locales dans un contexte où le processus de paix jouit d'un regain de confiance. ONU-Femmes, le FNUAP et la MINUSMA ont apporté leur appui à un projet visant à donner aux femmes victimes de violences sexuelles et sexistes un meilleur accès à la justice et à la sécurité. L'entité, le fonds et la Mission ont tous trois aidé les victimes

		de violences sexuelles et sexistes à accéder à la justice et à toute une gamme de services de prise en charge. Le projet a également contribué à renforcer la capacité des services de prise en charge et du système judiciaire à traiter les cas de violences sexuelles et sexistes.
Élaboration de trois initiatives transfrontalières en consultation avec les organismes des Nations Unies présents au Niger	Non	Les projets transfrontaliers prévus n'ont pas été approuvés par le comité de pilotage co-présidé par le Gouvernement malien. Le Fonds pour la consolidation de la paix a mis sur pied un petit comité de pilotage stratégique chargé de donner des orientations et de contrôler et d'approuver les diverses mesures d'appui. Le comité était composé de quatre membres : le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire); un représentant du Ministère des affaires étrangères; un représentant de l'Institut malien de recherche-action pour la paix, représentant les organisations non gouvernementales; un représentant de l'Union européenne, représentant les partenaires de développement. Un appel à projets a été lancé sous la conduite du comité de pilotage, au terme duquel les projets jugés les plus pertinents sur le plan stratégique ont été désignés pour bénéficier du financement du Fonds dans le nord du Mali. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Fonds procédait à des missions d'évaluation des projets en question à Bamako et à Gao.
Fourniture de cadres et outils de suivi et d'évaluation pour soutenir la stabilisation et le relèvement général dans le nord du pays, notamment le renforcement des compétences pour toutes les composantes	Oui	Au moment de l'établissement du présent rapport, des cadres axés sur les résultats avaient été élaborés pour 5 projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, et un cadre axé sur les résultats commun à tous les plans régionaux avait été établi. Aucun autre cadre semblable n'a été dressé pour d'autres projets.
Réunions hebdomadaires et offre d'orientations et de conseils aux donateurs, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales, sur les questions de relèvement et de consolidation de la paix, en consultation avec le Gouvernement, afin de faire	Oui	Des réunions hebdomadaires ont été tenues.

face aux priorités en matière d'assistance conjointe et coordonnée

Fourniture directe d'une expertise à l'appui de la décentralisation en collaboration avec le PNUD

Oui La Mission a fourni de l'appui au moyen du programme du Fonds pour la consolidation de la paix et en collaboration avec les processus du PNUD, ainsi qu'en participant à l'élaboration d'une politique nationale de décentralisation. Des fonds supplémentaires en provenance du Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont été réaffectés et ont permis d'accroître le nombre de bénéficiaires ciblés en vue de couvrir les régions de Gao et de Kidal.

Mise en œuvre de 100 projets de neutralisation d'explosifs et munitions dans les zones contaminées des régions touchées du nord du Mali et sensibilisation aux risques posés par les explosifs pour 10 000 personnes, y compris des femmes, parmi les populations touchées, en coopération avec les partenaires de l'action antimines

Oui Le Service de la lutte antimines de l'ONU a mené à bien 100 projets de neutralisation d'explosifs et de munitions. 2 785 sessions sur la sensibilisation aux risques posés par les explosifs ont directement bénéficié à 69 112 personnes : 20 198 femmes, 15 284 hommes, 16 506 filles et 17 124 garçons (53 920 personnes à Gao, 14 225 à Kidal, 46 à Mopti et 921 à Tombouctou).

Le nombre plus élevé que prévu de bénéficiaires est dû à la détérioration des conditions de sécurité, qui a poussé la Mission à multiplier les activités de sensibilisation.

Détermination et quantification, dans des conditions de sûreté et de sécurité, du niveau de pollution par les mines dans le nord-est du Mali, à l'appui des autorités nationales

Oui Une évaluation a été effectuée, qui a confirmé la présence et l'emplacement de mines à Tinzawaten dans la région de Kidal. Des opérations de déminage seront menées dès que les conditions de sécurité le permettront.

Organisation de séances de renforcement des capacités et de réunions du groupe de travail avec le Ministère de la décentralisation et de la ville afin de mettre au point son plan de décentralisation des services sociaux administratifs dans les 4 régions du nord et préparatifs en vue d'élargir les responsabilités en matière de gouvernance aux niveaux régional et local

Oui 4 séances ont été organisées conjointement par la Division des affaires civiles de la MINUSMA et le Ministère de la décentralisation et de la réforme de l'État à Mopti, Gao, Tombouctou et Ménaka à l'intention des gouverneurs, des préfets, des sous-préfets, des maires et de la société civile pour améliorer la gouvernance inclusive et recueillir les avis de la communauté afin d'améliorer la fourniture de services de base. Aucune séance n'a été tenue dans la région de Kidal en raison de la persistance de l'insécurité.

Organisation de missions conjointes en partenariat avec les institutions gouvernementales, d'autres organismes des Nations Unies ayant des activités opérationnelles et des donateurs, afin de permettre la mise en place des institutions décentralisées avec l'aide des autorités locales et de l'État, de la population et des partenaires majeurs	Oui	2 missions conjointes ont été organisées à Gargando (région de Tombouctou) et à Douentza (région de Mopti) afin d'y évaluer l'état des édifices publics qui avaient été précédemment occupés par des groupes armés en vue de les remettre en état et de les équiper.
Fourniture d'un appui aux institutions locales et de l'État en vue d'établir des plans de développement concrets et durables dans les régions du nord en améliorant la capacité des fonctionnaires chargés des achats, de la gestion des contrats et des partenariats public-privé d'adopter des modes de développement intégré	Oui	Des modules sur la transparence et la responsabilité dans la gestion des fonds publics ont été donnés à des fonctionnaires dans le cadre d'une série de séances de formation sur la gouvernance inclusive tenues à Mopti, à Gao et à Tombouctou en mai et en juin 2016.

Composante 5 : appui

57. Comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, la composante appui de la Mission a assuré des services logistiques, administratifs et techniques ainsi que des services de gestion et de sécurité efficaces et rationnels aux fins de l'exécution de son mandat. Elle a ainsi fourni des services administratifs à 1 467 membres du personnel civil, à 10 631 membres du personnel militaire et à 1 082 membres du personnel de police. Les services assurés comprennent la construction et l'entretien de locaux à usage de logements et de bureaux, le transport aérien et terrestre de personnes et de marchandises et l'entretien du matériel connexe, des services médicaux (dont le maintien d'un dispositif d'évacuation sanitaire), l'approvisionnement et le réapprovisionnement en produits de base (rations alimentaires et carburant, notamment), ainsi que la gestion de l'infrastructure d'informatique et de communication (dont les systèmes de renforcement de la sécurité de la Mission). En outre, la MINUSMA a pris diverses mesures pour atténuer les effets de sa présence sur l'environnement. Dans le souci de renforcer son efficience, la Mission a mis en place le système électronique de gestion des rations et le système électronique de gestion des carburants. Par ailleurs, des services de sécurité ont été assurés dans l'ensemble des locaux des Nations Unies et des services de protection rapprochée ont été fournis pour assurer la sécurité des hauts responsables de la Mission et des personnalités de passage.

Réalisation escomptée 5.1 : Appui efficace et rationnel à la Mission dans les domaines de la logistique, de la gestion, de l'administration et de la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Installation d'un quartier général intégré et de locaux à usage de bureaux et de logements (2013/14 : travaux achevés à 20 %; 2014/15 : travaux achevés à 80 %; 2015/16 : travaux achevés à 100 %)

Construction de 8 sites due à la reconfiguration de la Force (2014/15 : travaux achevés à 38 %; 2015/16 : travaux achevés à 100 %)

Recrutement et déploiement de 80 % du personnel civil (2014/15 : 80 % des postes pourvus; 2015/16 : 80 % des postes pourvus)

Indicateurs de succès effectifs

Un nouveau quartier général a été établi dans le district de Badalabougou à Bamako. Au mois de septembre 2016, la base opérationnelle de la Mission, aux trois-quarts construite, était déjà en partie occupée et en état de fonctionner (quartier général des forces, quartier général de la police des Nations Unies, locaux de la radio Mikado FM, services médicaux et services sociaux). L'installation du service des ressources humaines et du service des finances et des achats était prévue pour novembre 2016. La MINUSMA a achevé la construction de 7 camps destinés à l'accueil du personnel militaire.

La Mission a éprouvé diverses difficultés lors de la construction des camps, notamment le manque d'installations préfabriquées et les fortes précipitations qui ont perturbé le déroulement des travaux.

Au 30 juin 2016, la construction de 8 sites résultant de la reconfiguration de la Force était plus ou moins avancée : Aguelhok à 70 %; Gao à 85 %; Tombouctou à 80 %; Kidal à 80 %; Tessalit à 80 %; Ansongo à 100 %; Ménaka à 60 %; Mopti à 100 %. La MINUSMA a dû composer avec le manque d'installations préfabriquées et les attaques dirigées contre certains camps, ce qui a retardé l'achèvement des travaux de construction.

Objectif atteint

La MINUSMA a enregistré un taux moyen d'occupation des postes de 85,1 %. Ce taux supérieur aux prévisions tient à l'efficacité du système de recrutement et à l'utilisation des listes de candidats présélectionnés aux postes à recrutement international.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre

Observations

Amélioration des services fournis

Application, dans tous les sites de la mission, de la politique et des directives relatives à l'environnement, établies à l'intention des missions par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions

Oui La MINUSMA a mis en œuvre la politique et les directives établies par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. À cette fin, la Mission a diffusé des directives écologiques et des messages électroniques à partir de juillet 2015, examiné 16 cahiers des charges pour vérifier la prise en compte des

	directives relatives à l'environnement lors des travaux de construction et autres chantiers, procédé à 67 inspections dans différents camps afin de veiller au respect des procédures relatives à l'atténuation des effets sur l'environnement et à la protection de ce dernier, formulé des recommandations concernant les améliorations nécessaires, et formé 1 966 personnes à la mise en œuvre des directives écologiques, en insistant notamment sur leurs responsabilités vis-à-vis de l'environnement.
Amélioration de la gestion des carburants au moyen d'un contrat clefs en main de sous-traitance des opérations de la chaîne d'approvisionnement visant à réduire les risques de fraude et les risques financiers et opérationnels, à accentuer les mesures d'incitation et de dissuasion destinées à améliorer les résultats et éventuellement à réduire le coût de la fourniture des services	Oui La MINUSMA a veillé à ce que les sous-traitants s'acquittent efficacement de leur tâche et respectent les termes du contrat en établissant des rapports réguliers sur les stocks, y compris sur le niveau des réserves stratégiques et locales.
Amélioration de la gestion des rations par l'application des normes et du barème des vivres des Nations Unies, l'exécution d'un contrat de base clefs en main de sous-traitance des opérations d'approvisionnement, de stockage et de livraison, de gestion et de surveillance des entrepôts et en limitant les risques financiers pour la Mission, ce qui pourrait réduire progressivement le coût de la fourniture des services	Oui La MINUSMA a conclu un contrat prévoyant que le fournisseur gère la livraison des rations dans les entrepôts, administre ces derniers et assure le suivi des rations d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement. La MINUSMA a veillé à ce que le sous-traitant s'acquitte efficacement de sa tâche et respecte les termes du contrat, établissant à cette fin divers rapports réguliers (rapports de stocks hebdomadaires, rapports relatifs à la visibilité sur la chaîne d'approvisionnement, rapports d'assurance de la qualité, rapports d'évaluation des résultats).
Mise en service du système électronique de gestion des carburants, qui réunit en temps réel des données sur la consommation et les stocks de carburant pour permettre une planification plus efficace des stocks et une analyse plus pointue de la consommation	Oui La Mission a mis en service le système électronique de gestion des carburants à compter de décembre 2015. Les données produites par ce système ont été utilisées pour la certification avant paiement des factures des sous-traitants, et pour le suivi de la consommation de carburant des véhicules, des aéronefs et du matériel.
Mise en service du nouveau système électronique de gestion des rations, destiné à assurer un suivi efficace des commandes de rations (en fonction des menus et des recettes) et de leur réception, stockage, distribution et consommation par les contingents et les unités de police constituées, et à permettre de mieux faire appliquer la gestion des résultats, de gérer les paiements et d'analyser les	Oui Le système électronique de gestion des rations a été mis en service. Les données produites par ce système ont été utilisées pour la certification avant paiement des factures des sous-traitants, et pour l'évaluation des résultats.

données sur les commandes d'aliments, les réserves détenues et les performances des prestataires

Mise en œuvre des programmes et procédures de l'ONU en matière de sécurité aérienne et de sécurité au travail, afin de réduire les risques et d'optimiser l'utilisation des moyens aériens

Oui La MINUSMA a appliqué les normes de sécurité aérienne de l'ONU et consulté lors de ses activités quotidiennes le manuel d'orientation publié par l'Organisation. Il a été procédé à une évaluation de tous les nouveaux moyens aériens dans le cadre du programme de sécurité aérienne mis en œuvre dans l'ensemble de la zone d'opérations de la MINUSMA. En outre, toutes les installations aériennes (aérodromes, pistes d'atterrissage et héliports) ont fait l'objet d'évaluations trimestrielles et des rapports détaillant les mesures à prendre ont été publiés à l'intention des responsables de la Mission et du Siège de l'ONU à New York.

La MINUSMA a également établi un document d'orientation concernant la gestion des risques aériens, dont l'utilisation par les différents acteurs de la sécurité aérienne a été approuvée. Cette mesure vise à renforcer la sûreté du personnel et du matériel des Nations Unies tout en optimisant l'utilisation des moyens aériens.

La MINUSMA a traité séparément la question de la sécurité sur le lieu de travail. Elle s'est penchée sur l'environnement de travail dans sa totalité, et pas uniquement sur la sécurité aérienne, en évaluant les différents risques et en donnant aux responsables concernés des conseils sur les mesures correctives à prendre.

Militaires, personnel de police et personnel civil

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 11 200 militaires, de 320 policiers des Nations Unies et de 1 120 membres d'unités de police constituées

10 601 Militaires en moyenne

231 Policiers des Nations Unies en moyenne

851 Membres des unités de police constituées en moyenne.

Le niveau de déploiement a été moins élevé que prévu en raison du déploiement tardif des militaires et des policiers.

Un effectif moyen de 30 observateurs militaires a également été déployé en application de la résolution 2227 (2015), dans laquelle le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de 40 observateurs militaires.

Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers

Oui La MINUSMA a vérifié, suivi et inspecté l'ensemble du matériel appartenant aux contingents et des moyens de soutien logistique autonome. La Mission a procédé à 199 inspections (à l'arrivée, périodiquement, lors du rapatriement, en vue d'évaluer la capacité opérationnelle et dans le cadre de vérifications ponctuelles) afin de contrôler le niveau du matériel appartenant aux contingents et son état de fonctionnement opérationnel, ainsi que les moyens de soutien logistique autonome des contingents et unités de police. Toutes ces inspections ont fait l'objet de rapports qui ont été transmis au Siège de l'ONU.

Stockage et distribution de 13 512 tonnes de rations, de 1 124 tonnes de rations de combat et d'eau pour les militaires des contingents et les membres des unités de police constituées, dans 50 sites

11 632 Tonnes de rations stockées et distribuées

1 258 489 tonnes de rations de combat et 769 tonnes d'eau stockées et distribuées

50 Sites

Le nombre de rations stockées et distribuées a été moins élevé que prévu en raison du déploiement tardif du personnel militaire et du personnel de police.

Administration de 1 727 civils, dont 741 recrutés sur le plan international, 802 recrutés sur le plan national, 174 Volontaires des Nations Unies et 10 membres du personnel fournis par des gouvernements

620 Membres du personnel recrutés sur le plan international en moyenne

705 Membres du personnel recruté sur le plan national en moyenne

135 Volontaires des Nations Unies en moyenne

6 Membres de personnel fourni par les gouvernements en moyenne

Le niveau de déploiement du personnel civil a été moins élevé que prévu pour les raisons suivantes :

Personnel recruté sur le plan international : nombre restreint de candidats présélectionnés dans certains groupes professionnels; conditions de vie et de sécurité difficiles dans le nord du pays; mise en place du réseau d'emplois Paix et questions politiques et humanitaires (POLNET) en 2016, beaucoup de candidats n'étant pas disposés à accepter un engagement temporaire; taux élevé de renouvellement du personnel.

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire, du personnel de police et du personnel civil, prévoyant une formation, des activités de prévention et de suivi et des mesures disciplinaires	Personnel recruté sur le plan national : nombre limité de candidats qualifiés; contraintes politiques et restrictions en matière de sécurité pesant sur le recrutement de candidats dans les régions; opérations de classement préliminaire des postes. Oui Un cours d'initiation a été dispensé à 11 089 membres du personnel de la MINUSMA à Bamako. 17 formations initiales et cours de recyclage ont été assurés dans les régions. Des mesures préventives ont été prises avec la formation du personnel des Nations Unies et la sensibilisation de la population locale. Une campagne a été organisée afin de sensibiliser la population du pays hôte aux normes de conduite du personnel des Nations Unies, aux mécanismes de communication de l'information et à l'aide aux victimes. Dans le cadre de ce travail de sensibilisation, le Groupe déontologie et discipline a notamment distribué des brochures et des affiches à la population locale afin de diffuser les coordonnées utiles et de faire connaître les normes de conduite du personnel des Nations Unies, les mécanismes de communication de l'information et la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté. Toutes les allégations de faute ont été examinées et traitées conformément aux procédures applicables.
Maintien, comme stocks de réserve stratégique d'urgence, d'une quantité de rations de combat et d'eau en bouteille suffisante pour 14 jours	Oui Le maintien d'une réserve de rations de combat suffisante pour 14 jours a été assuré. Ce délai correspond à la durée nécessaire pour reconstituer les stocks après les relèves compte tenu des dates d'expiration.
Installations et infrastructures	
Construction, entretien et réparation de 6 camps principaux destinés au personnel civil et militaire et aux unités de police constituées sur 6 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti et Kidal)	Non Au moment de l'établissement du présent rapport, les travaux de construction des 6 camps principaux étaient plus ou moins avancés : Gao à 85 %, Tombouctou à 80 %; Tessalit à 80 %; Mopti à 100 %; Kidal à 80 %; le quartier général de Bamako à 75 %.

Construction à l'aéroport de Bamako d'un camp militaire destiné à divers contingents	Toutes les installations achevées ont bénéficié de services d'entretien et de réparation.
Travaux de construction dans 9 camps secondaires (Ber, Anéfis, Ménaka, Ansongo, Aguelhok, Goundam, Léré, Gossi et Douentza) et 4 camps principaux (Kidal, Gao, Tombouctou et Tessalit) situés dans le nord du Mali	Non Au moment de l'établissement du présent rapport, les travaux de construction des camps militaires étaient plus ou moins avancés : 7 camps militaires à 15 %, 1 camp de transit et un parc à conteneurs à 35 % chacun. Au moment de l'établissement du présent rapport, les travaux de construction des 9 camps secondaires dans le nord du Mali étaient plus ou moins avancés : Ber à 80 %; Anéfis à 0 % (projet annulé après plusieurs tentatives infructueuses d'extraction d'eau dans la zone); Ménaka à 60 %; Ansongo à 100 %; Aguelhok à 70 %; Goundam à 70 %; Léré à 80 %; Gossi à 70 % et Douentza à 70 %. Ces projets sont pour la plupart inachevés en raison du manque de matériaux de construction, et notamment de matériel préfabriqué.
Amélioration du nouveau quartier général de la Mission et de la base de soutien logistique à l'aéroport, construction de 18 dalles en béton pour structures à parois souples Rubb Hall et d'un espace de loisirs	Non La construction du quartier général de la Mission a été menée à bien, tandis que la base opérationnelle principale était aux trois-quarts construite au mois de septembre 2016. La construction des dalles en béton pour structures à parois souples Rubb Hall n'avait pas commencé en raison de la nécessité d'externaliser les travaux. De plus, aucun contrat n'a été conclu pour les structures Rubb Hall et ni les caractéristiques, ni la taille des dalles en béton n'ont encore été arrêtées. La construction de l'espace de loisirs n'avait pas débuté à la fin de l'exercice. Cependant, à la mi-octobre 2016, la MINUSMA avait achevé la construction de certaines installations, même si d'autres n'étaient pas encore terminées : la salle de sport était construite à 80 %, le terrain de football à 100 %; le terrain de basket-ball à 80 %.
Construction d'un foyer social et de blocs sanitaires dans chaque camp, quartier général et base de soutien logistique de la Mission	Non La MINUSMA a construit un foyer social à Gao. Toutefois, le manque d'installations préfabriquées et le volume de travail important ont retardé les travaux de construction sur les autres sites. La MINUSMA a attribué un marché pour la construction de blocs sanitaires en dur avec des

	matériaux de provenance locale dans les camps de Ménaka, de Tessalit et d'Aguelhok.
Exécution de services de fumigation, de lutte phytosanitaire, de restauration, blanchisserie, nettoyage, jardinage et entretien des périmètres pour les camps principaux destinés aux personnels civils, militaires et unités de police constituées dans 6 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti et Kidal)	Oui Des services de fumigation, de nettoyage, de jardinage et d'entretien des périmètres ont été fournis dans tous les camps. La MINUSA disposait en outre de cafétérias (gérées en majeure partie par le Groupe de la qualité de vie) dans tous les complexes des Nations Unies accueillant du personnel civil. Les services de blanchisserie n'ont pas encore été mis en place en raison de contraintes budgétaires.
Construction de 5 camps secondaires pour 150 hommes (Almoustarat, Bourem et Gourma-Rharous), 600 hommes (Tin-Essako) et 350 hommes (Abeibara)	Non La MINUSMA a annulé ce projet de construction pour des raisons de sécurité. Ces sites ne sont pas pris en compte dans le nouveau concept d'opérations lié à la reconfiguration de la Force. Au lieu de construire des camps supplémentaires, la Mission a agrandi les camps existants.
Construction de fosses d'oxydation, de 4 cuves et de clôtures pour l'évacuation des déchets solides sur les sites de Gao, Ménaka, Ansongo et Gossi (géré par Gao)	Oui 14 centres de tri et d'incinération ont été construits et des clôtures ont été installées sur tous les sites. Un contrat de services portant sur l'évacuation des déchets solides a été conclu le 1 ^{er} janvier 2016. Afin de limiter la dégradation de l'environnement et de réduire son empreinte écologique, la MINUSMA a décidé de construire 14 centres, au lieu des 4 prévus, sur la plupart de ses sites de déploiement.
Construction de 12 cuves à carburant dans les 4 camps principaux et dans les quartiers généraux de région (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti et Kidal)	Non Des cuves à carburant ont été construites à Gao (2) et à Tombouctou (2) tandis que la construction des 3 cuves à Bamako était achevée à 50 %. La Mission avait projeté de construire 4 cuves à Kidal et 1 cuve à Tessalit. Toutefois, du fait du caractère reculé de ces deux villes et de l'insécurité qui y règne, le sous-traitant n'a pas pu commencer les travaux.
Utilisation et entretien de 25 puits d'alimentation en eau et entretien du matériel appartenant à l'ONU sur 6 sites (Almoustarat, Anéfis, Tombouctou, Kidal, Tessalit et Aguelhok)	Oui La Mission a exploité et entretenu 25 puits : Kidal (5), Gao (4), Ansongo (2), Ménaka (2), Aguelhok (2), Tessalit (3), Léré (2), Tombouctou (3), Ber (1) et Goundam (1). La Mission a exploité et entretenu 6 stations de traitement des eaux sur 4 sites.

Utilisation et entretien de 6 stations de traitement et d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU sur 6 sites (Almoustarat, Anéfis, Tombouctou, Kidal, Tessalit et Aguelhok)

Utilisation et entretien de 34 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU sur 6 sites (Almoustarat, Anéfis, Tombouctou, Kidal, Tessalit et Aguelhok)

Mise en place de services de gestion des déchets pour toutes les installations, notamment pour la collecte et l'évacuation des déchets liquides et des ordures ménagères sur les 21 sites (Bamako, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Tessalit, Ménaka, Ansongo, Aguelhok, Anéfis, Ber, Goundam, Leré, Gossi, Douentza, Almoustarat, Tin-Essako, Abeibara, Bourem, Gourma-Rharous)

Réparation et entretien de 98 groupes électrogènes sur 6 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti et Kidal)

Installation, réparation, utilisation et maintenance préventive de 1 500 climatiseurs à compresseur séparé sur 10 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti, Kidal, Ménaka, Anéfis, Aguelhok et Goundam)

Le projet de construction de puits à Almoustarat a été annulé en raison de la modification du plan de déploiement de la Force, tandis que l'annulation de celui d'Anéfis fait suite à un forage infructueux.

- 4 Des stations de traitement et d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU ont été exploitées et entretenues sur 4 sites : Kidal (1), Aguelhok (1), Tessalit (1) et Ménaka (1).

Aucune station de traitement et d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU n'a été construite à Almoustarat ni à Anéfis car aucune troupe n'était déployée sur ces sites.

- 24 Des stations de traitement des eaux usées ont été exploitées et entretenues à Tombouctou (12) et à Gao (12).

En ce qui concerne les sites restants, l'installation des stations n'a pas eu lieu en raison de retards dans la recherche de sous-traitants et dans les livraisons des fournisseurs, et de problèmes de sécurité lors de la livraison du matériel dans les régions.

- Non Des marchés ont été attribués pour la gestion des déchets liquides ainsi que la collecte et l'évacuation des ordures ménagères dans l'ensemble des 14 sites opérationnels de la MINUSMA.

Le nombre moins élevé que prévu de sites concernés s'explique par la reconfiguration de la Force.

- 158 Groupes électrogènes ont été utilisés et entretenus.

- 6 Sites.

Le nombre de générateurs a été plus élevé que prévu car certains contingents et unités de police ont été déployés sans recevoir le matériel nécessaire. Aussi, afin d'assurer la continuité des opérations, la Mission leur a fourni des groupes électrogènes.

- 1 456 Climatiseurs à compresseur séparé ont été installés, réparés, utilisés et entretenus.

- 8 Sites

		Le nombre de sites a été moins élevé que prévu en raison de l'annulation du projet d'Anéfis et du fait qu'aucune infrastructure de bâtiments n'a été achevée à Goundam.
Construction d'une route entre l'aéroport et la ville de Tombouctou	Non	Ce projet n'a pas été inscrit au budget.
Entretien des aérodromes et remise en état de la piste d'atterrissage goudronnée à Gao, réparation de 1 400 m ² de piste goudronnée à Tombouctou et installation de clôtures autour des aéroports de Tessalit et Tombouctou	1 400 m ²	De piste goudronnée ont été entretenus à Tombouctou. Les aérodromes de Gao, de Kidal et de Tessalit ont été entretenus. Les aérodromes de Tombouctou et de Gao ont été clôturés. La clôture de l'aérodrome de Tessalit n'a pas été installée en raison du retard pris dans l'installation du chantier par le sous-traitant.
Installation et entretien de 5 hangars (2 à Kidal, 1 à Tessalit et 2 à Gao)	2	Hangars ont été installés et entretenus à Kidal et à Tombouctou. L'installation non prévue du hangar à Tombouctou fait suite au changement de priorité de la Mission. La construction des hangars restants a été différée en raison du manque de matériaux
Installation de systèmes d'éclairage pour les pistes d'atterrissage de 2 aérodromes (Gao et Kidal)	Non	Cette installation supposait de recourir à un sous-traitant, la MINUSMA ne disposant pas des capacités techniques nécessaires.
Stockage et fourniture de 15,3 millions de litres de carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes	17,9	Millions de litres de carburants et lubrifiants ont été stockés et fournis. La quantité plus importante que prévue de carburant est imputable à la création par la Mission d'une réserve stratégique de carburant de 910 000 litres ainsi qu'à l'utilisation d'un plus grand nombre de groupes électrogènes.
Construction de pistes d'hélicoptère en béton (Gao, Tombouctou et Tessalit) équipées du matériel de sécurité nécessaire et installation de tapis d'atterrissage pour hélicoptère dans 5 camps secondaires (Almoustarat, Tin-Essako, Abeibara, Bourem et Gourma-Rharous)	Non	Si la construction des pistes d'hélicoptère de Kidal et de Tombouctou a été menée à bien, l'attaque de Kidal a conduit la MINUSMA à faire d'abord construire un héliport en béton afin de garantir la continuité des opérations. Les travaux de construction de l'héliport à Tessalit ont été retardés.

Ce projet a été différé pour laisser la priorité aux aéroports de Tombouctou et de Gao.

Le Gouvernement malien a reporté la délivrance de son autorisation pour la construction d'un hélicoptère à Gao. Fin août 2016, la MINUSMA avait lancé un appel d'offres.

L'installation de tapis d'atterrissage pour hélicoptère dans 5 camps secondaires n'a pas eu lieu, le projet ayant été annulé à la demande de la Force après examen du concept d'opérations.

Transports terrestres

Utilisation et entretien de 902 véhicules appartenant à l'ONU, dont 151 véhicules blindés, au moyen de 6 ateliers répartis sur 6 sites et 10 ateliers mobiles répartis sur 10 sites

801 Nombre de véhicules appartenant à l'ONU qui ont été utilisés et entretenus (dont 150 véhicules blindés).

5 Nombre d'ateliers

5 Nombre de sites

Le fait que le nombre de véhicules utilisés et entretenus a été moindre que prévu tient à l'annulation de plusieurs achats de véhicules.

Le fait que le nombre d'ateliers a été moindre que prévu s'explique par le fait qu'à Tessalit, il n'y avait pas de local propre à abriter un atelier, mais également par les conditions de sécurité, qui ont entraîné une diminution du nombre de véhicules et du matériel roulant dans la région. La MINUSMA a offert un atelier mobile pour ce site.

6 Des ateliers mobiles ont été installés dans 6 sites.

Le fait que le nombre d'ateliers mobiles a été inférieur à ce qui était prévu découle de la reconfiguration de la force et de l'ouverture de grands camps à la place de plusieurs camps de moindre taille

Services de transport se rapportant à 3 500 pièces de matériel appartenant aux contingents (gestion de la consommation de carburant, évaluations techniques, stages de formation et examens de conduite)

3 200 Nombre de pièces de matériel appartenant aux contingents transportées

Des contrôles et évaluations techniques ont été menés régulièrement dans toutes les régions de déploiement. Des stages de formation et des examens de conduite ont été organisés régulièrement pour les officiers chargés du transport du contingent, les logisticiens et les unités de police.

Exploitation d'un service de navettes fonctionnant 7 jours sur 7 pour le transport quotidien de 1 800 membres du personnel des Nations Unies de leur lieu de résidence aux sites de la Mission et le transport d'environ 2 000 membres du personnel des Nations Unies par mois des aéroports jusqu'aux installations de la MINUSMA

Cours de formation portant sur le maniement de véhicules particuliers, notamment de conduite défensive, pour le personnel de la Mission, assurés dans le cadre des campagnes de sécurité routière (100 membres du personnel par an)

Cours de formation sur l'enseignement de la conduite à l'intention des membres d'unités de police constituées et des officiers chargés du transport militaire afin de former leurs moniteurs de conduite au respect des normes des Nations Unies

Conduite d'une campagne de sécurité routière

Fourniture de 4,6 millions de litres de carburants et lubrifiants au titre des transports terrestres

500 Nombre de membres du personnel des Nations Unies qui ont pu bénéficier d'un service de navettes de leur lieu de résidence aux sites de la Mission fonctionnant 7 jours sur 7, par jour.

Initialement, il était prévu d'organiser des services de navette dans les régions. Toutefois, les conditions de sécurité ont contraint la plupart des membres du personnel à vivre à l'intérieur des camps des Nations Unies.

2 000 Nombre de membres du personnel des Nations Unies qui ont pu bénéficier de services de navette entre l'aéroport et les installations de la MINUSMA, par mois.

L'utilisation des navettes était facultative : la MINUSMA a veillé à ce que le service soit offert, mais le nombre de membres du personnel qui y ont eu recours a été plus faible que prévu.

114 Nombre de membres du personnel de la Mission ayant reçu une formation au maniement de véhicules particuliers, notamment à la conduite défensive, dans le cadre des campagnes de sécurité routière.

Oui Des cours de formation sur l'enseignement de la conduite ont été dispensés à intervalles réguliers et à l'arrivée de nouveaux contingents.

20 sessions de formation sur l'enseignement de la conduite ont été organisées à l'intention des membres d'unités de police constituées et des officiers chargés du transport militaire.

Oui Une campagne de sécurité routière a été menée pendant l'année, mais le personnel des Nations Unies a aussi été sensibilisé au problème au moyen d'affiches et de messages radiophoniques. Des affiches ont été placées dans tous les locaux des Nations Unies.

7,8 Millions de litres de carburants et lubrifiants distribués pour les transports terrestres

La consommation de carburant a été plus élevée que prévue en raison de l'introduction de 497 véhicules supplémentaires appartenant aux contingents. En outre, la Mission a constitué une réserve stratégique de carburant de 390 000 litres.

Mise en œuvre du concept d'équipe mobile de maintenance afin de garantir des services de soutien aux transports dans le cadre du nouveau recentrage de la force de la MINUSMA

Non La circulation des véhicules et du personnel a été restreinte dans certaines zones d'opérations de la Mission.

Contrôle des mouvements

Exploitation d'un service de navette transportant chaque jour 40 membres du personnel en moyenne entre le quartier général et l'aéroport international de Bamako

Oui Tout les membres du personnel, notamment militaire (officiers d'état-major et observateurs militaires), qui avaient régulièrement besoin des navettes de la MINUSMA ont bénéficié de ce service.

Organisation efficace du transport de 30 000 passagers et 300 tonnes de fret dans la zone de la Mission à l'aide des moyens aériens de la Mission, compte tenu de la relève de tout le personnel déployé au moins une fois par an ainsi que du mouvement interne du personnel des Nations Unies et des autres passagers engagés dans des activités visant à aider la Mission à s'acquitter de son mandat

77 482 Nombre de passagers transportés par des moyens aériens
Le nombre plus élevé que prévu de passagers s'explique par une hausse du nombre de réunions internes et régionales auxquelles l'équipe dirigeante a assisté, et par le redéploiement des soldats au sein de la Mission pour des motifs de sécurité.

2 979 Tonnes de fret transportées à l'aide des moyens aériens (le produit prévu aurait dû être de « 3 000 tonnes de fret »)
Le fait que le volume enregistré soit moins important que prévu s'explique par la fermeture de l'aéroport de Kidal.

Mise en place d'une unité des transports lourds gérée par l'ONU dont les capacités sont renforcées et augmentées afin de garantir un appui et des livraisons en temps voulu à tous les sites régionaux, spécialement dans le nord-est de la zone de responsabilité de la Mission

Oui La MINUSMA a créé une unité des transports lourds composée de 20 chauffeurs et de 33 véhicules lourds. 80 % des véhicules et des chauffeurs situés à Gao ont fourni des services de transport de cargaisons dans tout le Nord du pays.

Réception, gestion et distribution ultérieure d'au maximum 15 000 tonnes de fret (2 000 EVP) (y compris le fret appartenant aux contingents et à l'ONU) grâce au transport de surface utilisant les nœuds de transbordement régionaux, des moyens de transports commerciaux et le matériel de transport routier de la Mission

26 856 Tonnes de fret (à la fois du matériel appartenant aux Nations Unies et du matériel appartenant aux contingents) reçues, gérées et distribuées grâce au transport de surface (véhicules commerciaux ou appartenant aux Nations Unies)
Le fait que le volume enregistré soit plus important que prévu s'explique par les attaques perpétrées à Kidal et à Tessalit, et la nécessité d'acheminer des matériaux et des équipements pour reconstruire les camps.

Maintien d'un service contractuel efficace et efficient pour la gestion du dédouanement de tout le fret de retour

Oui 3 sous-traitants se sont chargés du dédouanement de tout le fret de retour dans les meilleurs délais pour le compte de la MINUSMA.

Mise en place et déploiement de capacités solides de contrôle des mouvements adaptées au volume de travail, à la répartition géographique des sites de la Mission et à la répartition des militaires, personnel de police et personnel civil déployés dans l'ensemble de la Mission

Transports aériens

Exploitation et entretien, dans 6 sites, de 31 appareils (8 avions et 23 hélicoptères), dont 27 appareils militaires

Fourniture de 17,5 millions de litres de carburants et de lubrifiants destinés aux transports aériens

Mise en place de systèmes de navigation aérienne (navigation fondée sur les performances, approche de non-précision, navigation de surface, système mondial de navigation par satellite) dans 4 aéroports

Utilisation de drones aériens pour les opérations civiles et militaires de la Mission

Transports maritimes ou fluviaux

Distribution de 0,3 million de litres de carburants et de lubrifiants ainsi que d'octane pour 11 bateaux de transport fluvial, dont ceux de l'unité fluviale de la MINUSMA déployée sur 2 sites avec 3 bateaux sur chaque site sur le fleuve Niger

Oui La MINUSMA a mis en place des bureaux de contrôle des mouvements dans plusieurs sites en fonction du nombre de membres du personnel déployés et de la charge de travail estimée.

8 Nombre d'avions exploités et entretenus, dont 2 avions militaires

19 Nombre d'hélicoptères exploités et entretenus, dont 13 hélicoptères militaires

5 Nombre de sites

Le nombre moins élevé que prévu d'aéronefs exploités s'explique par l'incapacité à mobiliser les moyens nécessaires à l'appui du concept militaire des opérations de la Mission.

14,2 Millions de litres de carburéacteurs Jet A-1 consommés

La consommation de carburant aviation a été moindre que prévu car 5 appareils n'ont pas été déployés.

Oui Des systèmes de navigation fondée sur les performances/systèmes mondiaux de navigation par satellite ont été mis en place dans 3 sites (Tombouctou, Gao et Tessalit) dans l'attente de la publication officielle des procédures.

Il n'a pas été possible de procéder à une évaluation des obstacles dans un rayon de 15 kilomètres autour de Kidal pour des raisons de sécurité, de sorte que le système n'a pu être installé.

6 Systèmes de drones militaires exploités par la Mission, avec 28 véhicules aériens téléguidés.

Aucun drone aérien destiné aux opérations civiles n'a été déployé. Bien que le sous-traitant soit arrivé à la fin de l'exercice considéré, la capacité opérationnelle initiale a été atteinte en juillet 2016.

Non Le contingent ayant été déployé n'a pas mené d'opérations de patrouilles maritimes, comme cela avait été prévu, en raison du faible niveau des eaux du fleuve. Le contingent a par la suite été rapatrié.

Communications

Services d'appui et d'entretien pour un réseau de communication par satellite composé de 1 station terrienne centrale et destiné à fournir des services de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et de transmission de données

Services d'appui et d'entretien pour 20 microterminaux VSAT, 25 centraux téléphoniques et 80 liaisons hertziennes

Services d'appui et d'entretien pour 150 répéteurs-émetteurs à haute fréquence (HF), 40 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence (VHF) et 2 900 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence (UHF)

Services d'appui et d'entretien pour 8 stations de radiodiffusion FM dans 8 studios de production radiophonique

Non La station terrienne n'est plus nécessaire en raison de la centralisation des Services de l'informatique et des communications et de la consolidation de l'accès au réseau du Centre de services mondial de l'ONU.

25 Nombre de microterminaux (VSAT) installés à Bamako, Kidal, Tombouctou, Mopti, Tessalit, et dans d'autres sites reculés de la zone de la Mission en vue de fournir des services de transmission de données, de téléphonie et de visioconférence et de permettre l'accès à Umoja et à d'autres plateformes institutionnelles. Les 5 microterminaux supplémentaires ont été nécessaires à la mise en place d'un itinéraire alternatif pour les services Internet, gage de redondance et de continuité des opérations pour les utilisateurs de la MINUSMA.

25 Nombre de centraux téléphoniques installés et entretenus pour assurer la desserte des services de téléphonie, de transmission de données et de télécopie.

61 Nombre de liaisons hertziennes installées à la place de 80 liaisons point à point, grâce à une nouvelle technologie hertzienne permettant de mettre en place une connectivité point-multipoint. Une liaison point-multipoint permet à plusieurs sites éloignés de se connecter à une station unique. 10 stations ont été installées dans toute la zone de la Mission. 1 station relie les multi-utilisateurs finaux/sites éloignés.

Oui

8 Nombre de stations de radiodiffusion FM couvertes par ces services.

1 Nombre de studios de production radiophonique (le produit prévu aurait dû être de « 3 studios de production radiophonique »)

Services d'appui et d'entretien pour 30 terminaux de vidéoconférence dans 9 sites, y compris le quartier général et la base de soutien logistique de la Mission et 4 postes de commandement régionaux

30 Nombre de terminaux de vidéoconférences couverts par ces services

9 Nombre de sites

Le quartier général de la Mission, la principale base opérationnelle, la base de soutien logistique de Bamako, les postes de commandement régionaux, et d'autres sites reculés dans toute la zone de la Mission ont bénéficié d'un appui.

Informatique

Services d'appui et d'entretien pour 8 serveurs, 3 012 ordinateurs de bureau et ordinateurs portables, 721 imprimantes et 150 expéditeurs numériques dans 27 sites

8 Nombre de serveurs couverts par ces services.

394 Nombre d'imprimantes couvertes par ces services

Le fait que le nombre d'imprimantes soit inférieur aux prévisions s'explique par une campagne concertée visant à installer des coins imprimante partagée, pour limiter les besoins en imprimantes individuelles. En outre, on pensait que la construction des camps les plus grands seraient achevée au cours de la période et que le personnel aurait été pleinement déployé, ce qui ne fut pas le cas.

34 Nombre d'expéditeurs numériques couverts par ces services

Le fait que le nombre d'expéditeurs numériques a été moindre que prévu s'explique par l'utilisation d'imprimantes multifonctions dotées de scanneurs.

3 024 Nombre d'ordinateurs de bureaux et d'ordinateurs portables couverts par ces services

L'augmentation du nombre d'ordinateurs s'explique par le déploiement de 40 observateurs militaires, comme autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2227 (2015), qui n'étaient pas pris en considération lorsque les ressources de la Mission ont été approuvées.

Services d'appui et d'entretien pour 82 réseaux locaux ou étendus reliant 3 000 utilisateurs dans 27 sites

82 Nombre de réseaux locaux ou étendus (LAN et de WAN) couverts par ces services

3 000 Utilisateurs répartis sur 27 sites

		L'ensemble de la Mission ont bénéficié d'une connectivité aux réseaux locaux et étendus dans 27 sites.
Exploitation et entretien du réseau sans fil	Oui	Un réseau sans fil a été déployé et était opérationnel au quartier général de la Mission, à la principale base opérationnelle, à la base de soutien logistique de Bamako et à Mopti, à Kidal, à Gao, à Ménaka, à l'Hôtel l'Amitié et à Tombouctou.
Exploitation et entretien de 3 lignes internes louées entre Bamako et 3 postes de commandement régionaux (Tombouctou, Mopti et Gao)	Oui	
Appui d'un fournisseur d'accès pour une liaison Internet locale	Oui	Afin de répondre à la demande croissante en services Internet dans toute la zone de la Mission, et pour assurer la redondance intégrale et la disponibilité de ces services, une liaison Internet supplémentaire était nécessaire. La MINUSMA a fait appel à 2 nouveaux fournisseurs d'accès à Internet (SITA et Afribone), collaborant ainsi avec 3 fournisseurs au total.
Fourniture de services d'appui à la formation à 3 compagnies de transmission	777	Nombre de membres du personnel de la compagnie de transmission ayant été formés à la mise en place et à l'exploitation du réseau à ultra-haute fréquence Tetra, de la radio HF, et du matériel informatique par liaisons hertziennes et satellite. En outre, les membres du personnel en tenue, y compris d'autres militaires ainsi que le personnel de police ont été formés à l'utilisation de matériel radio, satellite et informatique, et de logiciels.
Santé		
Exploitation et entretien de 1 dispensaire de niveau I appartenant à l'ONU dans 1 site (quartier général de la MINUSMA à Bamako), et mise en place d'arrangements contractuels avec 1 hôpital privé civil de niveau II dans 1 site (Bamako), pour la fourniture de services médicaux à l'ensemble du personnel de la Mission, aux fonctionnaires d'autres organismes du système des Nations Unies et à la population civile locale en cas d'urgence et en fonction des besoins humanitaires	Oui	La Mission a assuré l'exploitation et l'entretien de 1 dispensaire de niveau I au quartier général de la MINUSMA à Bamako et mis en place un arrangement contractuel civil avec 1 hôpital privé civil de niveau II à Bamako pour l'ensemble du personnel de la Mission et le personnel d'autres organismes des Nations Unies.
Exploitation et entretien de 3 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU (Kidal, Gao et Tombouctou)	Non	Les 3 dispensaires de niveau I de l'ONU qu'il était prévu d'ouvrir à Kidal, Gao et Tombouctou n'ont pu être mis. Toutefois, les hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents ont offert leurs services à l'ensemble du personnel.

		Un dispensaire a été ouvert à Gao, en mai 2016. Il sera transformé en dispensaire de niveau I pendant la première moitié de l'exercice 2016/2017.
Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies à l'intérieur du pays, ainsi que vers des hôpitaux de niveau III et niveau IV dans 3 sites en dehors du pays	Oui	La MINUSMA a maintenu ses capacités en matière d'évacuation des blessés et des malades dans toute la zone de la Mission. Des dispositions ont été prises pour l'évacuation du personnel de la MINUSMA vers l'hôpital de niveau III de Dakar, et l'hôpital de niveau IV en Égypte. La possibilité de recourir à un troisième site d'évacuation au Ghana était encore en cours d'examen.
Exploitation et entretien de centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission	Oui	Bien qu'il n'existe pas de service spécialement dédié à la lutte contre le VIH à la MINUSMA, la Section des services médicaux a mené 21 sessions de conseil et de dépistage volontaires et confidentiels parmi les soldats à Kidal, ainsi que 44 sessions à Bamako. Le dispensaire de niveau I appartenant à l'ONU, à Bamako, proposait également des services de dépistage volontaire et confidentiel.
Programme de sensibilisation au VIH, notamment grâce à la communication d'informations entre collègues, pour tout le personnel de la Mission	Non	Aucun service spécialement dédié à la lutte contre le VIH/sida n'a été ouvert.
Maintien d'arrangements contractuels avec une équipe commerciale d'évacuation sanitaire aérienne afin de combler les lacunes existantes en matière d'évacuation sanitaire et de fournir des services de stabilisation d'urgence et des soins en vol aux patients gravement malades et blessés	Oui	La MINUSMA avait mis en place un contrat pour la prestation de ces services, notamment pour la fourniture de stabilisation d'urgence et de soins en vol aux patients gravement malades et blessés.
Sécurité		
Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission	Oui	
Services de protection rapprochée assurés 24 heures sur 24 pour les responsables de la mission et les personnalités en visite	Oui	
Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la Mission, notamment en ce qui concerne 930 logements	375	Nombre d'enquêtes menées dans l'ensemble du pays pour les résidences (307), les bureaux (22) et les hôtels (46)

Organisation de 242 séances de sensibilisation aux questions relatives à la sécurité et aux plans d'action en cas de crise à l'intention de tous les membres du personnel de la Mission

338 Nombre de séances d'information sur la sécurité.

Le nombre de séances a été plus important que prévu pour donner suite aux demandes spéciales formulées par les organismes et les visiteurs de la Mission.

Formation à la sécurité et exercices élémentaires de lutte contre les incendies pour tous les nouveaux membres du personnel de la mission

Oui 47 séances de formation à la sécurité et à la sûreté en mission ont été organisées à l'intention de 1 216 personnes.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	—	1 503,1	(1 503,1)	—
Contingents	293 923,8	320 112,6	(26 188,8)	(8,9)
Police des Nations Unies	12 523,1	11 906,4	616,7	4,9
Unités de police constituées	28 803,0	24 828,4	3 974,6	13,8
Total partiel	335 249,9	358 350,5	(23 100,6)	(6,9)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	118 874,8	119 773,7	(898,9)	(0,8)
Personnel recruté sur le plan national	11 148,9	15 145,9	(3 997,0)	(35,9)
Volontaires des Nations Unies	6 373,9	7 010,2	(636,3)	(10,0)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	255,6	842,9	(587,3)	(229,8)
Personnel fourni par des gouvernements	362,6	305,2	57,4	15,8
Total partiel	137 015,8	143 077,9	(6 062,1)	(4,4)
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants	704,6	1 783,4	(1 078,8)	(153,1)
Voyages	5 243,8	6 343,8	(1 100,0)	(21,0)
Installations et infrastructures	144 883,1	129 000,4	15 882,7	11,0
Transports terrestres	21 512,2	18 462,1	3 050,1	14,2
Transports aériens	149 751,8	116 427,1	33 324,7	22,3
Transports maritimes ou fluviaux	341,4	4 856,9	(4 515,5)	(1 322,6)
Communications	16 947,5	16 783,0	164,5	1,0
Informatique	16 769,9	27 297,9	(10 528,0)	(62,8)
Santé	5 417,9	4 796,0	621,9	11,5
Matériel spécial	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	85 467,9	92 044,8	(6 576,9)	(7,7)
Projets à effet rapide	4 000,0	3 970,0	30,0	0,8
Total partiel	451 040,1	421 765,4	29 274,7	6,5
Total brut	923 305,8	923 193,8	112,0	0,0
Recettes provenant des contributions du personnel	10 996,8	12 064,1	(1 067,3)	(9,7)
Total net	912 309,0	911 129,7	1 179,3	0,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	923 305,8	923 193,8	112,0	0,0

B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

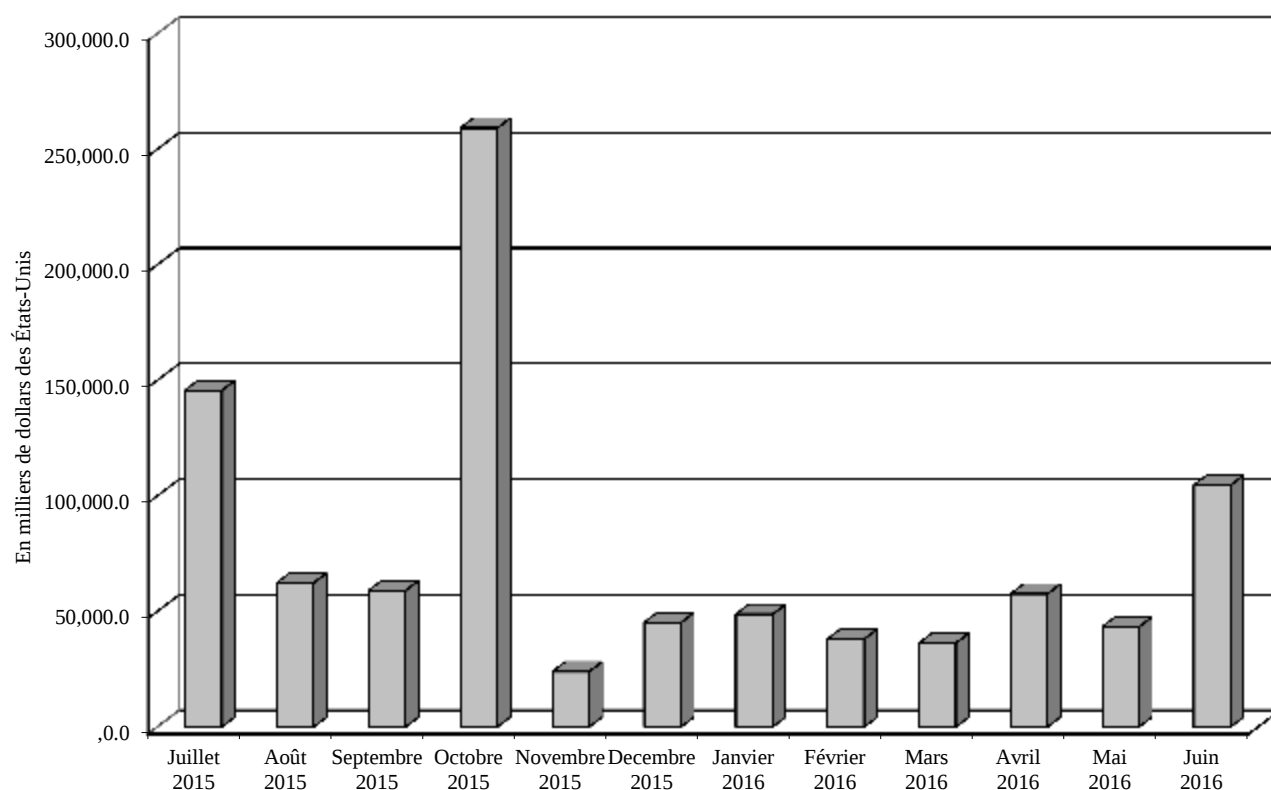
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Autorisation budgétaire		
	Répartition initiale du montant approuvé	Montants réaffectés	Répartition révisée
I. Militaires et personnel de police	335 249,9	23 119,0	358 368,9
II. Personnel civil	137 015,8	6 181,0	143 196,8
III. Dépenses opérationnelles	451 040,1	(29 300,0)	421 740,1
Total	923 305,8	–	923 305,8
Pourcentage de réaffectations			3,2

58. Au cours de l'exercice considéré, la Mission a réaffecté des ressources de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) (29,3 millions de dollars) vers la catégorie I (Militaires et personnel de police) (23,1 million de dollars) et la catégorie II (Personnel civil) (6,2 millions de dollars). Ces réaffectations s'inscrivent dans le cadre de la redéfinition des priorités du programme de dépenses de la Mission et ont essentiellement servi à couvrir le remboursement des sommes dues aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police pour l'utilisation du matériel appartenant aux contingents, étant donné que les moyens déployés à l'appui de la Mission ont été plus importants que prévu, ainsi que le versement d'indemnités liées au fait que les contingents et le personnel de police des pays fournisseurs n'ont pas bénéficié de logements en dur en raison du retard pris dans la construction des camps.

59. La réaffectation des ressources de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) a été rendue possible par la sous-utilisation des crédits alloués aux services d'architecture et de démolition à la rubrique Installations et infrastructures, par suite de l'annulation de la construction de camps secondaires, et par la sous-utilisation des crédits alloués aux transports aériens qui tient au fait que les dépenses au titre des drones militaires ont été inférieures aux prévisions, que les avions et les hélicoptères ont été déployés tardivement et que le prix et la consommation de carburants ont été moindres que prévu.

C. Évolution des dépenses mensuelles



60. Le dépassement de crédits en juillet 2015 correspond aux engagements liés aux rations, ainsi qu'aux carburants et lubrifiants. Pour octobre 2015 et juin 2016, il tient au fait que les engagements et décaissements des pays contributeurs ont été comptabilisés au titre des services rendus et du matériel utilisé par les contingents et les unités de police constituées, tout comme les engagements contractés pour des services de construction, l'acquisition de matériel et la location de la flotte aérienne de la Mission. L'objectif de la comptabilisation des obligations en octobre 2015 était de faciliter le passage des outils de gestion financière existants à Umoja, dans le cadre du transfert de données d'un système à l'autre.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produit des placements	3 171,8
Produits divers ou accessoires	870,0
Contributions volontaires en espèces	—
Ajustements sur exercices antérieurs	1 642,3
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	25 850,0
Total	31 534,1

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	54 018,1
Unités de police constituées	5 042,4
Total partiel	59 060,5
Soutien logistique autonome	
Contingents	39 658,3
Unités de police constituées	2 919,5
Total partiel	42 577,8
Total	101 638,3

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,3	1 ^{er} juillet 2013	—
Usage opérationnel intensif	3,1	1 ^{er} juillet 2013	—
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	1 ^{er} juillet 2013	—
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0 à 5,0		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	23 085,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	23 085,9

^a Y compris la valeur locative des terrains et bâtiments mis à disposition par le Gouvernement et les droits et charges sur les aéroports, les taxes sur les passagers et les droits sur l'utilisation des fréquences radio dont la Mission est exonérée.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>
Observateurs militaires	(1 503,1) –

61. L'écart s'explique par les dépenses non budgétisées liées au déploiement d'un effectif moyen de 30 observateurs militaires conformément à la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité, qui a autorisé le déploiement d'un nombre minimum de 40 observateurs militaires pour la Mission.

	<i>Écart</i>
Contingents	(26 188,8) (8,9 %)

62. L'écart s'explique par le fait que le taux moyen effectif de vacance de postes (5,3 %) a été inférieur au taux budgétisé (10 %) et par un dépassement de crédits au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement car, contrairement à ce qui était prévu, des vols commerciaux ont été utilisés pour assurer la relève de certains contingents en lieu et place des moyens aériens de l'ONU, qui n'auraient pas engendré de frais supplémentaires; les indemnités qui ont dû être versées en cas de décès ou d'invalidité en raison de l'augmentation du nombre de morts et de blessés dans les rangs des contingents; le matériel majeur appartenant aux contingents et le soutien logistique autonome, étant donné que les moyens déployés à l'appui de la Mission ont été supérieurs aux prévisions, et le versement d'indemnités liées au fait que les contingents et le personnel de police des pays fournisseurs n'ont pas bénéficié de logements en dur en raison du retard pris dans la construction des camps.

63. Le dépassement de crédits a été partiellement compensé par la sous-utilisation des crédits au titre des rations, étant donné que le coût des rations (4,42 dollars) a été inférieur au coût budgétisé (5,09 dollars).

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	616,7	4,9 %

64. L'écart s'explique principalement par la sous-utilisation des crédits au titre de l'indemnité de subsistance (missions) qui tient au fait que le taux effectif de vacance de postes (27,8 %) a été supérieur au taux budgétisé (25 %).

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	3 974,6	13,8 %

65. L'écart s'explique principalement par le fait que le taux effectif de vacance de postes (24 %) a été supérieur au taux budgétisé (10 %) et que le coût des rations n'a été que de 4,42 dollars, contre 5,09 dollars inscrits au budget. La sous-utilisation des crédits a été partiellement contrebalancée par le dépassement de crédits au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement, qui tient au fait que le coût effectif moyen de la relève et les moyens déployés à l'appui de la mission ont été supérieurs aux prévisions et que des indemnités ont dû être versées étant donné que les contingents et le personnel de police des pays fournisseurs n'ont pas bénéficié de logements en dur en raison du retard pris dans la construction des camps.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(898,9)	(0,8 %)

66. La hausse observée s'explique principalement par le fait que le taux effectif moyen de vacance de poste (16 %) a été inférieur au taux budgétisé (20 %), et a été partiellement compensée par la sous-utilisation des crédits au titre de la prime de danger étant donné que le nombre de membres du personnel déployés dans les lieux d'affectation remplissant les conditions requises a été inférieur aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(3 997,0)	(35,9 %)

67. L'écart s'explique principalement par le fait que les taux effectifs moyens de vacance de postes pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et les administrateurs recrutés sur le plan national (10,8 % et 17,4 %, respectivement) ont été inférieurs aux taux budgétisés (35 % et 30 %, respectivement).

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	(636,3)	(10,0 %)

68. L'écart s'explique principalement par l'application de nouvelles conditions d'emploi aux Volontaires des Nations Unies qui a donné lieu à un dépassement de crédits par suite du versement des sursalaires pour conditions difficiles et des indemnités de subsistance et de réinstallation, ainsi que des frais d'administration et frais de gestion des programmes connexes.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(587,3)	(229,8 %)

69. L'écart s'explique par les dépenses engagées au titre du personnel temporaire recruté dans le cadre de la mise en service d'Umoja (et notamment de la mise hors service de Galileo) et de l'opération de classement des postes menée par la Mission.

	<i>Écart</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	57,4	15,8 %

70. L'écart s'explique principalement par le fait que le taux effectif de vacance de postes (40 %) a été supérieur au taux budgétisé (30 %).

	<i>Écart</i>	
Consultants	(1 078,8)	(153,1 %)

71. L'écart s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre des vacataires ont été comptabilisées à la rubrique Consultants alors que les ressources correspondantes avaient initialement été inscrites aux rubriques Installations et infrastructures et Transports aériens.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(1 100,0)	(21,0 %)

72. L'écart s'explique principalement par le dépassement de crédits au titre des déplacements dans la zone de la Mission, en raison du versement d'une indemnité journalière de subsistance aux membres du personnel ayant dû quitter le nord du pays à cause de la détérioration des conditions de sécurité, ainsi que du redéploiement de membres du personnel basés dans d'autres lieux d'affectation vers les régions.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	15 882,7	11,0 %

73. L'écart s'explique principalement par la sous-utilisation des crédits au titre des services d'architecture et de démolition en raison de l'annulation de la construction de camps secondaires et de la redéfinition des priorités du programme de dépenses de la Mission, en particulier eu égard à l'acquisition de matériel de génie et de pièces de rechange et de fournitures, ainsi que par la sous-utilisation des crédits au titre des services de sécurité étant donné que le nombre de gardes déployés a été inférieur aux prévisions puisque certains locaux étaient en construction. À ces différents facteurs vient s'ajouter le fait que le coût effectif moyen du diesel (0,80 dollar le litre) a été inférieur au coût budgétisé (0,99 dollar le litre).

74. La sous-utilisation des crédits a été partiellement contrebalancée par un dépassement de crédits au titre : a) des services d'aménagement et de rénovation, pour lesquels le dépassement tient au fait que des dépenses non budgétisées ont été engagées pour couvrir les frais d'entretien des aérodrômes de Gao, Kidal et Tessalit pour les périodes de 2013/14 et de 2014/15, les coûts supplémentaires liés à la construction de la principale base d'opérations, les frais de rénovation du quartier

général de la Mission et les coûts rétroactifs liés à la construction de l'un des principaux camps au titre d'une lettre d'attribution; b) des installations préfabriquées, en raison de l'effet conjugué de la hausse des prix au titre du contrat-cadre et des besoins accrus en bâtiments modulaires préfabriqués afin de remplacer les bâtiments détruits à Kidal et à Gao dans des attaques asymétriques; c) de la location de locaux, puisqu'il a fallu continuer de louer les hôtels L'Amitié et El Farouke étant donné que l'achèvement de la construction du quartier général et de la principale base d'opérations de la Mission a pris du retard; d) de l'acquisition de modules de traitement des eaux usées afin de remédier à la dégradation de l'environnement engendrée par la configuration de la Force et de réduire autant que possible l'empreinte écologique de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	3 050,1	14,2 %

75. L'écart s'explique principalement par la sous-utilisation des crédits au titre de l'acquisition de véhicules et de pièces de rechange, qui tient à la redéfinition des priorités du programme de dépenses de la Mission afin de couvrir la hausse des coûts liés au personnel militaire et civil. La sous-utilisation des crédits a été partiellement contrebalancée par un dépassement de crédits au titre des réparations et de l'entretien, étant donné que les dépenses au titre de l'élimination des déchets ont été comptabilisées à la rubrique Transports terrestres alors que les ressources correspondantes avaient initialement été inscrites à la rubrique Installations et infrastructures, ainsi que par une consommation accrue de carburant, qui tient au fait qu'un nombre de véhicules appartenant aux contingents supérieur aux prévisions ont été déployés (la consommation effective a été de 7,6 millions de litres alors que 4,6 millions avaient été budgétés).

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	33 324,7	22,3 %

76. L'écart s'explique principalement par la sous-utilisation des crédits au titre des transports aériens, qui tient aux facteurs suivants : les coûts afférents aux drones ont été inférieurs aux prévisions; les appareils d'intervention et de sauvetage d'urgence en cas d'accident pour lesquels l'agrément technique n'a pas été obtenu n'ont pas été déployés; la pleine capacité opérationnelle n'a pas été atteinte en ce qui concerne les drones; les frais de location et d'exploitation de la flotte aérienne de la Mission n'ont pas correspondu à ce qui avait été budgétisé, le nombre d'heures de vol ayant été réduit en raison du déploiement différé des avions et des hélicoptères (14 147 heures de vol ont été effectuées alors que 15 977 heures avaient été budgétisées); le prix du carburant a été moindre que prévu (le prix effectif moyen a été de 0,77 dollar le litre contre 1,19 dollar inscrit au budget); la consommation de carburant aviation a été inférieure aux prévisions (la consommation effective a été de 14,2 millions de litres alors que 17,5 millions de litres avaient été budgétés).

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(4 515,5)	(1 322,6 %)

77. L'écart s'explique principalement par le fait que l'achat d'installations préfabriquées a été comptabilisé à la rubrique Installations et infrastructures alors que les ressources correspondantes avaient initialement été inscrites à la rubrique Transports maritimes ou fluviaux.

	<i>Écart</i>	
Communications	164,5	1,0 %

78. L'écart observé s'explique principalement par : la sous-utilisation des crédits au titre des communications par réseaux commerciaux, qui tient au fait que les dépenses ont été comptabilisées à la rubrique Informatique alors que les ressources avaient initialement été inscrites à la rubrique Communications; des prix contractuels moins élevés que prévu pour certains services et la moindre utilisation des téléphones par satellite, grâce à l'amélioration de l'infrastructure de communications dans les régions; des besoins moins importants que prévu au titre des services et des fournitures dans le domaine de l'information, en raison du report des activités de sensibilisation dans le nord du pays à cause des conditions de sécurité. Cette sous-utilisation des ressources a été partiellement contrebalancée par un dépassement de crédits au titre de l'acquisition de pièces de matériel de transmissions pour les tours de contrôle, qui n'avait pas été inscrite au budget.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(10 528,0)	(62,8 %)

79. L'écart s'explique principalement par un dépassement de crédits au titre des services informatiques, étant donné que les charges afférentes au Groupe de centralisation du renseignement et aux dispositifs de sécurité n'avaient pas été budgétisées, et par des dépenses liées aux communications par réseaux commerciaux, qui ont été comptabilisées à la rubrique Informatique alors que les ressources correspondantes avaient initialement été inscrites à la rubrique Communications, ainsi que par les frais d'entretien et de réparation du matériel, par suite des mesures prises par la Mission pour améliorer l'infrastructure informatique dont elle dispose, en particulier dans les régions.

	<i>Écart</i>	
Santé	621,9	11,5 %

80. L'écart s'explique principalement par la sous-utilisation des crédits au titre des services médicaux, qui tient au fait qu'il n'y a pas eu de nouveau contrat aéromédical et qu'il n'a donc pas fallu déboursier les frais y afférents (les services médicaux ont continué d'être assurés dans le cadre du contrat en vigueur), et par les fournitures médicales, en raison du report de la création d'un hôpital de niveau 1 à Bamako et de deux centres de santé de niveau 1 à Kidal et à Tombouctou, respectivement. Cette sous-utilisation des ressources a été partiellement contrebalancée par un dépassement de crédits dû à l'acquisition non budgétisée de

matériel de santé dentaire et publique, qui n'était pas prévue au budget, et à la location de conteneurs réfrigérés pour respecter la chaîne du froid.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(6 576,9)	(7,7 %)

81. L'écart s'explique principalement par un dépassement de crédits au titre des services divers, en raison des sommes versées aux vacataires qui ont été comptabilisées à la rubrique Fournitures, services et matériel divers alors que les ressources correspondantes avaient initialement été inscrites à la rubrique Installations et infrastructures. Ce dépassement a été partiellement compensé par la sous-utilisation des crédits au titre du fret et des dépenses connexes, en raison de l'interruption des activités prévues, qui a conduit à une détérioration des conditions de sécurité, face à laquelle les entreprises sous contrat ont refusé de fournir des services, en particulier le long de la route qui relie Tessalit à Aguelhok, de sorte que la Mission a dû utiliser les camions et les chauffeurs de l'ONU.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

82. En ce qui concerne le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, soit 112 000 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes et ajustements enregistrés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, soit 31 534 100 dollars, provenant des produits des placements (3 171 800 dollars), des produits divers ou accessoires (870 000 dollars), des ajustements sur exercices antérieurs (1 642 300 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (25 850 000 dollars).

VI. État récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/113 B et 70/286, y compris les demandes et les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qu'elle a approuvées

(A/70/742)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif compte analyser les écarts entre les dépenses effectives et les prévisions de dépenses pour l'exercice financier 2015/16, notamment grâce aux informations analytiques supplémentaires qui seront fournies dans les prochains rapports sur l'exécution des budgets et

Mesures prises

Les écarts entre les dépenses effectives et les prévisions de dépenses sont analysés dans le rapport sur l'exécution du budget de la MINUSMA

Les réaffectations entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires sont également analysées au cours de l'exercice

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
aux données périodiques sur les réaffectations de ressources entre catégories de dépenses ou rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, comme décrit au paragraphe 28 de son rapport (par. 33).	La MINUSMA a tiré parti d'Umoja pour analyser les écarts entre dépenses effectives et prévisions de dépenses ainsi que les réaffectations de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires

(A/70/742/Add.2)

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité consultatif accueille avec satisfaction les mesures adoptées par la MINUSMA pour renforcer la sécurité de son personnel et de ses locaux et compte qu'elle fera preuve d'un esprit d'économie dans l'emploi des ressources déployées à cette fin. Le Comité souhaite recevoir, dans le contexte du prochain rapport sur l'exécution du budget, des informations actualisées sur l'utilisation du matériel et des systèmes de sécurité dont la MINUSMA fait l'essai (par. 8).	On trouvera les informations demandées au paragraphe 36 du présent rapport